

C.3



Catalogue 74-401 Biennial

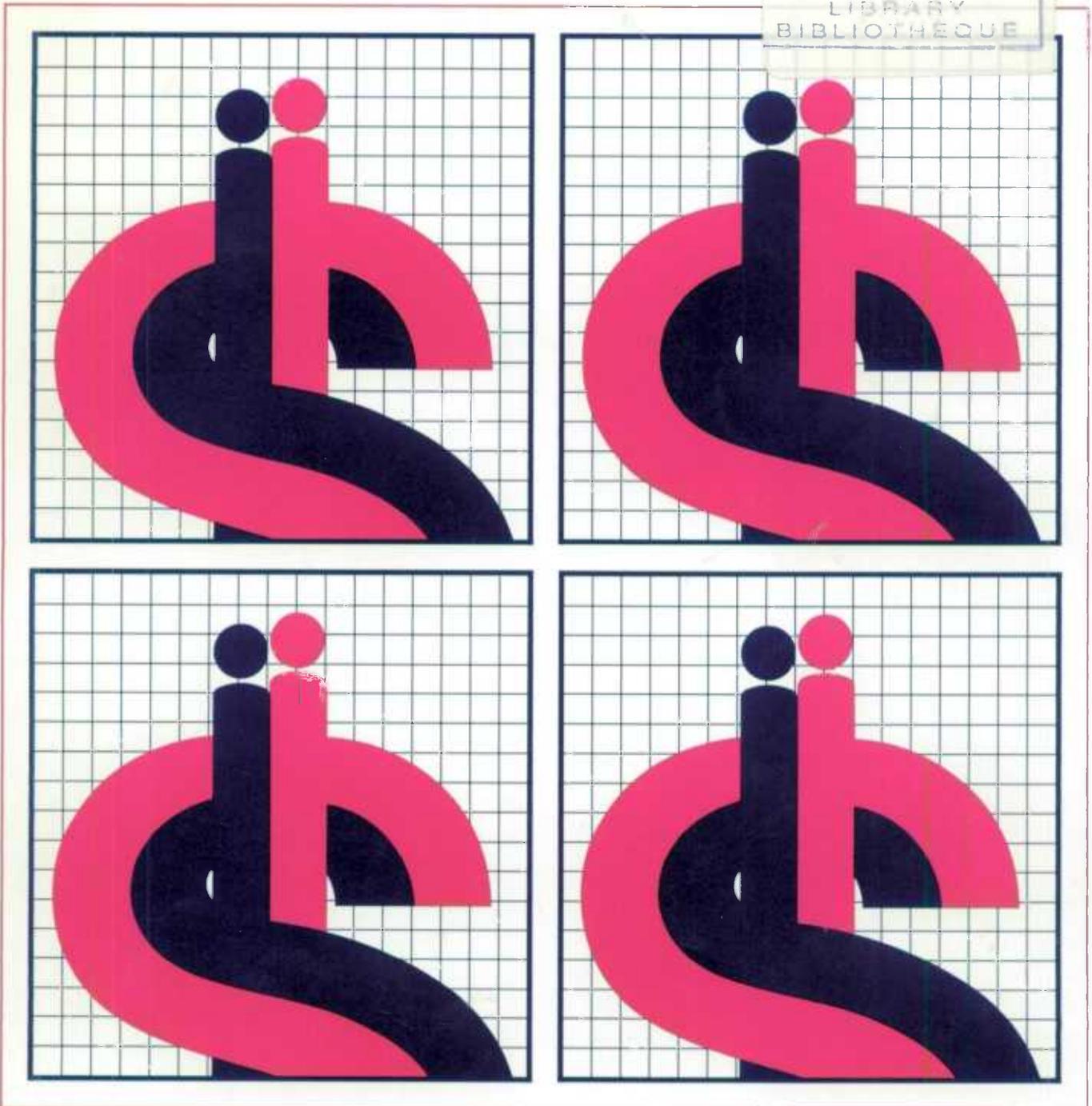
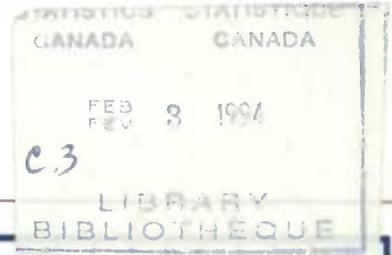
Pension Plans in Canada

January 1, 1992

Catalogue 74-401 Biennial

Régimes de pension au Canada

1^{er} janvier 1992



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Data In Many Forms . . .

Statistics Canada disseminates data in a variety of forms. In addition to publications, both standard and special tabulations are offered. Data are available on CD, diskette, computer print-out, microfiche and microfilm, and magnetic tape. Maps and other geographic reference materials are available for some types of data. Direct on line access to aggregated information is possible through CANSIM, Statistics Canada's machine-readable data base and retrieval system.

How to Obtain More Information

Inquiries about this publication and related statistics or services should be directed to:

Johanne Pineau (613) 951-4034
Pensions Section,
Labour Division,
Statistics Canada, Ottawa, K1A 0T6
or to the Statistics Canada reference centre in:

Halifax	(1-902-426-5331)	Regina	(1-306-780-5405)
Montreal	(1-514-283-5725)	Edmonton	(1-403-495-3027)
Ottawa	(1-613-951-8116)	Calgary	(1-403-292-6717)
Toronto	(1-416-973-6586)	Vancouver	(1-604-666-3691)
Winnipeg	(1-204-983-4020)		

Toll-free access is provided in all provinces and territories, **for users who reside outside the local dialing area** of any of the regional reference centres.

Newfoundland, Labrador, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island	1-800-565-7192
Quebec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Saskatchewan	1-800-667-7164
Manitoba, Alberta and Northwest Territories	1-800-563-7828
British Columbia and Yukon	1-800-663-1551

Telecommunications Device for the Hearing Impaired	1-800-363-7629
Toll Free Order Only Line (Canada and United States)	1-800-267-6677

How to Order Publications

This and other Statistics Canada publications may be purchased from local authorized agents and other community bookstores, through the local Statistics Canada offices, or by mail order to Marketing Division, Sales and Service, Statistics Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Facsimile Number 1(613)951-1584

Toronto
Credit card only (973-8018)

Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinaire et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doit être adressée à la:

Johanne Pineau (613) 951-4034
Section des pensions,
Division du travail,
Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6
ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

Halifax	(1-902-426-5331)	Regina	(1-306-780-5405)
Montréal	(1-514-283-5725)	Edmonton	(1-403-495-3027)
Ottawa	(1-613-951-8116)	Calgary	(1-403-292-6717)
Toronto	(1-416-973-6586)	Vancouver	(1-604-666-3691)
Winnipeg	(1-204-983-4020)		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, **aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-263-1136
Saskatchewan	1-800-667-7164
Manitoba, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	1-800-563-7828
Colombie-Britannique et Yukon	1-800-663-1551

Appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Numéro sans frais pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1-800-267-6677

Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Division du marketing, Ventes et Service, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Numéro du télécopieur 1(613)951-1584

Toronto
Carte de crédit seulement (973-8018)



Statistics Canada
Labour Division
Pensions Section

Pension Plans in Canada

January 1, 1992

Statistique Canada
Division du travail
Section des pensions

Régimes de pension au Canada

1^{er} janvier 1992

Published by authority of the Minister
responsible for Statistics Canada

© Minister of Industry,
Science and Technology, 1994

All rights reserved. No part of this publication
may be reproduced, stored in a retrieval system or
transmitted in any form or by any means, electronic,
mechanical, photocopying, recording or otherwise
without prior written permission from Licence
Services, Marketing Division, Statistics Canada,
Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

January 1994

Price: Canada: \$39.00
United States: US\$47.00
Other Countries: US\$55.00

Catalogue No. 74-401

ISSN 0701-5488

Ottawa

Publication autorisée par le ministre
responsible de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, des Sciences
et de la Technologie, 1994

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de
transmettre le contenu de la présente publication, sous
quelque forme ou par quelque moyen que ce soit,
enregistrement sur support magnétique, reproduction
électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou
de l'emmagasiner dans un système de recouvrement,
sans l'autorisation écrite préalable des Services de
concession des droits de licence, Division du
marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario,
Canada K1A 0T6.

Janvier 1994

Prix : Canada : 39 \$
États-Unis : 47 \$ US
Autres pays : 55 \$ US

N° 74-401 au catalogue

ISSN 0701-5488

Ottawa

Note of Appreciation

*Canada owes the success of its statistical system to
a long-standing cooperation involving Statistics
Canada, the citizens of Canada, its businesses and
governments. Accurate and timely statistical
information could not be produced without their
continued cooperation and goodwill.*

Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose
sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada
et la population, les entreprises et les administrations
canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne
volonté, il serait impossible de produire des statistiques
précises et actuelles.*

Symbols

The following standard symbols are used in Statistics Canada publications:

..	figures not available.
...	figures not appropriate or not applicable.
-	nil or zero.
--	amount too small to be expressed.
P	preliminary figures.
r	revised figures.
x	confidential to meet secrecy requirements of the Statistics Act.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada:

..	nombres indisponibles.
...	n'ayant pas lieu de figurer.
-	néant ou zéro.
--	nombres infimes.
P	nombres provisoires.
r	nombres rectifiés.
x	confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret.

Table of contents

Table des matières

Highlights	5	Faits saillants	5
Introduction	7	Introduction	7
Scope and method of survey	7	Champ et méthode d'enquête	7
Relative importance of registered pension plans	10	Importance relative des régimes enregistrés de pension	10
Number of plans and members	15	Nombre de régimes et d'adhérents	15
Pension plan coverage	15	Taux d'adhésion	15
Female participation	17	Participation féminine	17
Provincial distribution	19	Répartition provinciale	19
Public and private sectors	21	Secteurs public et privé	21
Size of plan	23	Taille du régime	23
Funding instrument	25	Mode de financement	25
Normal retirement age	29	Âge normal de la retraite	29
Contributory and non-contributory plans	29	Régimes contributifs et non contributifs	29
Employee contribution formula	31	Méthode de calcul des cotisations de l'employé	31
Employee and employer contributions	32	Montant cotisé par les employés et les employeurs	32
Type of plan	34	Genre de régime	34
Benefit formula	38	Méthode de calcul des prestations	38
Automatic indexing of pension benefits	40	Indexation automatique des prestations de retraite	40
Male/female differences for selected plan provisions	42	Différences entre les femmes et les hommes pour certaines dispositions	42
Pension plans restricted to union members	43	Régimes de pension réservés aux travailleurs syndiqués	43
APPENDIX I Contributors to registered retirement savings plans	45	ANNEXE I Cotisants aux régimes enregistrés d'épargne-retraite	45
APPENDIX II Registered pension plan beneficiaries	51	ANNEXE II Prestataires des régimes enregistrés de pension	51
APPENDIX III Selected provisions of regulatory pension legislation	57	ANNEXE III Dispositions choisies de la législation sur les prestations de retraite	62
APPENDIX IV Technical notes	69	ANNEXE IV Notes techniques	69

Highlights

Membership

At the beginning of 1992, over 5.3 million workers participated in the approximately 18,000 registered pension plans, an increase in membership of +4% since 1990 and of +14% since 1982. The amount accumulated by these plans as of 1992 was considerable at over \$350 billion.

The growth in membership in the past decade was entirely attributable to the increase (close to +50%) in female participation. As a result, in 1992 women accounted for 41% of all plan members, up from 32% in 1982. This change can be directly related to the growing number of women entering the paid workforce and to changes in the late eighties to provincial and federal pension plan legislation regarding part-time employees.

The number of men participating in pension plans, on the other hand, declined by almost -2% between 1982 and 1992 - the last two recessions and the continuing economic restructuring having adversely affected their pension plan participation. For example, the industries (mainly manufacturing and construction) that experienced reductions in both employment and pension plan membership during the last two recessions predominantly employ men.

Coverage

In terms of coverage, 47.5% of paid workers belonged to registered pension plans as of January 1, 1992. Although the coverage rate has been generally decreasing in the past decade, in 1992 it recorded a higher level than in 1990. This, however, was not so much due to the growth in pension plan membership as to a significant drop in the number of men in the paid workforce.

In spite of the economic conditions in the past decade, the coverage rate for women has been on the rise; at the beginning of 1992 however, it still lagged behind that of men (43% vs. 52%).

Plans

The number of registered pension plans decreased by -10% from 1990, to 18,028. The principal change was in plans with fewer than ten members, which in 1992 constituted 41% of all plans but covered less than half a percent of the total membership. These small plans declined by -34% from their peak in 1986. Plans with 30,000 or more members numbered only 23 in 1992 (15 of them in the public sector) but covered almost 44% of all members. These large plans accounted for three-quarters of the rise in pension plan membership since 1982.

Faits saillants

Effectif

Au 1^{er} janvier 1992, plus de 5,3 millions de travailleurs participaient aux quelque 18 000 régimes enregistrés de pension, une croissance de l'effectif de +4% par rapport à 1990 et de +14% par rapport à 1982. Ces régimes détenaient un actif considérable au début de 1992, soit plus de 350 milliards\$.

La croissance du nombre d'adhérents à ces régimes au cours de la dernière décennie était entièrement attribuable à la participation accrue des femmes (environ +50%). Cela a eu pour effet d'augmenter la proportion féminine participant à ces régimes, celle-ci passant de 32% en 1982 à 41% en 1992. Ce phénomène est lié de façon directe au nombre grandissant de femmes ayant fait leur entrée sur le marché du travail ainsi qu'aux modifications, à la fin des années quatre-vingts, des lois fédérale et provinciales en matière de retraite ayant trait aux travailleurs à temps partiel.

Le nombre d'hommes participant aux régimes de pension reculait cependant d'environ -2% entre 1982 et 1992 - les deux dernières récessions et la restructuration continue de l'économie ayant eu un effet négatif sur leur adhésion aux régimes de pension. Par exemple, les industries (plus particulièrement, la fabrication et la construction) qui ont subi des réductions à la fois au niveau de l'emploi et de la participation aux régimes de pension lors des deux dernières récessions étaient fortement à prédominance masculine.

Adhésion

En termes d'adhésion, 47,5% des travailleurs rémunérés participaient à des régimes enregistrés de pension au 1^{er} janvier 1992. Même si le taux d'adhésion démontrait une tendance généralement à la baisse au cours de la dernière décennie, il enregistrerait un niveau plus élevé en 1992 qu'en 1990. Cependant, cela était plutôt dû à la baisse significative du nombre de travailleurs masculins qu'à la croissance du nombre de participants aux régimes enregistrés de pension.

Malgré les conditions économiques des dix dernières années, le taux d'adhésion des femmes était quand même à la hausse, mais au 1^{er} janvier 1992 il demeurait toujours inférieur à celui des hommes (43% vs 52%).

Régimes

Le nombre de régimes enregistrés de pension diminuait de -10% en regard de 1990, s'établissant à 18 028. La variation la plus importante a eu lieu au niveau des régimes comptant moins de dix membres; ceux-ci constituaient 41% de tous les régimes en 1992 mais y participaient moins d'un demi pour cent de l'effectif total. Le nombre de ces régimes de petite taille décroissait de -34% en regard du sommet atteint en 1986. Au 1^{er} janvier 1992, on dénombrait 23 régimes (dont 15 dans le secteur public) de 30 000 participants et plus, ceux-ci englobant près de 44% de l'effectif total. Les trois quarts de la croissance du nombre d'adhérents entre 1982 et 1992 étaient attribuables à ces régimes de grande taille.

Public and private sectors

At the beginning of 1992, almost half (48%) of the pension plan members belonged to public sector plans. Plan provisions, however, differed markedly for the two sectors.

Virtually all public sector members were required to contribute to their pension plan, over 71% of them paying 7% or more of their earnings. In the private sector, less than half of the members (only 45%) were required to contribute; moreover, of those contributing, less than one percent paid 7% or more of their earnings.

Most of the public sector members (97%) participated in defined benefit plans, i.e. plans in which the pension benefit is "defined", generally on the basis of earnings and years of service. Over 95% of these members had a prescribed retirement benefit equal to 2% of their earnings for each year of service; that formula provides one of the most generous pensions. On the other hand, although 86% of private sector members participated in defined benefit plans, only 22% of them had a 2% benefit accrual rate.

At January 1, 1992, automatic indexing of pension benefits was prescribed for 69% of public sector pension plan members, a slight decrease from 1990 (70%). In the private sector, only 11% of the pension plan members were promised a pension protected to some extent against inflation; however, this proportion was up from less than 8% in 1990.

Secteurs public et privé

Au début de 1992, près de la moitié (48%) des adhérents aux REP participaient à des régimes du secteur public. Les modalités des régimes du secteur public, par contre, diffèrent remarquablement de celles du secteur privé.

Pratiquement tous les participants aux régimes de pension du secteur public devaient cotiser à leur régime, et plus de 71% de ceux-ci y versaient 7% et plus de leurs gains. Dans le secteur privé, moins de la moitié des adhérents (seulement 45%) étaient obligés de contribuer à leur régime; de plus, moins d'un pour cent d'entre eux y versaient 7% et plus de leurs gains.

La majorité des participants aux régimes du secteur public (97%) faisaient partie de régimes à prestations déterminées, c'est-à-dire des régimes dans lesquels les prestations de retraite sont définies, généralement sur la base des gains et du nombre d'années de service. Plus de 95% de ces participants pouvaient compter sur des prestations de retraite égales à 2% de leurs gains pour chaque année de service; cette formule procure une des pensions les plus généreuses. Dans le secteur privé, 86% des participants étaient membres de régimes à prestations déterminées, mais seulement 22% d'entre eux se voyaient attribuer un taux de prestation de 2%.

Au 1^{er} janvier 1992, 69% des participants aux régimes du secteur public étaient assurés d'une certaine forme d'indexation de leurs prestations de retraite, proportion légèrement inférieure à celle de 1990 (70%). Dans le secteur privé, seulement 11% des participants pouvaient compter recevoir une pension indexée; par contre, cette proportion était supérieure à celle de 1990 (moins de 8%).

Introduction

Data on registered pension plans (RPPs) have been produced by the Pensions Section, Labour Division, Statistics Canada since 1960. A publication, entitled **Pension plans in Canada** (catalogue no. 74-401) was produced every second year from 1974 to 1988. Due to budget cuts for federal government departments for the fiscal year 1991-92, this is the first catalogued publication produced since that for 1988.

Registered pension plans are plans established by either employers or unions to provide retirement income to employees. These plans are registered with Revenue Canada, for tax purposes, and, in most cases, also with the federal or a provincial pension regulatory authority. The information in this report deals with the terms and conditions of registered pension plans. Information on the assets accumulated by RPPs funded on a trustee basis, and an analysis of the investment vehicles used, may be obtained from separate studies, published annually and quarterly, under the titles **Trusteed pension funds: financial statistics** (catalogue no. 74-201) and **Quarterly estimates of trustee pension funds** (catalogue no. 74-001). A significant number of additional tabulations and more detailed data are also available on request. For information contact Johanne Pineau at (613)951-4034.

Scope and method of survey

Registered pension plans are frequently referred to as private pension plans to differentiate them from the public Canada and Québec pension plans. They are employee retirement benefit programs provided in essence largely voluntarily by employers or by unions in both the public and private sectors of the economy. Therefore, not only does this study cover plans sponsored by individual companies, groups of employers, unions, religious and charitable organizations and all other private sector employers, but also plans designed for employees of the three levels of government. Thus, included in this report are the various pension plans for employees of the federal, provincial and municipal governments and enterprises, for members of the Canadian Forces and of the RCMP, and for employees of government boards, commissions and crown corporations.

As of January 1, 1992, eight provinces plus the government of Canada had implemented legislation to protect the rights of pension plan members. The nine jurisdictions having pension regulatory legislation in effect as of January 1, 1992 and the date when the original legislation took effect are:

Ontario	-	January 1, 1965
Québec	-	January 1, 1966
Alberta	-	January 1, 1967
Federal	-	October 1, 1967
Saskatchewan	-	January 1, 1969
Manitoba	-	July 1, 1976

Introduction

Depuis 1960, la section des pensions de la division du travail de Statistique Canada produit des données sur les régimes enregistrés de pension (REP). Ce rapport intitulé **Régimes de pension au Canada** (n° 74-401 au catalogue) a été publié tous les deux ans de 1974 à 1988. Cependant, en raison de coupures budgétaires dans les ministères de l'administration fédérale au cours de l'année fiscale 1991-92, ce présent rapport constitue la première publication cataloguée à être produite depuis celle de 1988.

Les régimes enregistrés de pension sont des programmes de prestations de retraite établis par les employeurs ou les syndicats à l'intention des employés. Ces régimes sont enregistrés auprès du ministère fédéral du Revenu à des fins fiscales, et, dans la plupart des cas, également auprès d'un organisme provincial de régie des rentes. Les données ci-jointes portent essentiellement sur les modalités des régimes enregistrés de pension. Des données relatives à l'actif accumulé au titre des REP financés au moyen d'un accord fiduciaire ainsi qu'une analyse des composantes de l'actif sont présentées dans des bulletins distincts intitulés **Estimations trimestrielles relatives aux caisses de retraite en fiducie** (n° 74-001 au cat., publication trimestrielle) et **Caisses de retraite en fiducie: statistiques financières** (n° 74-201 au cat., publication annuelle). Un grand nombre de totalisations supplémentaires ainsi que des données plus détaillées sont également disponibles sur demande. Pour plus de renseignements, téléphonez à Johanne Pineau au (613)951-4034.

Champ et méthode d'enquête

Les régimes enregistrés de pension sont souvent appelés régimes de pension privés pour les différencier des régimes publics de pensions du Canada et de rentes du Québec. Il s'agit de programmes de prestations de retraite aux employés et sont généralement établis volontairement par les employeurs ou les syndicats des secteurs public et privé de l'économie. Par conséquent, ces données portent non seulement sur les régimes offerts par les sociétés, les groupes d'employeurs, les syndicats, les organismes religieux et charitables et tout autre employeur du secteur privé, mais également sur les régimes conçus pour les employés des trois paliers de l'administration publique. Sont donc compris les divers régimes de pension offerts aux employés des administrations et des entreprises publiques fédérales, provinciales et municipales, aux membres des Forces canadiennes et de la GRC, aux employés des commissions et conseils gouvernementaux ainsi qu'à ceux des sociétés de la couronne.

Au 1^{er} janvier 1992, des lois visant principalement à protéger les droits des adhérents aux régimes de pension étaient en vigueur dans huit provinces ainsi qu'au niveau fédéral. Voici les neuf juridictions qui possédaient, au 1^{er} janvier 1992, une loi sur les prestations de pension et leur date originale d'habilitation:

Ontario	-	1 ^{er} janvier 1965
Québec	-	1 ^{er} janvier 1966
Alberta	-	1 ^{er} janvier 1967
Fédéral	-	1 ^{er} octobre 1967
Saskatchewan	-	1 ^{er} janvier 1969
Manitoba	-	1 ^{er} juillet 1976

Nova Scotia	-	January 1, 1977
Newfoundland	-	January 1, 1985
New Brunswick	-	December 31, 1991

Nouvelle-Écosse	-	1 ^{er} janvier 1977
Terre-Neuve	-	1 ^{er} janvier 1985
Nouveau-Brunswick	-	31 décembre 1991

Significant changes to the original legislation had taken effect as of the reference date for these data. The different pieces of legislation are similar and govern the terms of the pension plan, the funding and the investments of the pension fund. Selected provisions of these acts are summarized in Appendix III.

D'importantes modifications ont été apportées à ces lois depuis leur date originale d'habilitation. Les énoncés de ces lois distinctes sont relativement semblables et régissent les dispositions des régimes enregistrés de pension, leur provisionnement et les placements des caisses de retraite. Certaines dispositions de ces lois sont résumées à l'annexe III.

There are some exclusions under these acts. Certain plans for federal and provincial government public servants are not subject to this legislation but have their own acts regulating their operations. Furthermore, as of January 1, 1992, no regulatory legislation was in effect in Prince Edward Island and British Columbia. The latter's legislation became effective, for the most part, on January 1, 1993.

Ces lois comportent des exceptions; certains régimes de pension établis à l'intention des employés des administrations fédérale et provinciales ne sont pas légiférés par une de ces lois mais possèdent leur propre loi régissant leur application. De plus, au 1^{er} janvier 1992, il n'existait pas de texte réglementaire en vigueur à l'Île-du-Prince-Édouard et en Colombie-Britannique, bien que dans cette dernière, la majorité des dispositions de la loi entraient en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

The early studies of registered pension plans, in 1960 and 1965, were based on direct surveys conducted by Statistics Canada. Since 1970, administrative data have gradually replaced the survey as the data source, thanks to a co-operative statistical program developed in 1969 by the Pensions Section of Statistics Canada and the pension supervisory authorities in five of the nine jurisdictions listed above. The program has now been expanded to include all nine jurisdictions. Much credit for this and preceding reports must be attributed to these pension supervisory authorities and their continued co-operation. In 1992, this co-operative statistical program enabled us to obtain from the different supervisory authorities data for 93% of the RPPs in Canada (covering 71% of the members). These administrative data, however, only include plans that have been registered with one of these authorities; plans currently in the process of being registered are not included in the data even though they might well be in operation.

Les premières études relatives aux régimes enregistrés de pension, celles de 1960 et de 1965, étaient fondées sur les résultats d'enquêtes directes menées par Statistique Canada. Depuis 1970, des données administratives ont graduellement remplacé l'enquête en tant que source de données, grâce à l'application d'un programme statistique coopératif élaboré en 1969 par la section des pensions de Statistique Canada et les organismes de régie des rentes de cinq des neuf juridictions ci-haut mentionnées. Le programme a été élargi et comprend maintenant l'ensemble des neuf juridictions. C'est en grande partie à ces organismes de contrôle et à leur constante collaboration que l'on doit la publication de ce rapport ainsi que des bulletins précédents. En 1992, ce programme statistique coopératif a permis d'obtenir des différentes régies des rentes, des données relatives à 93% de tous les REP au Canada, soit 71% de l'ensemble des adhérents. Cependant ces données administratives comprennent seulement les régimes enregistrés auprès d'une régie des rentes; ceux en cours d'enregistrement n'y sont pas inclus, bien qu'en réalité ils puissent déjà être en opération.

In addition, Statistics Canada conducts a survey of a relatively small number of employers and unions that operate pension plans not governed by the legislation administered by one of the pension supervisory authorities (i.e. plans with members only in British Columbia or Prince Edward Island and plans for certain federal and provincial government public servants). These plans are identified with the assistance of information provided by Revenue Canada.

Puis, une enquête directe est menée auprès des employeurs et syndicats offrant un régime non assujéti à une loi juridictionnelle sur les pensions. Ces régimes sont peu nombreux: ce sont ceux offerts à certains fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que ceux auxquels participent seulement des travailleurs de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard. Ces régimes sont identifiés à l'aide de renseignements fournis par Revenu Canada.

The combination of these two data sources forms the basis of this report. The database, maintained by the Pensions Section of Statistics Canada, contains information on all RPPs in Canada.

La combinaison de ces deux ensembles de données constitue la source de l'analyse présentée dans ce bulletin. Cette base de données, maintenue par la section des pensions de Statistique Canada, renferme une foule de renseignements sur tous les REP au Canada.

The prime objective of this report is to provide data on the terms and conditions of registered pension plans. Since the effective date of new plans and of amendments to the existing plans most frequently is January 1, the reference date for this

L'objet premier de ce rapport est de fournir des données sur les modalités des régimes enregistrés de pension. Le 1^{er} janvier a été choisi comme date de référence, étant donné qu'il s'agit très souvent de la date d'entrée en vigueur des modifications aux régimes existants

report is January 1, 1992. Included are all amendments and registered new plans effective up to and including that date. However, the number of plan members reported and the contributions made to the plans are those as of the plan year end occurring in the calendar year 1991. Most frequently the plan year end is December 31.

Updated membership and contribution data were reported for 68% of plans covering 94% of all members. Those plans for which it was not possible to obtain current membership and contribution data were primarily small plans. A more detailed description of the quality of the data can be found in Appendix IV, Technical notes.

et de la date de mise en oeuvre des nouveaux régimes. Ce document porte donc sur tous les nouveaux régimes agréés et toutes les modifications en vigueur le 1^{er} janvier 1992. Cependant, les données relatives au nombre d'adhérents et au montant des cotisations sont en date de la fin de l'exercice financier du régime, qui peut avoir eu lieu n'importe quand durant l'année calendaire 1991. La plupart du temps, cette date est le 31 décembre.

Les données relatives au nombre d'adhérents et aux cotisations ont fait l'objet d'une mise à jour dans le cas de 68% des régimes et de 94% des adhérents. La plupart des régimes pour lesquels des données récentes n'étaient pas disponibles étaient surtout des régimes de petite taille. Une description détaillée de la qualité des données se trouve en fin de texte à l'annexe IV intitulé Notes techniques.

Table 1. Number of contributors and amount contributed to selected retirement income programs
Tableau 1. Nombre de cotisants et cotisations versées aux termes de certains programmes de revenu de retraite

Type of program Genre de programme	1981		1983		1985		1987		1989		1991	
Contributors - Cotisants												
	No. nbre	Biennial change Variation biennale										
	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%
C/QPP - RPC/RRQ	10,974	-	10,722	-2.3	11,132	3.8	11,709	5.2	12,259	4.7	11,961	-2.4
RPP - REP	4,658	-	4,565	-2.0	4,668	2.3	4,845	3.8	5,109	5.5	5,318	4.1
RRSP - REÉR	1,954	-	2,329	19.2	2,893	24.2	3,484	20.4	4,161	19.5	4,618	11.0
Total contributions - Cotisations totales												
	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%
C/QPP - RPC/RRQ	3,971	-	4,586	15.5	5,696	24.2	7,132	25.2	8,802	23.4	10,847	23.2
RPP - REP	10,182	-	11,202	10.0	12,541	12.0	13,642	8.8	14,293	4.8	17,096	19.6
RRSP - REÉR	3,879	-	4,997	28.8	6,672	33.5	9,024	35.3	11,938	32.3	13,371	12.0
Average contribution - Cotisation moyenne												
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
C/QPP - RPC/RRQ	362	-	428	18.2	512	19.6	609	18.9	718	17.9	907	26.3
RPP - REP	2,186	-	2,454	12.3	2,686	9.5	2,816	4.8	2,797	-0.7	3,215	14.9
RRSP - REÉR	1,985	-	2,145	8.1	2,306	7.5	2,590	12.3	2,869	10.8	2,896	0.9

Sources: *Taxation Statistics, Revenue Canada, Taxation, National Income and Expenditures Accounts, Statistics Canada (Catalogue no. 13-001), Statistics Canada pension plan database.*

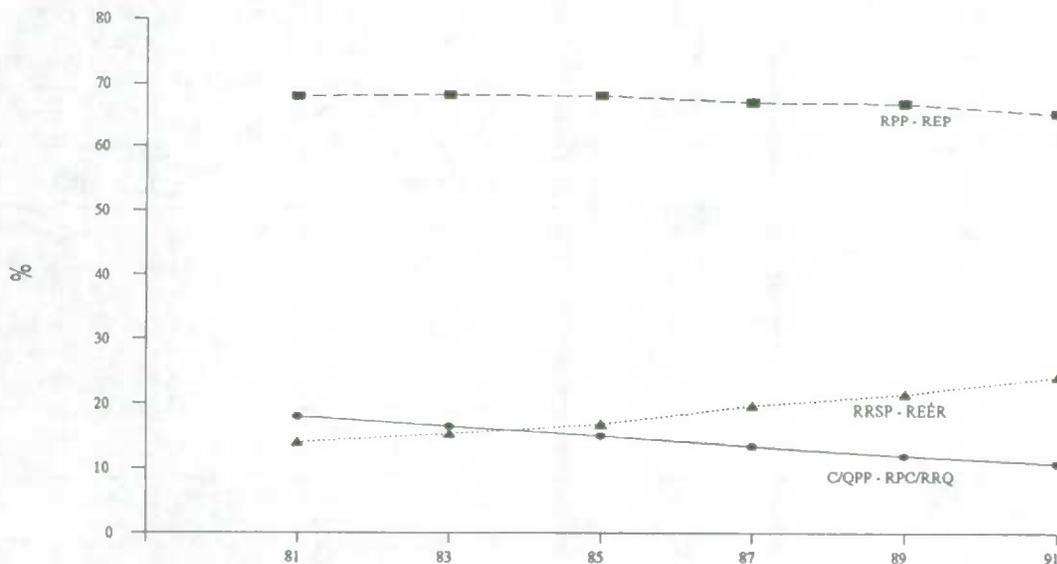
Sources: *Statistiques fiscales, Revenu Canada, Impôt, Comptes nationaux des revenus et dépenses, Statistique Canada (n° 13-001 au catalogue), Base de données de Statistique Canada sur les régimes de pension.*

Relative importance of registered pension plans

Income support for seniors in Canada is essentially based on a three-tiered system. The first tier is made up of the Old Age Security/Guaranteed Income Supplement program (OAS/GIS) providing flat-rate, universal benefits unrelated to work history. The second tier consists of the contributory Canada and Québec pension plans (C/QPP) which are earnings-related and comprehensive in their coverage of all workers in Canada. Registered pension plans (RPPs), registered retirement savings plans (RRSPs) and other personal savings are generally regarded as the third tier.

While the focus of this report is on RPPs, placing the latter within the context of the total retirement income system for Canada may be useful. The relative importance of RPPs can be shown in terms of the contributions made to the various retirement programs, the assets held by them and the benefits paid. This information is given in Tables 1, 2 and 3 and is illustrated in Figures 1 and 2.

Figure 1: Assets in selected retirement income programs, proportion held by each, at December 31



In 1991, a large number of persons (11,961,000) claimed contributions to the C/QPP as an allowable deduction on their income tax return; this is because of the mandatory participation in these two plans of all workers between the ages of 18 and 65 (and in some cases until age 70), whether paid worker or self-employed. Total contributions to C/QPP in 1991 from both employers and employees (including all self-employed)

Importance relative des régimes enregistrés de pension

Le soutien des personnes âgées au Canada repose essentiellement sur un système à trois paliers. Le premier palier est constitué des programmes de la sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti (SV/SRG), qui assurent des prestations uniformes et universelles non liées aux antécédents de travail. Le deuxième palier comprend les régimes contributifs de pensions du Canada et de rentes du Québec (RPC/RRQ) dont les prestations sont liées au revenu d'emploi; ces régimes couvrent pratiquement l'ensemble des travailleurs au Canada. Les régimes enregistrés de pension (REP), les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR) et les autres moyens d'épargne personnels sont généralement considérés comme formant le troisième palier.

Bien que l'objet des présentes données demeure les REP, il peut s'avérer utile de les situer par rapport à l'ensemble du réseau de soutien des Canadiens à la retraite. L'importance relative des REP est mise en évidence de plusieurs façons, soit en termes des montants cotisés aux divers programmes, soit en termes de l'actif qu'ils ont accumulé, soit en termes des prestations qu'ils ont versées. Les tableaux 1, 2 et 3 ainsi que les graphiques 1 et 2 illustrent bien cette importance.

Graphique 1: Actif accumulé au titre de certains programmes de revenu de retraite, proportion détenue au titre de chaque programme, au 31 décembre

Un grand nombre de personnes (11 961 000) ont déclaré des cotisations aux RPC/RRQ au titre des déductions permises dans leur déclaration d'impôt sur le revenu de 1991; cela est dû au fait que la participation à ces régimes publics est obligatoire pour tous les travailleurs âgés de 18 à 65 ans (et jusqu'à 70 ans dans certains cas), qu'ils soient rémunérés ou indépendants. Les cotisations totales versées à ces régimes en 1991 par les employeurs et les employés (y

amounted to \$10.8 billion for an average of \$907 per contributor, as can be seen in Table 1.

According to the information in the above-mentioned database maintained by the Pensions Section of Statistics Canada, RPP members numbered 5,318,090 in 1991. Contributions by these plan participants, as well as by employers on behalf of the members, amounted to \$17.1 billion in 1991, \$3,215 per member.

The 4,618,000 RRSP contributors in 1991 claimed \$13.4 billion in respect of premiums paid for RRSP contracts, an average of \$2,896 per contributor. The self-employed are able to contribute to RRSPs and could be included in these numbers; however, self-employed persons in unincorporated businesses are not eligible for participation in RPPs.

The total contributions paid in 1991 to the C/QPP, RPPs and RRSPs amounted to more than \$41 billion. Over the period covered by Table 1, the total and average contributions made to RPPs were almost always higher than for any of the other programs. However, the contributions made to RPPs have grown at a lower rate (+68%) from 1981 to 1991 than was true for either RRSPs (+245%) or the C/QPP (+173%).

The aggregate assets generated by these three programs amounted to more than \$538 billion at the end of 1991 (see Table 2). And as Figure 1 illustrates, during the period 1981 to 1991, the largest proportion of these assets was held by registered pension plans. At the end of 1991, the assets in RPPs accounted for about 65% of the total. From 1981 to 1991 total assets in all three programs grew +243%. By far the largest growth was seen in RRSPs: +490% compared with increases of +229% for RPPs and +104% for the C/QPP.

Finally, the importance of registered pension plans as a source of retirement income can be seen in Table 3, which shows the benefits paid, from 1981 to 1991, under OAS/GIS, the C/QPP and under RPPs. An historical series of benefits paid from amounts accumulated in RRSPs is not now available. The data in this table have certain limitations. Consult Appendix II **Beneficiaries of registered pension plans** for a description of these limitations and for a more detailed analysis of the income of pensioners. With these constraints in mind, it can be seen that benefits from RPPs rose from \$4.4 billion in 1981 to \$17.4 billion in 1991, accounting for approximately 35% of the total benefits paid by these three programs at the end of this period, up from 28% in 1981. Interestingly, at the beginning of this period, benefits paid by the OAS/GIS program accounted for 52% of the total benefits; by 1991 this proportion had fallen to 36%. (See Figure 2.) The average benefit paid under the C/QPP more than doubled from 1981 to 1991, compared with a growth of +63% for OAS/GIS. The average

compris tous les travailleurs indépendants) se sont élevées à 10,8 milliards\$, soit 907\$ en moyenne par cotisant, comme l'indique le tableau 1.

D'après les informations contenues dans la base de données maintenue par la section des pensions de Statistique Canada, le nombre d'adhérents aux REP en 1991 totalisait 5 318 090. Les employeurs et les adhérents y avaient cotisé 17,1 milliards\$ en 1991, soit 3 215\$ par participant.

Les 4 618 000 cotisants aux REÉR en 1991 ont réclamé 13,4 milliards\$ au titre des primes versées, soit 2 896\$ en moyenne par cotisant. Les travailleurs indépendants peuvent participer aux REÉR et certains d'entre eux (entreprises non constituées en société) sont probablement compris dans ces chiffres; ces derniers ne sont toutefois pas admissibles aux REP.

Les cotisations totales versées en 1991 au titre des RPC/RRQ, des REP et des REÉR s'élevaient à plus de 41 milliards\$. Comme on peut le voir au tableau 1, au cours des années ci-étudiées, c'est au titre des REP que les cotisations versées, au total et en moyenne, ont été généralement les plus élevées. Cependant, au cours de cette période, les cotisations aux REP augmentaient plus lentement (+68%) que celles aux REÉR (+245%) et aux RPC/RRQ (+173%).

À la fin de 1991, tel qu'indiqué au tableau 2, ces trois programmes détenaient un actif de plus de 538 milliards\$. Et comme on peut le voir au graphique 1, au cours des années 1981-1991, la plus forte proportion de cet actif était détenue par les REP; à la fin de 1991, cette proportion se chiffrait à environ 65%. Entre 1981 et 1991, l'actif accumulé au titre de ces trois programmes s'était accru de +243%. L'actif au titre des REÉR enregistrait une croissance de +490%, de beaucoup supérieure à celle des REP (+229%) et des RPC/RRQ (+104%).

Enfin, l'importance des régimes enregistrés de pension en tant que source de revenu de retraite est mise en relief au tableau 3. Ce tableau indique le montant total des prestations versées entre 1981 et 1991 aux termes des SV/SRG, des RPC/RRQ et des REP. Une série historique de données relatives aux rentes provenant des REÉR n'est pas disponible maintenant. Les données présentées dans ce tableau comportent certaines limitations. Veuillez vous référer à l'annexe II intitulé **Prestataires des régimes enregistrés de pension** pour une description de ces limitations ainsi que pour une analyse plus détaillée du revenu des pensionnés. Malgré ces limitations, on peut remarquer que les prestations totales provenant des REP sont passées de 4,4 milliards\$ en 1981 à 17,4 milliards\$ en 1991, représentant en 1991 environ 35% des prestations totales provenant de ces trois programmes comparativement à 28% en 1981. (Voir le graphique 2.) Il est intéressant de noter qu'au début de cette période, les prestations versées aux termes des SV/SRG représentaient 52% des prestations totales comparativement à 36% en 1991. La prestation moyenne versée aux prestataires des RPC/RRQ plus que doublait au

Table 2. Accumulated assets in selected retirement income programs, at December 31

Type of program	1981		1983		1985	
	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%
Public plans						
Canada Pension Plan ¹	20,812	13.2	26,049	12.2	31,130	11.2
Québec Pension Plan ²	7,554	4.8	9,205	4.3	10,384	3.7
Total public plans	28,366	18.0	35,254	16.5	41,514	15.0
Registered pension plans (RPPs)						
Funding agency / arrangement:						
Trusteed ³						
Private sector	29,427	18.7	41,489	19.4	52,659	19.0
Public sector ⁴	31,060	19.8	41,766	19.5	55,807	20.1
Total trusteeed	60,487	38.5	83,255	39.0	108,466	39.1
Government consolidated revenue funds						
Federal ⁵	25,689	16.4	33,293	15.6	41,264	14.9
Provincial ⁶	6,863	4.4	11,293	5.3	15,815	5.7
Total government consolidated revenue funds	32,552	20.7	44,586	20.9	57,079	20.6
Insurance companies ⁷	12,953	8.2	17,270	8.1	22,557	8.1
Government of Canada annuities ⁸	747	0.5	720	0.3	687	0.2
Total RPPs	106,739	68.0	145,831	68.2	188,789	68.1
Registered Retirement Savings Plans (RRSPs):						
Money held by:						
Trust companies ⁵	7,028	4.5	10,544	4.9	14,559	5.3
Credit unions ⁵	3,251	2.1	4,848	2.3	6,430	2.3
Chartered banks ⁵	5,036	3.2	8,769	4.1	13,725	4.9
Other deposit-taking intermediaries ⁵	46	—	50	—	93	—
Investment (mutual) funds ⁵	2,007	1.3	2,707	1.3	4,356	4.9
Insurance companies ⁷	4,600	2.9	5,700	2.7	7,810	2.8
Total RRSPs⁸	21,968	14.0	32,618	15.3	46,973	16.9
Grand total	157,073	100.0	213,703	100.0	277,276	100.0

¹ Source: Canada Pension Plan Account Monthly Reports, Income Security Programs, Health and Welfare Canada.² Source: Financial statements, Régie des rentes du Québec.³ Deducted from gross assets is the insurance company portion of trusteeed pension funds that have part of their portfolio in deposit administration and/or segregated funds of insurance companies.⁴ Includes the following types of organizations: municipalities and municipal enterprises, provincial and federal Crown corporations and government agencies, and, before 1983, all educational and health institutions and organizations. Private sector educational and health institutions were excluded in 1983 and subsequent years.⁵ Source: Quarterly Financial Statistics Section, Industrial Organization and Finance Division, Statistics Canada.⁶ Sources: Various provincial governments financial reports.⁷ For reference years 1987 to 1991: Canadian Life and Health Insurance Association Inc (CLHIA), Survey of Annuity Business in Canada. Companies participating in the 1991 survey represented approximately 99% of assets for the group annuity industry; the survey also represents approximately 99% of the individual RRSPs issued by insurance companies. For reference years 1981 to 1985: the series on insurance company assets for RPPs was linked-back using an old series (different methodology); estimates for reserves in RRSPs were provided to us by CLHIA.⁸ Reserves in self-administered RRSPs are not included.

Tableau 2. Actif accumulé au titre de certains programmes de revenu de retraite, au 31 décembre

1987		1989		1991		Genre de programme
\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	
Régimes publics						
35,660	9.9	38,852	8.7	42,043	7.8	Régime de pensions du Canada ¹
12,635	3.5	13,939	3.1	15,692	2.9	Régime des rentes du Québec ²
48,295	13.4	52,791	11.9	57,735	10.7	Régimes publics, total
Régimes enregistrés de pension (REP)						
Agence / mode de financement:						
Accord fiduciaire ³						
68,495	19.0	81,361	18.3	87,810	16.3	Secteur privé
73,614	20.4	94,057	21.1	128,393	23.9	Secteur public ⁴
142,109	39.4	175,418	39.4	216,203	40.2	Accord fiduciaire, total
Fonds de revenus consolidés des gouvernements						
51,473	14.3	63,536	14.3	77,996	14.5	Fédéral ⁵
21,777	6.0	27,973	6.3	24,088	4.5	Provincial ⁶
73,250	20.3	91,509	20.5	102,084	19.0	Fonds de revenus consolidés des gouvernements, total
25,509	7.1	29,883	6.7	32,220	6.0	Compagnies d'assurances ⁷
645	0.2	594	0.1	540	0.1	Rentes du gouvernement du Canada ⁸
241,513	67.0	297,404	66.8	351,047	65.2	REP, total
Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR):						
Avoirs détenus par:						
18,740	5.2	24,454	5.5	29,630	5.5	Sociétés de fiducie ⁵
8,204	2.3	11,194	2.5	15,604	2.9	Caisses de crédit ⁵
20,119	5.6	28,204	6.3	41,253	7.7	Banques à charte ⁵
208	0.1	394	0.1	757	0.1	Autres intermédiaires acceptant des dépôts ⁵
9,528	2.6	10,738	2.4	14,551	2.7	Fonds de placement (mutuels) ⁵
13,947	3.9	20,176	4.5	27,719	5.1	Compagnies d'assurances ⁷
70,746	19.6	95,160	21.4	129,514	24.1	REÉR, total⁶
360,554	100.0	445,355	100.0	538,296	100.0	Total général

¹ Source: Rapports mensuels du compte de pension du Canada, Programmes de la sécurité du revenu, Santé et bien-être Canada.

² Source: États financiers, Régie des rentes du Québec.

³ On a exclu du total de l'actif brut la portion des caisses de retraite en fiducie gérée par les compagnies d'assurances lorsqu'il s'agit de caisses dont une partie seulement du portefeuille a été déposée auprès d'une compagnie d'assurances aux termes d'un contrat de gestion distincte et/ou de gestion de dépôt.

⁴ Comprend les genres d'organismes suivants: municipalités et entreprises municipales, sociétés fédérales et provinciales de la Couronne, organismes fédéraux et provinciaux, et avant 1983, tous les établissements et organismes d'enseignement et de santé. Les établissements d'enseignement et de santé du secteur privé ont été exclus à partir de 1983.

⁵ Source: Section des statistiques financières, Division de l'organisation et des finances de l'industrie, Statistique Canada

⁶ Sources: Divers rapports financiers des administrations publiques provinciales.

⁷ Pour les années de référence 1987 à 1991: Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP), Sondage sur les souscriptions de rentes au Canada; les sociétés ayant pris part au sondage de 1991 représentaient environ 99% des éléments d'actif du marché des rentes collectives; le sondage englobait aussi près de 99% des REÉR individuels souscrits par les compagnies d'assurances. Pour les années de référence 1981 à 1985: la série de données relatives à l'actif détenu au titre des REP a été projetée sur la base d'une ancienne série (méthodologie différente); les estimations relatives à l'actif détenu au titre des REÉR proviennent de l'ACCAP.

⁸ Les réserves dans les REÉR aurogérés ne sont pas comprises.

RPP benefit almost doubled, but was considerably higher (\$9,771) in 1991 than the benefit for either OAS/GIS (\$5,515) or the C/QPP (\$4,027).

cours de cette période, comparativement à une croissance de +63% pour celle provenant des SV/SRG. La prestation moyenne versée au titre des REP, quant à elle, doublait pratiquement mais représentait un montant beaucoup plus élevé (9 771\$) en 1991 qu'il en était le cas pour les SV/SRG (5 515\$) et les RPC/RRQ (4 027\$).

Table 3. Number of beneficiaries and benefits paid under selected retirement income programs
Tableau 3. Nombre de bénéficiaires et prestations versées aux termes de certains programmes de revenu de retraite

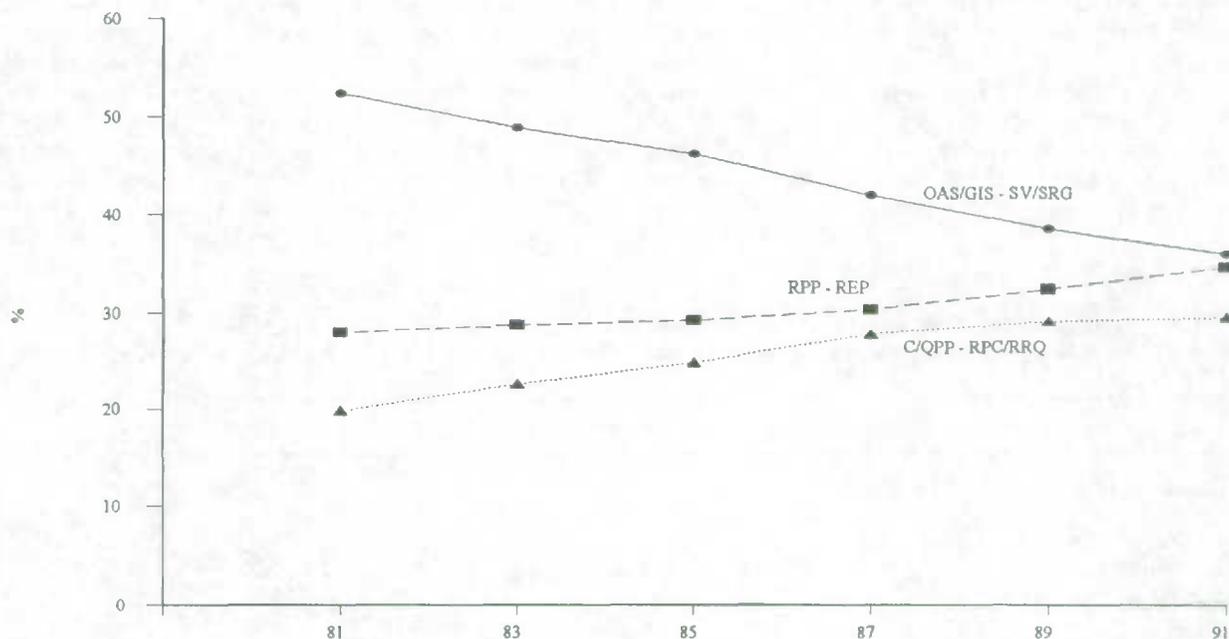
Type of program Genre de programme	1981		1983		1985		1987		1989		1991	
	Beneficiaries - Prestataires											
	No.	Biennial	No.	Biennial	No.	Biennial	No.	Biennial	No.	Biennial	No.	Biennial
	nbre	change	nbre	change	nbre	change	nbre	change	nbre	change	nbre	change
		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation		Variation
		biennale		biennale		biennale		biennale		biennale		biennale
	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%	,000	%
OAS/GIS - SV/SRG	2,445	-	2,570	5.1	2,771	7.8	2,963	6.9	3,122	5.4	3,281	5.1
C/QPP - RPC/RRQ	1,780	-	2,043	14.8	2,374	16.2	2,873	21.0	3,328	15.8	3,699	11.1
RPP - REP	902	-	1,007	11.6	1,124	11.6	1,322	17.6	1,547	17.1	1,785	15.4
	Total benefits - Prestations totales											
	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%
OAS/GIS - SV/SRG	8,295	-	10,243	23.5	12,266	19.8	14,129	15.2	15,894	12.5	18,095	13.8
C/QPP - RPC/RRQ	3,137	-	4,721	50.5	6,566	39.1	9,338	42.2	12,010	28.6	14,895	24.0
RPP - REP	4,425	-	6,015	35.9	7,783	29.4	10,222	31.3	13,385	30.9	17,444	30.3
	Average benefit - Prestation moyenne											
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
OAS/GIS - SV/SRG	3,393	-	3,985	17.5	4,426	11.0	4,769	7.8	5,092	6.8	5,515	8.3
C/QPP - RPC/RRQ	1,763	-	2,310	31.1	2,765	19.7	3,250	17.5	3,608	11.0	4,027	11.6
RPP - REP	4,907	-	5,973	21.8	6,925	15.9	7,735	11.7	8,651	11.9	9,771	12.9

Sources: *Monthly Statistics, Income Security Programs, Health and Welfare Canada*
Statistics Outlook, Régie des rentes du Québec
Taxation Statistics, Revenue Canada, Taxation

Sources: *Statistiques mensuelles, Programmes de la sécurité du revenu, Santé et bien-être Canada*
Perspectives statistiques, Régie des rentes du Québec
Statistiques fiscales, Revenu Canada, Impôt

Figure 2: Benefits paid under selected retirement income programs, proportion paid by each

Graphique 2: Prestations versées aux termes de certains programmes de revenu de retraite, proportion versée au titre de chaque programme



Number of plans and members

At the beginning of 1992, more than 5.3 million paid workers participated in 18,028 registered pension plans. This represented a membership increase of +4% from 1990 and of +14% from 1982.

The growth in membership in the past decade was entirely attributable to the increase (+48%) in female RPP participation. This change can be directly related to the growing number of women entering the paid workforce (+26%) and to changes in the late eighties to provincial and federal pension plan legislation regarding part-time employees. The number of men participating in pension plans, on the other hand, declined by almost -2% between 1982 and 1992 - the last two recessions and the continuing economic restructuring having adversely affected their RPP participation. For example, the industries (mainly manufacturing and construction) that experienced reductions in both employment and pension plan membership during the last two recessions predominantly employ men.

Pension plan coverage

Much public interest has centered around the extent to which the labour force in Canada is covered by RPPs. When

Nombre de régimes et d'adhérents

Au 1^{er} janvier 1992, plus de 5,3 millions de travailleurs rémunérés adhéraient aux 18 028 régimes enregistrés de pension. En termes de l'effectif, cela représentait une augmentation de +4% en regard de 1990 et de +14% en regard de 1982.

La croissance du nombre total d'adhérents au cours de la dernière décennie était entièrement attribuable à la participation accrue des femmes, le nombre d'adhérentes augmentant alors de +48%. Ce phénomène est lié de façon directe au nombre grandissant de femmes ayant alors fait leur entrée sur le marché du travail (+26%) ainsi qu'aux modifications, à la fin des années quatre-vingts, des lois fédérale et provinciales en matière de retraite ayant trait aux travailleurs à temps partiel. Le nombre d'hommes participant à des REP, cependant, reculait d'environ -2%, les deux dernières récessions et la restructuration continue de l'économie ayant eu un effet négatif sur leur adhésion aux REP. Par exemple, les industries (plus particulièrement, la fabrication et la construction) qui ont subi des réductions à la fois au niveau de l'emploi et de la participation aux REP lors des deux dernières récessions étaient fortement à prédominance masculine.

Taux d'adhésion

Le taux d'adhésion de la population active canadienne aux régimes enregistrés de pension continue de susciter beaucoup

comparing the labour force to pension plan membership, the annual average estimates of the labour force¹ are used. However, pension plan membership for most plans was reported as the number of active, employed participants as at the plan year end, which, for the purposes of this report, could have been at different points in time during the calendar year. Therefore, the reference date for these two data sources may not be identical. Also, it must be pointed out that the Canadian Forces, which are normally excluded from the Labour Force Survey, have been added for the purposes of this study, since the pension plan established by the Canadian Forces Superannuation Act is included in the pensions' database. Bearing these constraints and differences in mind, an analysis of labour force coverage can still provide useful information.

d'intérêt. Les résultats de l'enquête sur la population active¹ (EPA) ont servi à établir une série historique de taux d'adhésion. Il est à retenir que le nombre de membres des Forces canadiennes a été ajouté au total de la population active, ces membres n'étant pas considérés aux fins de l'EPA. Par contre, ceux-ci peuvent adhérer au régime établi en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, et ce régime fait partie de la base de données sur les REP. Les données de l'EPA sont des moyennes annuelles tandis que le nombre d'adhérents à la majorité des régimes de pension correspond à celui des adhérents actifs occupés à la fin de l'année financière du régime, qui peut survenir à divers moments de l'année civile. Par conséquent, les dates de référence de ces deux ensembles de données peuvent être différentes. Malgré ces limites et les différences dans les concepts utilisés, une analyse du taux d'adhésion de la population active aux régimes enregistrés de pension peut s'avérer utile.

Table 4. Proportion of labour force¹ and paid workers covered by a RPP, by sex, at January 1
Tableau 4. Pourcentage de la population active¹ et des travailleurs rémunérés adhérant à un REP, selon le sexe, au 1^{er} janvier

	1982	1984	1986	1988	1990	1992
Females - Femmes						
Number of RPP members - Nombre d'adhérentes aux REP	1,476,647	1,525,174	1,621,221	1,762,716	1,981,138	2,188,827
Percentage of labour force - Pourcentage de la population active	30.4	30.1	30.2	31.0	33.1	35.3
Percentage of paid workers - Pourcentage des travailleuses rémunérées	36.2	37.3	37.0	37.2	39.0	42.5
Males - Hommes						
Number of RPP members - Nombre d'adhérents aux REP	3,181,288	3,039,449	3,047,160	3,082,391	3,128,225	3,129,263
Percentage of labour force - Pourcentage de la population active	44.6	42.6	42.0	41.6	41.1	41.0
Percentage of paid workers - Pourcentage des travailleurs rémunérés	53.7	54.7	52.9	51.0	49.6	51.8
Total						
Number of RPP members - Nombre d'adhérents aux REP	4,657,935	4,564,623	4,668,381	4,845,107	5,109,363	5,318,090
Percentage of labour force - Pourcentage de la population active	38.9	37.4	37.0	37.0	37.6	38.4
Percentage of paid workers - Pourcentage des travailleurs rémunérés	46.5	47.3	46.0	44.9	44.8	47.5

¹ The data used from the Labour Force Survey are annual averages for 1981, 1983, 1985, 1987, 1989 and 1991 to which the number of Canadian Forces members was added. The difference between the labour force and paid workers is equal to the sum of unpaid family workers, the self-employed (in unincorporated companies) and the unemployed.

¹ Les données provenant de l'enquête sur la population active sont les moyennes annuelles de 1981, 1983, 1985, 1987, 1989 et 1991 auxquelles le nombre de membres des Forces canadiennes a été ajouté. La différence entre la population active et les travailleurs rémunérés est égale à la somme des travailleurs familiaux non rémunérés, des travailleurs indépendants (entreprises non constituées en société) et des chômeurs.

¹ See *The Labour Force*, monthly publication, cat. no. 71-001.

¹ Voir *La population active*, publication mensuelle, n° 71-001 au catalogue.

To simply state that only 38% of the labour force was covered by registered pension plans at the beginning of 1992 (see Table 4) tends to understate coverage since many workers included in the labour force were not able to participate in these plans. Participation in registered pension plans is restricted to paid workers having an employer-employee relationship; therefore, the self-employed working in unincorporated businesses, unpaid family workers and the unemployed are not eligible for membership. If the estimates of these groups are eliminated from the labour force, it can then be said that 47.5% of all paid workers were covered by registered pension plans at the beginning of 1992.

RPP coverage dropped from 1984 to 1990 but rose in 1992. Since men still constitute the majority of pension plan members, changing coverage rates for men have a considerable effect on overall coverage. After decreasing from 55% in 1984 to 50% in 1990, the coverage rate for men increased to 52% in 1992. This improvement in coverage from 1990 to 1992 was due to a drop in the number of men in the paid workforce; the number of male pension plan participants in fact remained virtually the same.

After fluctuating around 37% from 1982 to 1988, coverage for females has increased significantly since then, to 43% in 1992. The reason, however, is not because of a decrease in the paid workforce, as was the case for men. In fact, the number of women in the paid workforce has increased consistently over the period 1982 to 1992, despite changing economic conditions. However, the number of women participating in pension plans grew even faster, particularly over the latter part of that period.

As a result of the significant differences between in the changes in pension plan membership and labour market participation for men and women, the gap between their coverage rates has been narrowing, from 18 points higher for men in 1982 to 9 points higher in 1992.

Female participation

Over the past several decades, more and more women have been entering the labour market. As a result, during the period 1982 to 1992, women climbed from 41% to 46% of the paid workforce. This growth is also reflected in the number of women participating in registered pension plans, as indicated in Figure 3. In fact, as was stated earlier, the +14% increase in plan membership from 1982 to 1992 was entirely attributable to the additional number of women belonging to RPPs. As can be seen in Figure 4, female participation increased each two-year period between 1982 and 1992; however, between 1982 and 1984 and 1990 and 1992, the rate of increase, although still positive, slowed somewhat. The percentage increase was consistently higher for women than for men; over that entire period, the number of female members increased +48%

Affirmer que seulement 38% de la population active participait à un régime enregistré de pension (voir le tableau 4) au début de 1992, c'est en quelque sorte sous-estimer le taux réel d'adhésion car plusieurs personnes comprises dans la population active, par définition, n'ont pas le droit d'adhérer à ces régimes. Puisque les régimes enregistrés de pension s'adressent exclusivement aux travailleurs rémunérés ayant une relation employeur-employé, les travailleurs indépendants (entreprises non constituées en société), les travailleurs familiaux non rémunérés et les chômeurs ne peuvent y participer. Si on supprime ces groupes de la population active, on constate que 47,5% de tous les travailleurs rémunérés adhéraient à un REP au 1^{er} janvier 1992.

Ce taux d'adhésion avait reculé depuis 1984 mais en 1992, il enregistrerait un niveau supérieur à celui de 1990. Étant donné que les adhérents aux REP étaient majoritairement des hommes, les variations du taux d'adhésion de ces derniers ont un effet considérable sur le taux global d'adhésion. Le taux d'adhésion des hommes, qui était passé de 55% à 50% entre 1984 et 1990, augmentait à 52% en 1992. Ce taux d'adhésion plus élevé en 1992 qu'en 1990 était dû à une baisse du nombre de travailleurs rémunérés de sexe masculin, le nombre d'hommes adhérant aux REP étant demeuré sensiblement inchangé.

Le taux d'adhésion des femmes, qui avait oscillé autour de 37% entre 1982 et 1988, s'accroissait ensuite de façon significative, atteignant 43% en 1992. Contrairement à ce qui s'était passé pour les adhérents de sexe masculin, cette progression n'était pas due à une baisse du nombre de travailleuses rémunérées. Au contraire, malgré les conditions économiques des dix dernières années, le nombre de femmes sur le marché du travail progressait sans cesse mais le nombre de celles-ci adhérant à un régime de pension augmentait encore plus rapidement, particulièrement au cours des dernières années de la période considérée.

L'écart entre le taux d'adhésion des hommes et celui des femmes se rétrécissait, de 18 points de pourcentage en 1982 à 9 points de pourcentage en 1992. Cela était dû au fait que les hommes et les femmes avaient enregistré des variations très différentes quant à leur adhésion aux régimes de pension et leur participation au marché du travail.

Participation féminine

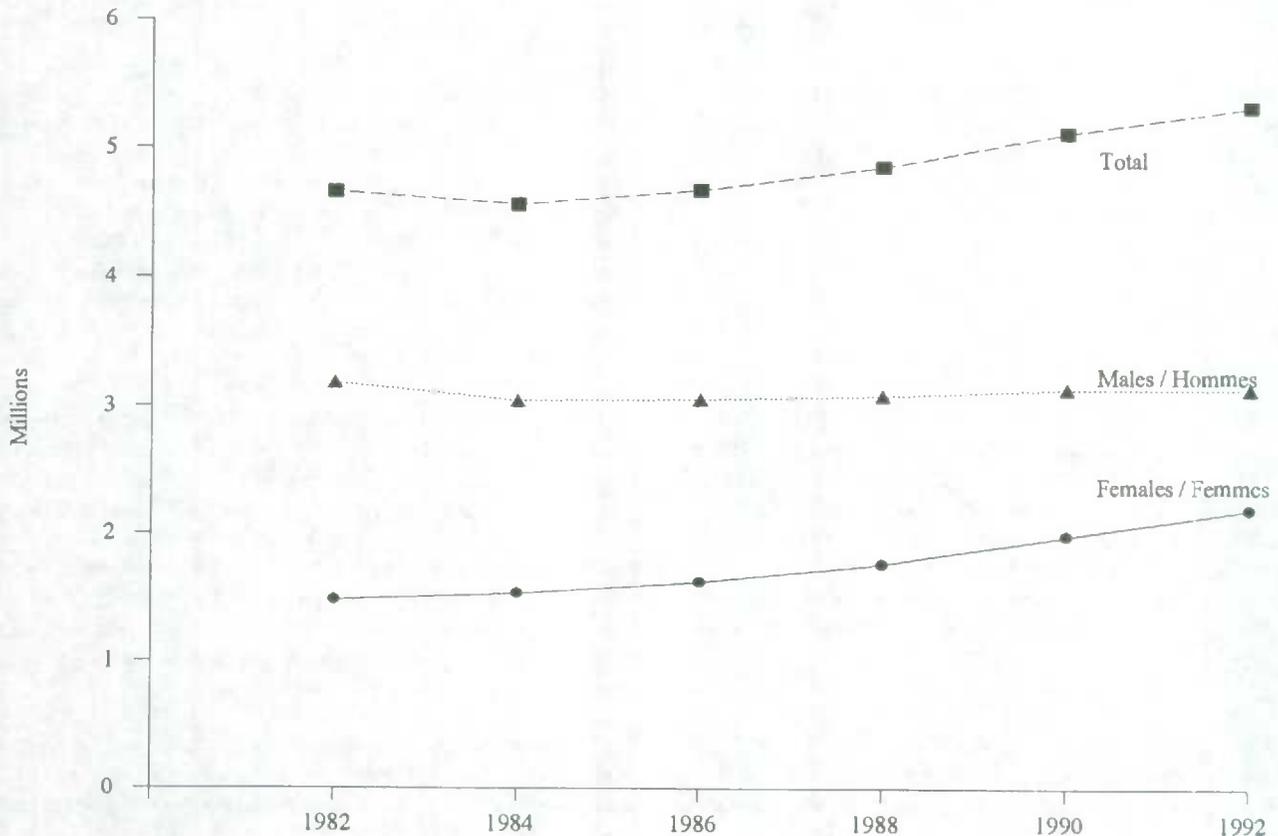
Au cours des dernières décennies, les femmes ont occupé une place de plus en plus importante sur le marché du travail. Entre 1982 et 1992, la proportion des travailleurs rémunérés représentée par les femmes passait de 41% à 46%. Cette augmentation se reflétait également au niveau de leur adhésion aux régimes enregistrés de pension comme on peut le voir au graphique 3. En effet, au cours de cette période, la croissance de +14% du nombre total d'adhérents aux REP était entièrement attribuable à la participation accrue des femmes à ces régimes. Le graphique 4 montre que la croissance biennale du nombre d'adhérentes a toujours été positive et a sans cesse dépassé celle des adhérents, même si elle avait été plus lente entre 1982 et 1984 et, entre 1990 et 1992. Au cours de la période comprise entre les 1^{er} janvier de 1982 et de 1992, le nombre d'adhérentes progressait de +48% alors que le nombre

whereas the number of male participants was down -2%. Women therefore constituted 41% of all plan members in 1992, up substantially from 32% in 1982. On a provincial basis, a consistently higher proportion of women than the national average was recorded for Prince Edward Island, Québec, Manitoba and Saskatchewan.

d'adhérents régressait d'environ -2%. Les femmes ont ainsi accru considérablement leur représentation au sein de l'effectif des REP, leur proportion du total passant alors de 32% à 41%. Sur une base provinciale, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan enregistraient sans cesse une proportion féminine supérieure à la moyenne nationale.

Figure 3: Number of RPP members, at January 1

Graphique 3: Nombre d'adhérents aux REP, au 1^{er} janvier



At January 1, 1992, women accounted for more than half (52%) of all public sector pension plan members; in the private sector, they still represented only 31% of the participants.

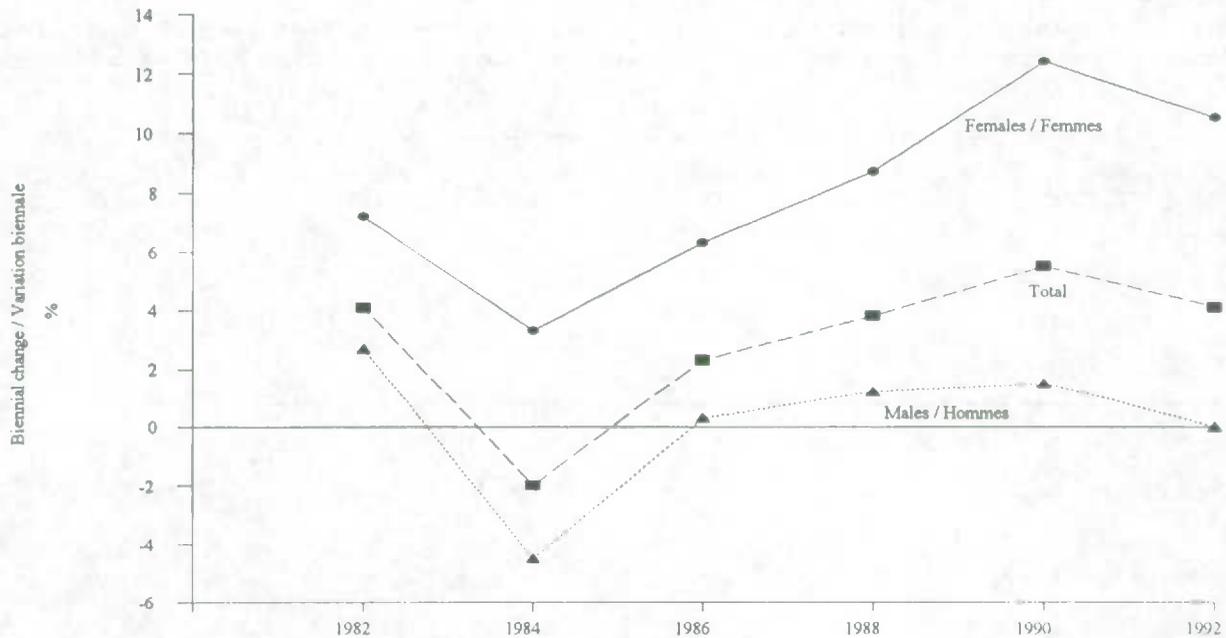
Au 1^{er} janvier 1992, les femmes représentaient plus de la moitié (52%) du nombre total d'adhérents aux régimes du secteur public; dans le secteur privé, elles n'y comptaient que pour 31%.

A comparison of the provisions in the plans to which men and women most commonly belong can be found in the section of this report entitled **Male/female differences for selected plan provisions**.

Une comparaison entre les dispositions des régimes auxquels les femmes et les hommes participent se trouve dans la section intitulée **Différences entre les femmes et les hommes quant à certaines dispositions** du présent rapport.

Figure 4: Biennial rate of change of RPP membership, at January 1

Graphique 4: Taux biennal de variation du nombre d'adhérents aux REP, au 1^{er} janvier



Provincial distribution

Table 5 gives the provincial distributions of RPP members and of the labour force as well as pension plan coverage rates by province of employment. As this table demonstrates, the percentage distributions of RPP members and of the total labour force are very similar, with Ontario having the highest proportion of both.

When comparing the number of pension plan members in each province to the number of paid workers and to the entire labour force, different pictures emerge. The reason for this difference is the disproportionate impact of the self-employed (in unincorporated businesses), unpaid family workers and the unemployed in each province. As was stated earlier, paid workers exclude those groups. If, for example, the numbers of unemployed increases more in one province than in another, even if there is no change in the labour force figures, this will impact on the number of paid workers and consequently on the coverage rate for that group.

The coverage rate for paid workers was highest in Newfoundland (53.3%), followed by that for Manitoba (52.2%), Québec (50.9%), Saskatchewan (50.1%) and Nova Scotia (49.4%); the other provinces had rates under the national average of 47.5%. It should be noted that the coverage rate can also be affected by the response rate for any given province. If

Répartition provinciale

Le tableau 5 présente les répartitions procentuelles des adhérents aux REP et de la population active totale ainsi que les taux d'adhésion aux régimes de pension selon la province d'emploi. La répartition des adhérents aux REP est très semblable à celle de la population active totale, avec l'Ontario en tête pour ce qui est de ces deux statistiques.

Un portrait différent se dégage lorsqu'on compare, pour chaque province, le taux d'adhésion de la population active à celui des travailleurs rémunérés. Comme mentionné précédemment, les travailleurs rémunérés excluent de la population active les travailleurs familiaux non rémunérés, les travailleurs indépendants (entreprises non constituées en société) et les chômeurs; il se peut que le rapport de ces catégories exclues, sur le total de la population active, soit différent d'une province à l'autre et donne lieu à des écarts considérables. Par exemple, si le nombre de chômeurs augmente relativement plus dans une province que dans une autre, même si la population active totale était demeurée la même au cours des années faisant l'objet de comparaison, le nombre de travailleurs rémunérés et leur taux d'adhésion auraient toutefois varié en conséquence.

Le taux d'adhésion des travailleurs rémunérés était le plus élevé à Terre-Neuve (53,3%), suivi de celui du Manitoba (52,2%), du Québec (50,9%), de la Saskatchewan (50,1%) et de la Nouvelle-Écosse (49,4%). Les autres taux se situaient tous au-dessous de la moyenne nationale de 47,5%. Il est à noter que ces taux d'adhésion sont également fonction du taux de réponse respectif de chaque

it is low, the number of pension plan members for that province may not be up-to-date. For a more detailed discussion of response rates for the provinces, consult Appendix IV, Technical notes.

province. Si un taux de réponse est faible, il se peut que le nombre d'adhérents n'ait pas été mis à jour. Pour plus de détails sur le taux de réponse par province, veuillez consulter l'annexe IV Notes techniques.

Table 5. Proportion of labour force and paid workers covered by a RPP by area of employment, January 1, 1992¹
Tableau 5. Pourcentage de la population active et des travailleurs rémunérés adhérant à un REP selon la région d'emploi, 1^{er} janvier 1992¹

Area of employment	RPP members	Percentage of total members	Labour force	Percentage of labour force	RPP members as a percentage of labour force	RPP members as a percentage of paid workers
Région d'emploi	Adhérents à un REP	Pourcentage du total des adhérents	Population active	Pourcentage de la population active	Adhérents aux REP en proportion de la population active	Adhérents aux REP en proportion des travailleurs rémunérés
	No. - nbre	%	No. - nbre	%	%	%
Newfoundland - Terre-Neuve	94,960	1.8	242,646	1.8	39.1	53.3
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	16,470	0.3	63,611	0.5	25.9	36.9
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	170,773	3.2	434,292	3.2	39.3	49.4
New Brunswick - Nouveau - Brunswick	115,748	2.2	331,457	2.4	34.9	44.0
Québec	1,397,502	26.3	3,402,646	25.0	41.1	50.9
Ontario	2,074,518	39.0	5,299,621	39.0	39.1	47.4
Manitoba	223,963	4.2	544,864	4.0	41.1	52.2
Saskatchewan	176,733	3.3	485,685	3.6	36.4	50.1
Alberta	463,981	8.7	1,365,809	10.0	34.0	42.0
British Columbia - Colombie-Britannique	551,830	10.4	1,660,935	12.2	33.2	41.1
Other - Autre	31,612 ²	0.6	1,977 ³	-	--	--
Total	5,318,090²	100.0	13,833,543	100.0	38.4	47.5

¹ The data used from the Labour Force Survey are annual averages for 1991 to which the number of Canadian Forces members was added.

² Includes plan members in Yukon, Northwest Territories and outside Canada.

³ Represents members of the Canadian Forces in Yukon, Northwest Territories and outside Canada only. Other members of the labour force in the Yukon and Northwest Territories are not included as they are not included in the LFS.

¹ Les données de l'enquête sur la population active sont des moyennes annuelles de 1991 auxquelles on a ajouté le nombre de membres des Forces canadiennes.

² Comprend les adhérents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de l'extérieur du Canada.

³ Ce chiffre ne représente que les membres des Forces canadiennes du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de l'extérieur du Canada. Les autres membres de la population active du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest n'y sont pas compris, ne faisant pas l'objet de l'EPA.

At January 1, 1992, fully 48% of the members of RPPs worked in the public sector. There was, however, considerable variation from one province to another (see Table 6). In Ontario, where 39% of all RPP members worked, over 60% of

Au 1^{er} janvier 1992, le secteur public regroupait 48% de tous les adhérents aux REP. Il apparaît cependant au tableau 6 que la répartition des adhérents selon le secteur varie énormément d'une province à l'autre. En Ontario, où travaillait 39% de l'ensemble des

them were employed in the private sector. Alberta and British Columbia were the only other provinces where a majority, although slight, of members worked in the private sector. In all the other provinces, public sector members predominated.

participants aux REP, plus de 60% occupaient un emploi dans le secteur privé. En Alberta et en Colombie-Britannique, le nombre d'adhérents du secteur privé dépassait aussi celui du secteur public, mais de très peu. Dans toutes les autres provinces, les adhérents se retrouvaient en majorité au secteur public.

Table 6. Number of RPP members, by area of employment and sector, January 1, 1992
Tableau 6. Nombre d'adhérents aux REP, selon la région d'emploi et le secteur, 1^{er} janvier 1992

Area of employment Région d'emploi	Both sectors Les deux secteurs		Public sector Secteur public		Private sector Secteur privé	
	Members	Percentage of both sectors	Members	Percentage of both sectors	Members	Percentage of both sectors
	Adhérents	Pourcentage des deux secteurs	Adhérents	Pourcentage des deux secteurs	Adhérents	Pourcentage des deux secteurs
	No. - nbrc	%	No. - nbrc	%	No. - nbrc	%
Newfoundland - Terre-Neuve	94,960	100.0	57,522	60.6	37,438	39.4
Prince Edward Island - Île-du-Prince-Édouard	16,470	100.0	10,586	64.3	5,884	35.7
Nova Scotia - Nouvelle-Écosse	170,773	100.0	98,432	57.6	72,341	42.4
New Brunswick - Nouveau-Brunswick	115,748	100.0	59,966	51.8	55,782	48.2
Québec	1,397,502	100.0	758,555	54.3	638,947	45.7
Ontario	2,074,518	100.0	827,802	39.9	1,246,716	60.1
Manitoba	223,963	100.0	121,192	54.1	102,771	45.9
Saskatchewan	176,733	100.0	107,754	61.0	68,979	39.0
Alberta	463,981	100.0	231,720	49.9	232,261	50.1
British Columbia - Colombie-Britannique	551,830	100.0	272,166	49.3	279,664	50.7
Yukon and North West Territories - Yukon et Territoires du Nord-Ouest	7,499	100.0	4,340	57.9	3,159	42.1
Outside Canada - Extérieur du Canada	24,113	100.0	4,504	18.7	19,609	81.3
Total	5,318,090	100.0	2,554,539	48.0	2,763,551	52.0

Public and private sectors

This report covers all registered pension plans in Canada in both the public and private sectors. Public sector plans are defined as those designed for employees of the three levels of government, including crown corporations, boards and commissions. These employees could be involved in administrative and regulatory activities or could work for government enterprises conducting commercial activities (e.g. Ontario Hydro).

Even though there were only 1,122 public sector plans at the beginning of 1992, just 6% of all RPPs, these plans covered 2,554,539 members, 48% of all RPP participants (see Table 7 and Figure 5). The remaining 16,906 plans covered 2,763,551

Secteurs public et privé

Ce rapport porte sur tous les régimes enregistrés de pension des secteurs public et privé au Canada. Par régimes du secteur public, on entend les régimes qui s'adressent aux employés des trois paliers de l'administration publique, y compris les sociétés de la couronne et les commissions et conseils gouvernementaux. Ces employés pourraient occuper un emploi dans les domaines de l'administration ou de la réglementation, ou travailler au sein d'une entreprise publique de nature commerciale (par exemple, Hydro Ontario).

Même si au 1^{er} janvier 1992, on ne comptait que 1 122 régimes dans le secteur public (6% de tous les REP), ils regroupaient néanmoins 2 554 539 adhérents, soit 48% du nombre total d'adhérents, comme l'indiquent le tableau 7 et le graphique 5. En

private sector members, 52% of all RPP members.

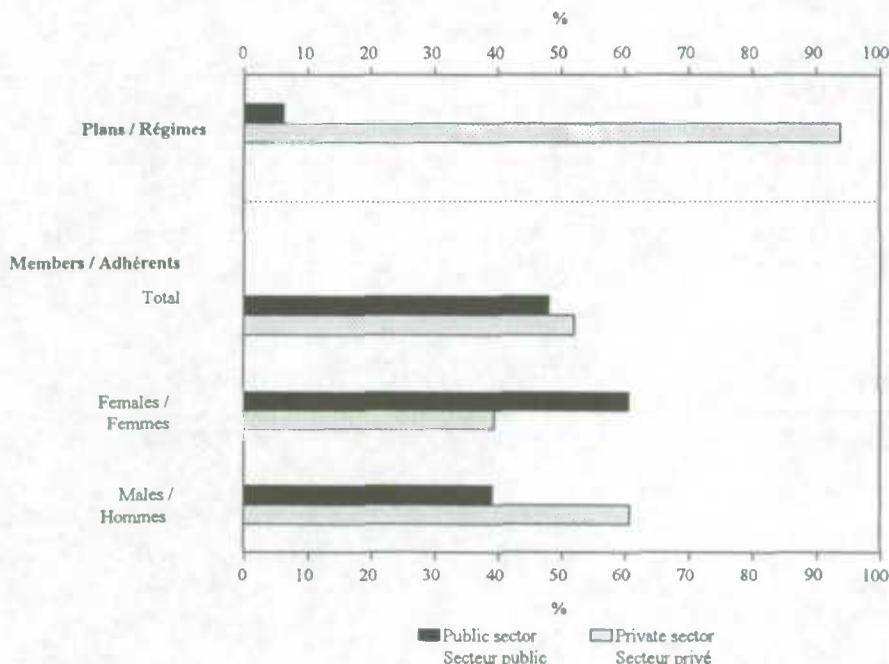
revanche, les 16 906 régimes restants faisaient partie du secteur privé et couvraient 2 763 551 adhérents, soit 52% de tous les adhérents aux REP.

Table 7. Number of RPPs and members, by type of organization and sector, January 1, 1992
Tableau 7. Nombre de REP et d'adhérents, selon le genre d'organisme et le secteur, 1^{er} janvier 1992

Type of organization Genre d'organisme	Plans Régimes		Members Adhérents					
	No. nbre	%	Males - Hommes		Females- Femmes		Total	
	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
Public sector Secteur public								
Municipal government - Municipalité	589	3.3	244,905	7.8	235,538	10.8	480,443	9.0
Municipal enterprise - Entreprise municipale	40	0.2	24,934	0.8	3,462	0.2	28,396	0.5
Provincial government - Province	180	1.0	563,310	18.0	897,815	41.0	1,461,125	27.5
Provincial enterprise - Entreprise provinciale	45	0.2	77,245	2.5	35,022	1.6	112,267	2.1
Federal government - Gouvernement fédéral	242	1.3	271,909	8.7	145,629	6.7	417,538	7.9
Federal enterprise - Entreprise fédérale	16	0.1	45,263	1.4	9,324	0.4	54,587	1.0
Non-Canadian government - Gouvernement étranger	10	0.1	75	--	108	--	183	--
Sub-total - Total partiel	1,122	6.2	1,227,641	39.2	1,326,898	60.6	2,554,539	48.0
Private sector Secteur privé								
Incorporated company - Compagnie incorporée	15,390	85.4	1,819,277	58.1	788,590	36.0	2,607,867	49.0
Unincorporated company - Entreprise non constituée	249	1.4	5,097	0.2	6,244	0.3	11,341	0.2
Co-operative - Coopérative	154	0.9	19,538	0.6	17,077	0.8	36,615	0.7
Trade or employee association - Association professionnelle ou syndicat ouvrier	492	2.7	19,940	0.6	12,042	0.6	31,982	0.6
Religious and charitable organization- Organisme religieux et charitable	433	2.4	26,174	0.8	30,039	1.4	56,213	1.1
Other - Autre	188	1.0	11,596	0.4	7,937	0.4	19,533	0.4
Sub-total - Total partiel	16,906	93.8	1,901,622	60.8	861,929	39.4	2,763,551	52.0
Total	18,028	100.0	3,129,263	100.0	2,188,827	100.0	5,318,090	100.0

Figure 5: Percentage distribution of RPPs and members, by sector, at January 1, 1992

Graphique 5: Répartition procentuelle des REP et des adhérents, selon le secteur, au 1^{er} janvier 1992



Private and public sector plans differ in a number of areas such as type of plan, funding instrument, benefit levels, employee contribution rates, normal retirement age and post retirement indexing. These differences will be highlighted throughout the report.

Les régimes des secteurs public et privé se distinguent sur de nombreux aspects, notamment la taille des régimes, le type de régime, le mode de financement, le taux de cotisation des employés, le type de prestation, l'âge normal de la retraite et l'indexation des prestations de retraite. Nous ferons ressortir ces différences tout au long de cette analyse.

Size of plan

At the beginning of 1992 there were 18,028 RPPs, 10% fewer than in 1990. As can be seen in Table 8 and Figure 6, the most important changes have taken place in the number of plans with less than 10 members. These plans numbered 7,399 (41% of all RPPs) in 1992 but covered less than half a percent of the total membership (25,058 persons). These small plans declined -34% from their peak in 1986, after having grown very significantly in the first half of the eighties. It is likely that the administrative requirements imposed by the revised pensions regulatory legislation have contributed to the recent decline in these small plans. However, because these plans covered such a small proportion of the membership, a drop in their numbers has not resulted in decreased coverage.

Taille du régime

Au 1^{er} janvier 1992, le nombre de REP se chiffrait à 18 028, soit un recul de -10% par rapport à 1990. Comme l'indiquent le tableau 8 et le graphique 6, les fluctuations les plus importantes ont eu lieu au niveau des régimes comptant moins de dix membres. Le nombre de ces régimes se chiffrait à 7 399 (41% de tous les REP) en 1992 mais y participait moins d'un demi pourcent de l'effectif total (25 058 personnes). Le nombre de ces régimes de petite taille décroissait de -34% en regard du sommet atteint en 1986, après avoir crû de façon phénoménale au cours de la première moitié des années quatre-vingts. Les exigences administratives accrues des régies de rentes ont vraisemblablement contribué à la baisse du nombre de petits régimes. Cependant, étant donné que ces régimes ne couvraient qu'une faible proportion de l'effectif total, leur diminution n'a pas causé une baisse du taux global d'adhésion.

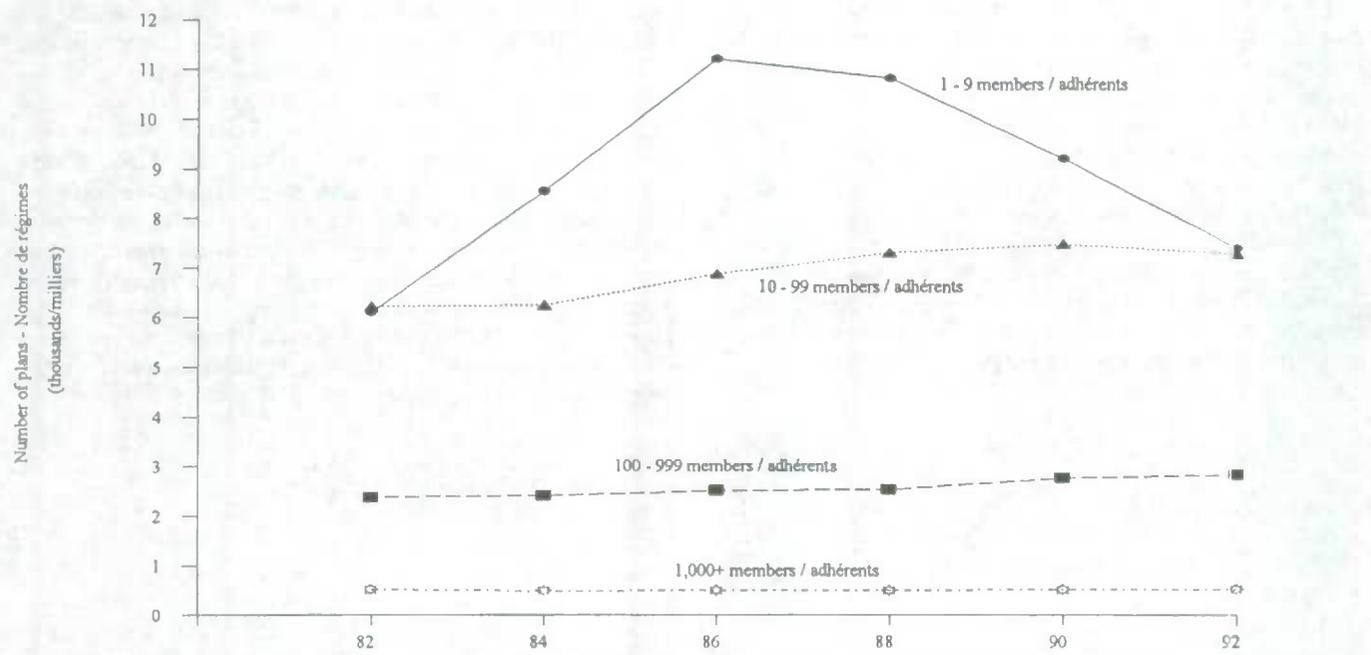
Table 8. Number of RPPs and members, by membership size group, at January 1
Tableau 8. Nombre de REP et d'adhérents, selon la taille du régime, au 1^{er} janvier

Membership size group Taille du régime	1982				1984				1986			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%
1 - 9	6,112	40.1	23,750	0.5	8,554	48.3	29,275	0.6	11,200	53.1	36,205	0.8
10 - 99	6,222	40.8	209,336	4.5	6,251	35.3	211,831	4.6	6,875	32.6	231,962	5.0
100 - 499	2,016	13.2	440,947	9.5	2,041	11.5	445,916	9.8	2,122	10.1	462,489	9.9
500 - 999	366	2.4	254,733	5.5	371	2.1	260,126	5.7	395	1.9	275,164	5.9
1,000 - 9,999	449	2.9	1,195,533	25.7	430	2.4	1,164,739	25.5	443	2.1	1,184,314	25.4
10,000 - 29,999	45	0.3	702,084	15.1	41	0.2	624,903	13.7	37	0.2	585,603	12.5
30,000 and over - et plus	22	0.1	1,831,532	39.3	23	0.1	1,827,833	40.0	22	0.1	1,892,644	40.5
Total	15,232	100.0	4,657,935	100.0	17,711	100.0	4,564,623	100.0	21,094	100.0	4,668,381	100.0

	1988				1990				1992			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%	No. - nbre	%
1 - 9	10,809	50.9	35,520	0.8	9,192	46.1	30,507	0.6	7,399	41.1	25,058	0.4
10 - 99	7,305	34.4	248,263	5.1	7,484	37.5	256,919	5.0	7,275	40.4	255,033	4.8
100 - 499	2,217	10.4	487,250	10.1	2,358	11.8	514,414	10.1	2,417	13.4	525,797	9.9
500 - 999	411	1.9	289,260	6.0	408	2.0	285,019	5.6	416	2.3	289,080	5.4
1,000 - 9,999	435	2.0	1,143,258	23.6	448	2.2	1,177,690	23.0	459	2.5	1,223,170	23.0
10,000 - 29,999	40	0.2	636,075	13.1	44	0.2	700,078	13.7	39	0.2	673,959	12.7
30,000 and over - et plus	22	0.1	2,005,481	41.4	22	0.1	2,144,736	42.0	23	0.1	2,325,993	43.7
Total	21,239	100.0	4,845,107	100.0	19,956	100.0	5,109,363	100.0	18,028	100.0	5,318,090	100.0

Figure 6: Number of RPPs, by membership size group, at January 1

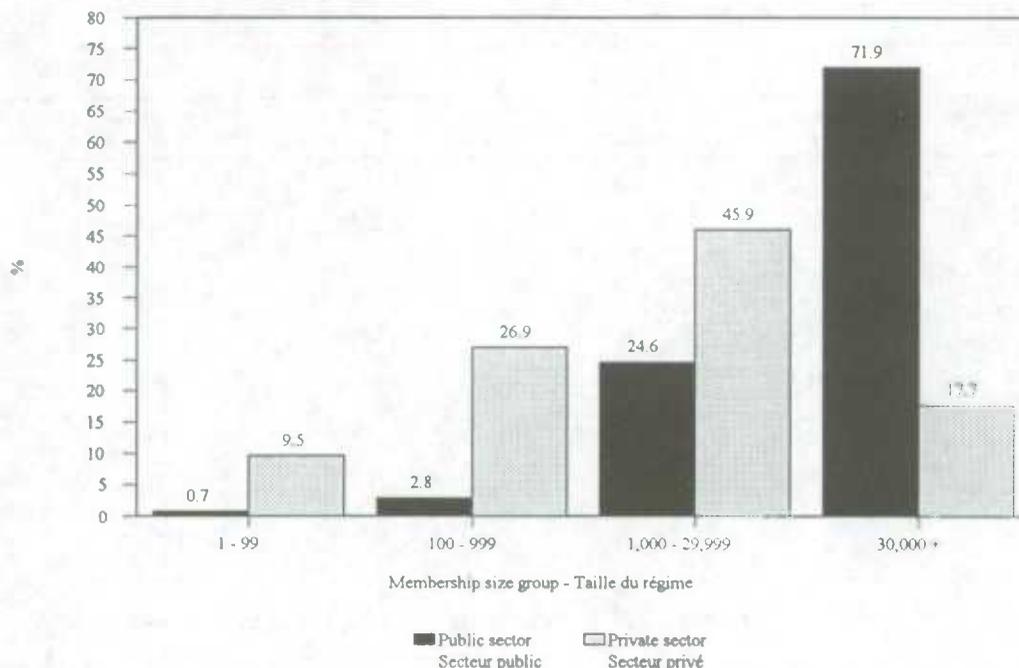
Graphique 6: Nombre de REP, selon la taille du régime, au 1^{er} janvier



Who belongs to these small plans? In 1992, approximately 35% of the members of plans with less than 10 participants were in plans designed for executives and "connected persons"; over 50% were in plans open to all persons working for the sponsoring employer. Fully 96% of the members of plans with less than 10 participants were employed in the private sector.

At the beginning of 1992, there were 23 plans with 30,000 members or more. They covered 44% of all RPP members and accounted for three-quarters of the increase in total membership from 1982 to 1992. Fifteen of these large plans were in the public sector and they covered 72% of the public sector membership, as can be seen in Figure 7. The remaining eight with membership of 30,000 or more were private sector plans and covered just 18% of all private sector members. The largest proportion (46%) of private sector members belonged to plans with 1,000 to 29,999 members.

Figure 7: Percentage distribution of members, by membership size group, at January 1, 1992



The membership growth in plans with 30,000 members or more is almost totally attributable to the rise in female members. In fact, the number of women participating in those plans increased +65% between 1982 and 1992 compared with only +3% for men. As a result, in 1992 women accounted for 50% of the members of these large plans, up from 38% in 1982.

Funding instrument

One of the significant conditions that a pension plan must meet in order to qualify for registration under the Income Tax

Qui adhère à ces régimes? En 1992, environ 35% des adhérents aux régimes de petite taille participaient à des régimes ne s'adressant qu'aux cadres supérieurs et aux "personnes rattachées"; plus de 50% participaient à un régime où tous les employés étaient admissibles, sans distinction. Aussi, 96% des adhérents aux régimes comptant moins de 10 membres occupaient un emploi dans le secteur privé.

Au 1^{er} janvier 1992, on dénombrait 23 régimes enregistrés de pension de 30 000 participants et plus, englobant 44% de l'effectif total. Les trois quarts de la croissance du nombre total d'adhérents entre 1982 et 1992 étaient attribuables à ces régimes de grande taille. Quinze de ces 23 régimes se trouvaient dans le secteur public, regroupant près de 72% des adhérents de ce secteur, comme on peut le voir au graphique 7. En revanche, les 8 autres régimes de 30 000 adhérents et plus appartenaient au secteur privé et ne couvraient que 18% des participants de ce secteur. La plus forte proportion (46%) des membres du secteur privé participaient à des régimes de taille moins importante (entre 1 000 et 29 999 participants).

Graphique 7: Répartition procentuelle des adhérents, selon la taille du régime, au 1^{er} janvier 1992

Les femmes étaient responsables de presque toute l'augmentation de l'effectif des régimes de grande taille. En effet, le nombre de celles-ci y participant s'était accru de +65% entre 1982 et 1992 contre seulement +3% pour les hommes; la proportion des adhérents à ces gros régimes représentée par les femmes passait alors de 38% à 50%.

Mode de financement

Pour être agréé aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu, un régime de pension doit remplir de nombreuses conditions dont une

Act relates to funding. A plan must be funded according to the terms of a trust agreement, an insurance company contract or an arrangement administered by the federal or by a provincial government. (Some of the latter are referred to as consolidated revenue arrangements.²)

The funding instrument is the legal document that defines the obligation of the funding agency (insurance company, trust company, pension fund society, ...) with respect to the pension plan. It is defined as the agreement or contractual arrangements under which current contributions are held, accumulated and invested. In recent years, many employers have diversified both the fund management and the investment decision processes. For purposes of this report, however, the funding instrument is the contractual agreement(s) registered with the pension authority and/or Revenue Canada.

des plus importantes est celle du financement. Pour satisfaire à cette condition, un régime de pension doit être financé soit au moyen d'un accord fiduciaire, soit au moyen d'un contrat d'assurance, soit au moyen d'un arrangement administré par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial. (Certains de ces arrangements sont aussi appelés régimes financés à même les fonds de revenus consolidés.²)

Le mode de financement, ou convention de gestion financière, est le document juridique qui établit les obligations des gestionnaires financiers (compagnie d'assurances, société de fiducie, société de caisse de retraite, ...) relativement au régime de pension. Il s'agit de l'accord ou des accords contractuels aux termes desquels les cotisations sont actuellement détenues, accumulées et placées. Ces dernières années, plusieurs employeurs ont diversifié à la fois leurs méthodes de gestion de caisse et le processus de décision de placement. Aux fins de la présente analyse toutefois, le mode de financement est l'accord contractuel ou les accords contractuels tel qu'enregistré(s) auprès de l'autorité compétente en matière de pension et/ou Revenu Canada.

Table 9. Number of RPPs and members, by funding instrument, at January 1
Tableau 9. Nombre de REP et d'adhérents, selon le mode de financement, au 1^{er} janvier

Funding instrument Mode de financement	1982				1990				1992			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
Insurance company contract - Contrat d'assurance:												
Individual or group annuity - Individuel ou collectif	4,807	31.5	111,611	2.4	1,707	8.5	56,059	1.1	1,343	7.4	45,496	0.9
Deposit administration - Gestion de dépôt	2,714	17.8	160,990	3.5	6,138	30.8	223,294	4.4	5,180	28.7	229,698	4.3
Segregated fund - Gestion distincte	1,731	11.4	210,801	4.5	2,049	10.3	244,607	4.8	1,722	9.6	239,236	4.5
Combination and other - Combinaison et autre	1,371	9.0	136,207	2.9	4,548	22.8	203,766	4.0	4,871	27.0	279,664	5.3
Sub-total - Total partiel	10,623	69.7	619,609	13.3	14,442	72.4	727,726	14.2	13,116	72.8	794,094	14.9
Trust agreement - Accord fiduciaire												
Trust company - Société de fiducie	3,093	20.3	1,684,202	36.2	3,925	19.7	1,457,604	28.5	3,565	19.8	1,774,628	33.4
Individual trustee - Fiduciaire particulier	1,183	7.8	1,363,723	29.3	1,227	6.1	1,809,081	35.4	1,017	5.6	1,757,274	33.0
Combination - Combinaison	42	0.3	46,797	1.0	52	0.3	58,646	1.1	32	0.2	30,379	0.6
Sub-total - Total partiel	4,318	28.4	3,094,722	66.4	5,204	26.1	3,325,331	65.1	4,614	25.6	3,562,281	67.0
Pension fund society - Société de caisse de retraite												
Consolidated revenue arrangement - Fonds du revenu consolidé de l'État	13	0.1	86,643	1.9	16	0.1	106,549	2.1	16	0.1	112,361	2.1
Other - Autre	259	1.7	170,474	3.7	270	1.3	241,802	4.7	257	1.5	142,340	2.7
Total	15,232	100.0	4,657,935	100.0	19,956	100.0	5,109,363	100.0	18,028	100.0	5,318,090	100.0

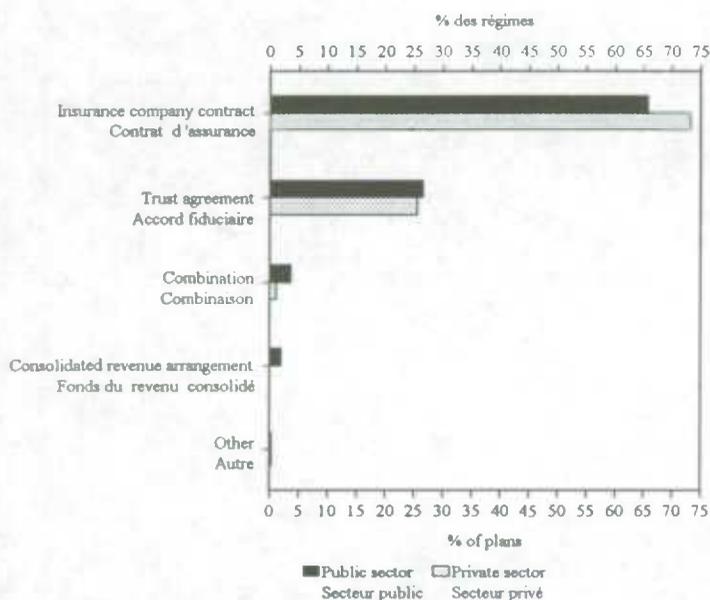
¹ The plans of some provincial governments operate as consolidated revenue arrangements, others operate much like a trustee fund.

² Les régimes de certains gouvernements provinciaux sont financés à même les fonds de revenus consolidés tandis que certains opèrent plutôt comme un régime en fiducie.

The general pattern of funding has shown relatively little change since 1982. As seen in Table 9, insurance companies continue to be the most widely used funding agencies in terms of plans. Insurance companies offer several underwriting methods for registered pension plans. While the individual and group contract method used to be the most prevalent in terms of number of plans, its use has declined in recent years, both in absolute and relative terms. At the beginning of 1992, only 1,343 plans (7% of all RPPs) were underwritten by individual or group contracts compared with 4,807 plans (32% of all RPPs) in 1982. Contrasting with this decline was the growth in plans using the deposit administration and/or segregated fund methods which offer some of the flexibility of a trust agreement. The number of plans funded under such contracts more than doubled from 1982 to 1992, from 5,816 to 11,773.

Insurance company contracts are the most common funding method used by small plans. In fact, plans with this type of contract accounted for 73% of all plans in 1992, but they covered only 15% of the membership. (Less than 1% of the members belonged to individual or group annuity type plans; the remaining 14% to plans funded through segregated fund and/or deposit administration arrangements.) Given that most of the public sector plans are large, it is not surprising that from 1982 to 1992 not more than 3% of their members belonged to plans funded through insurance company contracts. The situation is quite different in the private sector. The proportion of members in that sector belonging to plans funded according to the terms of an insurance company contract increased consistently between 1982 and 1992, from 21% to 26%. Figure 8 illustrates the distribution of plans and members using the various funding options, by sector.

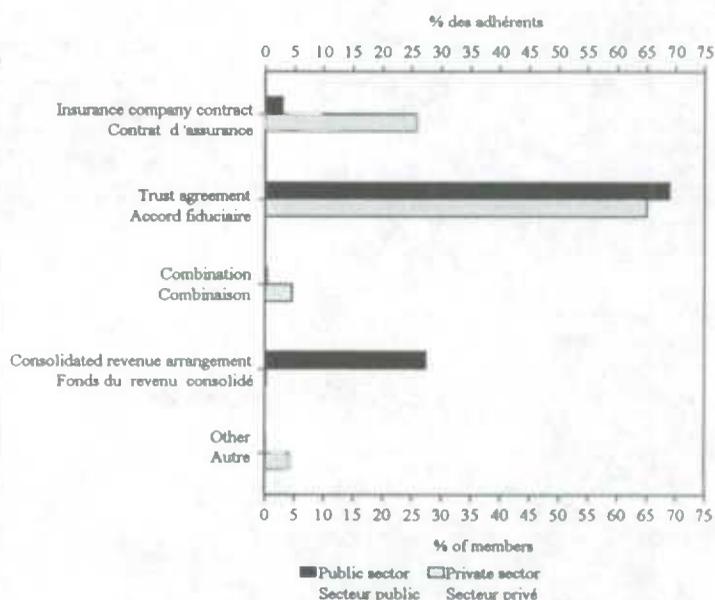
Figure 8: Percentage distribution of RPPs and members, by funding instrument, at January 1, 1992



Le mode de financement le plus répandu a relativement peu changé depuis 1982. Comme en témoigne le tableau 9, les compagnies d'assurances continuent d'être les gestionnaires de caisses de retraite les plus répandus en termes du nombre de régimes. Les régimes garantis peuvent faire l'objet de divers genres de contrats. Les contrats individuels et collectifs de retraite, qui étaient les modes de financement les plus courants quant au nombre de régimes, ont constamment perdu du terrain au fil des ans tant en termes absolus que relatifs. En effet, au début de 1992, seulement 1 343 régimes (7% de tous les REP) étaient garantis par de tels contrats, contre 4 807 régimes (32% de tous les REP) en 1982. En revanche, le nombre de contrats de gestion de dépôt et/ou de gestion distincte, dont la souplesse de fonctionnement s'apparente à celle des accords fiduciaires, connaissait une forte progression; le nombre de régimes faisant l'objet de tels contrats avait plus que doublé entre 1982 et 1992, passant de 5 816 à 11 773.

La caisse de retraite de la plupart des régimes de petite taille était gérée par des compagnies d'assurances. En effet, les régimes financés au moyen de contrats d'assurance constituaient 73% de tous les REP mais ne regroupaient que 15% de tous les participants. (Moins d'un pour cent des adhérents participaient à des régimes financés au moyen de contrats individuels et collectifs; les 14% restants étaient membres de régimes financés au moyen de contrats de gestion de dépôt et/ou de gestion distincte.) Étant donné que la plupart des régimes du secteur public sont de grande taille, il n'est pas étonnant que jamais plus de 3% de ses membres aient participé, entre 1982 et 1992, à un régime financé au moyen de contrats d'assurance. Dans le secteur privé, le scénario était différent. La proportion des adhérents de ce secteur participant à des régimes garantis avait sans cesse progressé entre 1982 et 1992, passant de 21% à 26%. Le graphique 8 présente la répartition procentuelle des régimes et des adhérents, selon le mode de financement et selon le secteur.

Graphique 8: Répartition procentuelle des REP et des adhérents, selon le mode de financement, au 1^{er} janvier 1992



Whereas most small plans tended to use insurance companies as the funding agency, most large plans used trust arrangements under which a group of individuals or a trust company act as trustees. The 4,614 trustee plans in 1992 accounted for 26% of all plans but covered 67% of all members. With this heavy concentration of coverage, the trust agreement represented the most significant type of funding arrangement both in terms of annual cash flow and accumulated assets, as indicated in Table 2 in the section **Relative importance of registered pension plans**.

A further 257 plans were, for the most part, a combination of trustee and insured arrangements and were categorized as "other" in Table 9; they covered about 142,000 members.

In 1992, there were 25 plans classified as consolidated revenue arrangements. This group included some of the largest plans in the country, such as the superannuation plans of the federal public service, the Canadian Forces, the RCMP and the public service of some provinces. Together they accounted for 707,014 participants, over 13% of all RPP members. As the name implies, most of the contributions were paid into the consolidated revenues of the applicable governments and were used for general government expenditures. Generally these plans had no invested assets, so funds were not channelled into the financial markets.

Alors que la plupart des petits régimes avaient tendance à choisir une compagnie d'assurances comme gestionnaire financier, la caisse de retraite des régimes de grande taille était plutôt confiée à des fiduciaires, lesquels pouvaient être représentés par un groupe d'individus, une société de fiducie ou une combinaison de ces derniers. Les 4 614 régimes en fiducie représentaient 26% de tous les REP en 1992 mais ils regroupaient 67% de tous les adhérents. Ainsi, étant donné que la majeure partie des participants adhéraient à des régimes en fiducie, l'accord fiduciaire représentait le mode principal de financement, tant du point de vue des retraits nettes annuelles que de l'actif accumulé, comme l'indique le tableau 2 présenté dans la section intitulée **Importance relative des régimes enregistrés de pension**.

Deux cent cinquante-sept autres régimes, dont la plupart étaient financés au moyen d'une combinaison de contrats d'assurance et d'accords fiduciaires, étaient classés au poste "autre" dans le tableau 9. Ces régimes regroupaient environ 142 000 participants.

En 1992, on comptait 25 régimes inscrits aux fonds de revenus consolidés des administrations publiques. Parmi ces régimes, on retrouvait quelques-uns des plus importants au pays, par exemple, les régimes de pension de la Fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la GRC et de certaines administrations publiques provinciales. Ensemble, ces régimes comptaient 707 014 participants, soit plus de 13% de tous les participants aux REP. Comme l'expression l'indique, les cotisations étaient versées aux fonds de revenus consolidés des administrations en cause et les sommes étaient affectées aux dépenses publiques générales. La plupart de ces régimes ne faisaient aucun placement, de sorte que l'argent de ces caisses n'était pas mis en circulation sur les marchés financiers.

Table 10. Number of RPPs and members, by type of normal retirement provision and sector, January 1, 1992
Tableau 10. Nombre de REP et d'adhérents, selon la condition relative à la retraite normale et le secteur, 1^{er} janvier 1992

Provision Condition	Both sectors Les deux secteurs				Public sector Secteur public				Private sector Secteur privé			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
Age 60 - 60 ans	1,514	8.4	479,156	9.0	79	7.0	408,571	16.0	1,435	8.5	70,585	2.6
Age 65 - 65 ans	16,296	90.4	4,520,139	85.0	1,011	90.1	1,888,037	73.9	15,285	90.4	2,632,102	95.2
Other age - Autre âge	189	1.0	86,105	1.6	13	1.2	32,682	1.3	176	1.0	53,423	1.9
Other provision - Autre condition	29	0.2	232,690	4.4	19	1.7	225,249	8.8	10	0.1	7,441	0.3
Total	18,028	100.0	5,318,090	100.0	1,122	100.0	2,554,539	100.0	16,906	100.0	2,763,551	100.0

Normal retirement age

Registered pension plans generally specify a variety of retirement ages and conditions. Such terms as normal, special, early and postponed retirement are all or nearly all encountered in most plan texts. Only data on normal retirement age will be provided in this report. Normal retirement age is defined as the earliest age at which members may retire on the basis of age as a right, and commence receiving full accrued pension payments without reduction. Table 10 illustrates the different provisions for normal retirement for plans and members in the public and private sectors.

Age 65 has always been the most widely accepted normal retirement age under registered pension plans. Table 10 shows that in 1992, more than 90% of all RPPs covering 85% of the total membership provided for normal retirement at age 65. Nine percent of the members were in plans where 60 was the normal retirement age. The remaining 6% of the members were in plans having "other age" or "other provision". Included here are members who are required to complete a specific number of years of service and those whose age plus years of service must equal a specified number.

The predominance of a retirement age of 65 comes into sharper focus when looking at membership in private sector plans. Just over 95% of the members in the private sector were in plans that had a normal retirement age of 65, compared with 74% of the public sector members. Age 60 was the normal retirement age for a relatively large proportion (16%) of public sector members, considerably higher than the 3% for the private sector.

Contributory and non-contributory plans

As Table 11 shows, 57% of the 18,028 registered pension plans at the beginning of 1992 were contributory. Under these plans, both employers and employees were required to contribute; 71% of all RPP members belonged to this type of plan. The number of these plans declined -2% from the beginning of 1982, compared with an increase of +64% in non-contributory plans. However, in terms of membership, the picture is rather different; there was a +19% growth in the number of members in contributory plans and only a +3% increase in non-contributory plan participation.

Almost all of the members of public sector plans were required to make contributions; less than half (only 45%) of the private sector participants were required to do so. Consequently, non-contributory plan members belonged almost exclusively to private sector plans.

The number of non-contributory private sector plans rose from 4,718 to 7,714 between the beginning of 1982 and 1992. Stated in this way it disguises the fact that the number of these plans peaked in 1986 (at 9,862) and has been consistently

Âge normal de la retraite

La majorité des régimes enregistrés de pension prévoient un éventail d'âges de retraite et de conditions face à ces possibilités. Ainsi, les expressions âge normal de la retraite, retraite spéciale, retraite anticipée et retraite différée figurent dans la plupart des textes des régimes. Seulement l'âge normal de la retraite sera étudié ici. L'âge normal de la retraite est l'âge minimum auquel les participants peuvent se retirer de plein droit et commencer à recevoir le plein montant des prestations acquises, sans réduction. Le tableau 10 présente les différentes conditions relatives à la retraite normale pour les régimes et les adhérents des secteurs public et privé.

De façon générale, l'âge normal de la retraite le plus répandu aux termes des régimes enregistrés de pension a toujours été de 65 ans. Le tableau 10 révèle qu'au 1^{er} janvier 1992, plus de 90% des REP, couvrant 85% de l'effectif total, autorisaient leurs membres à se retirer à l'âge de 65 ans. Neuf pour cent des adhérents participaient à des régimes dans lesquels l'âge normal de la retraite était fixé à 60 ans. Les 6% restants faisaient partie de régimes classés dans les catégories "autre âge" ou "autre condition". Ces catégories comprennent, entre autres, les régimes qui exigent des participants un certain nombre d'années de service ou qui fixent un certain nombre auquel l'âge plus les années de service doivent correspondre.

La prédominance de la retraite normale à l'âge de 65 ans est encore plus frappante dans les régimes du secteur privé où 95% des adhérents participaient à de tels régimes, comparativement à 74% de ceux du secteur public. De plus, 16% des participants aux régimes du secteur public adhéraient à un régime où l'âge normal de la retraite était fixé à 60 ans, contre seulement 3% des adhérents du secteur privé.

Régimes contributifs et non contributifs

Le tableau 11 révèle qu'au 1^{er} janvier 1992, 57% des 18 028 régimes enregistrés de pension étaient des régimes contributifs, c'est-à-dire des régimes auxquels devaient cotiser à la fois les employés et les employeurs, et 71% de tous les adhérents aux REP participaient à de tels régimes. Le nombre de ces régimes reculait de -2% depuis le 1^{er} janvier 1982 comparativement à une croissance de +64% du nombre de régimes non contributifs. Par contre, en termes du nombre d'adhérents, le portrait était plutôt différent; le nombre d'adhérents aux régimes contributifs augmentait de +19% comparativement à seulement +3% pour les régimes non contributifs.

Alors que pratiquement tous les participants du secteur public devaient verser des cotisations, moins de la moitié des adhérents (seulement 45%) du secteur privé y étaient tenus. Cela revient à dire que presque tous les adhérents aux régimes non contributifs faisaient partie du secteur privé.

Le nombre de régimes non contributifs du secteur privé est passé de 4 718 à 7 714 entre les 1^{er} janvier de 1982 et de 1992. Ces chiffres cachent toutefois le fait que le nombre de ces régimes avait augmenté jusqu'en 1986, atteignant alors un sommet de 9 862 et que

dropping since then. The number of members in these plans, however, has remained relatively stable; despite some fluctuations over the period 1982 to 1992, membership rose just +4% (to 1,509,181).

depuis lors, il avait sans cesse reculé. Le nombre de participants à ces régimes, par contre, était demeuré relativement stable; malgré certaines fluctuations au cours des années 1982-1992, il ne s'accroissait que de +4% (à 1 509 181).

Table 11. Number of RPPs and members, by contributory status and sector, at January 1
Tableau 11. Nombre de REP et d'adhérents, selon l'état contributif du régime et selon le secteur, au 1^{er} janvier

	Plans - Régimes						Members - Adhérents					
	Contributory Contributif		Non-contributory Non contributif		Total		Contributory Contributif		Non-contributory Non contributif		Total	
	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
Both sectors - Les deux secteurs												
1982	10,489	68.9	4,743	31.1	15,232	100.0	3,183,281	68.3	1,474,654	31.7	4,657,935	100.0
1984	10,322	58.3	7,389	41.7	17,711	100.0	3,168,632	69.4	1,395,991	30.6	4,564,623	100.0
1986	11,184	53.0	9,910	47.0	21,094	100.0	3,236,819	69.3	1,431,562	30.7	4,668,381	100.0
1988	11,404	53.7	9,835	46.3	21,239	100.0	3,381,557	69.8	1,463,550	30.2	4,845,107	100.0
1990	11,041	55.3	8,915	44.7	19,956	100.0	3,592,353	70.3	1,517,010	29.7	5,109,363	100.0
1992	10,264	56.9	7,764	43.1	18,028	100.0	3,799,629	71.4	1,518,461	28.6	5,318,090	100.0
Public sector - Secteur public												
1982	704	96.6	25	3.4	729	100.0	1,955,638	99.0	19,895	1.0	1,975,533	100.0
1984	764	95.1	39	4.9	803	100.0	2,011,196	99.1	17,733	0.9	2,028,929	100.0
1986	889	94.9	48	5.1	937	100.0	2,073,887	99.4	12,319	0.6	2,086,206	100.0
1988	908	94.3	55	5.7	963	100.0	2,164,187	99.6	8,212	0.4	2,172,399	100.0
1990	928	95.5	44	4.5	972	100.0	2,258,727	99.7	6,902	0.3	2,265,629	100.0
1992	1,072	95.5	50	4.5	1,122	100.0	2,545,259	99.6	9,280	0.4	2,554,539	100.0
Private Sector- Secteur privé												
1982	9,785	67.5	4,718	32.5	14,503	100.0	1,227,643	45.8	1,454,759	54.2	2,682,402	100.0
1984	9,558	56.5	7,350	43.5	16,908	100.0	1,157,436	45.6	1,378,258	54.4	2,535,694	100.0
1986	10,295	51.1	9,862	48.9	20,157	100.0	1,162,932	45.0	1,419,243	55.0	2,582,175	100.0
1988	10,496	51.8	9,780	48.2	20,276	100.0	1,217,370	45.5	1,455,338	54.5	2,672,708	100.0
1990	10,113	53.3	8,871	46.7	18,984	100.0	1,333,626	46.9	1,510,108	53.1	2,843,734	100.0
1992	9,192	54.4	7,714	45.6	16,906	100.0	1,254,370	45.4	1,509,181	54.6	2,763,551	100.0

Non-contributory plans are generally smaller than contributory plans. At the beginning of 1992, the former had, on average, 195 members compared with 370 for contributory plans.

On a national basis, 29% of all RPP members participated in non-contributory plans at January 1, 1992. That proportion was the largest (38%) in Ontario; that province also registered the highest percentage (60%) of RPP members working in the private sector.

The industrial distribution of members of contributory and non-contributory plans shows some significant differences. In fact, over 43% of the members of non-contributory plans were employed in the manufacturing sector whereas 46% of those in

Les régimes non contributifs sont généralement plus petits que les régimes contributifs. Au début de 1992, les premiers regroupaient 195 adhérents en moyenne comparativement à 370 pour les régimes contributifs.

Sur une base nationale, 29% de tous les adhérents aux REP participaient à des régimes non contributifs au 1^{er} janvier 1992. Cette proportion était la plus élevée en Ontario (38%); cette province enregistrait également le pourcentage (60%) le plus important d'adhérents travaillant dans le secteur privé.

La répartition industrielle des adhérents est également différente selon qu'ils adhèrent à un régime contributif ou non. En effet, plus de 43% des membres de régimes non contributifs étaient employés dans le secteur manufacturier en 1992 alors que 46% de ceux des

contributory plans worked in public administration and defense.

As will be shown in the sections that follow, the benefits offered in contributory plans are generally superior to those provided by non-contributory plans.

Employee contribution formula

Contributory plans that are integrated with the C/QPP have a two-tier contribution structure with a lower rate applied to earnings below the year's maximum pensionable earnings (YMPE)³ and a higher one to earnings above the YMPE. In order to provide a common basis for comparison, Table 12 was produced using the top rate.

régimes contributifs occupaient un emploi dans le secteur de l'administration publique et de la défense.

Comme nous le verrons dans les sections qui suivent, les prestations de retraite offertes dans les régimes contributifs sont généralement supérieures à celles des régimes non contributifs.

Méthode de calcul des cotisations de l'employé

Les régimes contributifs qui sont coordonnés aux RPC/RRQ possèdent une structure double de cotisation, un taux plus faible étant appliqué aux gains inférieurs au MGAOP³ et un plus élevé étant prévu pour les gains supérieurs au MGAOP. Afin de disposer d'une base commune, le niveau maximal a été utilisé pour construire le tableau 12.

Table 12. Number of contributory RPPs and members, by employee contribution formula, at January 1
Tableau 12. Nombre de REP contributifs et d'adhérents, selon la méthode de calcul des cotisations de l'employé, au 1^{er} janvier

Employee contribution formula Méthode de calcul des cotisations de l'employé	1982				1990				1992			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
% of earnings - % des gains												
Less than 3.00% - Moins de 3.00%	475	4.5	52,780	1.7	1,014	9.2	69,448	1.9	960	9.4	77,626	2.0
3.00 - 4.99%	1,935	18.4	259,390	8.1	2,393	21.7	261,581	7.3	2,303	22.4	284,570	7.5
5.00 - 6.99%	6,895	65.7	1,259,982	39.6	5,438	49.3	1,285,671	35.8	4,924	48.0	1,311,191	34.5
7.00% and more - et plus	135	1.3	1,363,624	42.8	383	3.5	1,681,031	46.8	362	3.5	1,835,053	48.3
Specified amounts of dollars/cents - Montants en dollars/cents	432	4.1	148,491	4.7	838	7.6	167,492	4.7	633	6.2	163,175	4.3
Other - Autre	617	5.9	99,014	3.1	975	8.8	127,130	3.5	1,082	10.5	128,014	3.4
Total	10,489	100.0	3,183,281	100.0	11,041	100.0	3,592,353	100.0	10,264	100.0	3,799,629	100.0

The majority (71%) of all RPP members belonged to contributory plans, i.e. plans to which members are required to make contributions. As can be seen in Table 12, at the beginning of 1992, more than 48% of the members of these plans contributed 7% or more of their earnings to their pension, a slight increase from 1982, when just under 43% contributed at such a rate. A comparison of employee contribution rates between the two sectors revealed a higher rate amongst public sector plans (see Figure 9). Almost 72% of the members

La majorité (71%) des adhérents aux REP participaient à des régimes contributifs, c'est-à-dire des régimes auxquels les membres devaient verser des cotisations. Comme on peut le voir au tableau 12, au début de 1992, plus de 48% des adhérents aux régimes contributifs devaient verser 7% et plus de leurs gains, soit une augmentation légère par rapport à 1982, alors que moins de 43% d'entre eux y versaient une cotisation de cette importance. Une comparaison entre les deux secteurs révèle que les taux de cotisation de l'employé étaient supérieurs dans le secteur public que dans le

³ The year's maximum pensionable earnings (YMPE) is the maximum level of earnings, adjusted annually, on which contributions are made and benefits are calculated under the Canada and Québec pension plans (C/QPP).

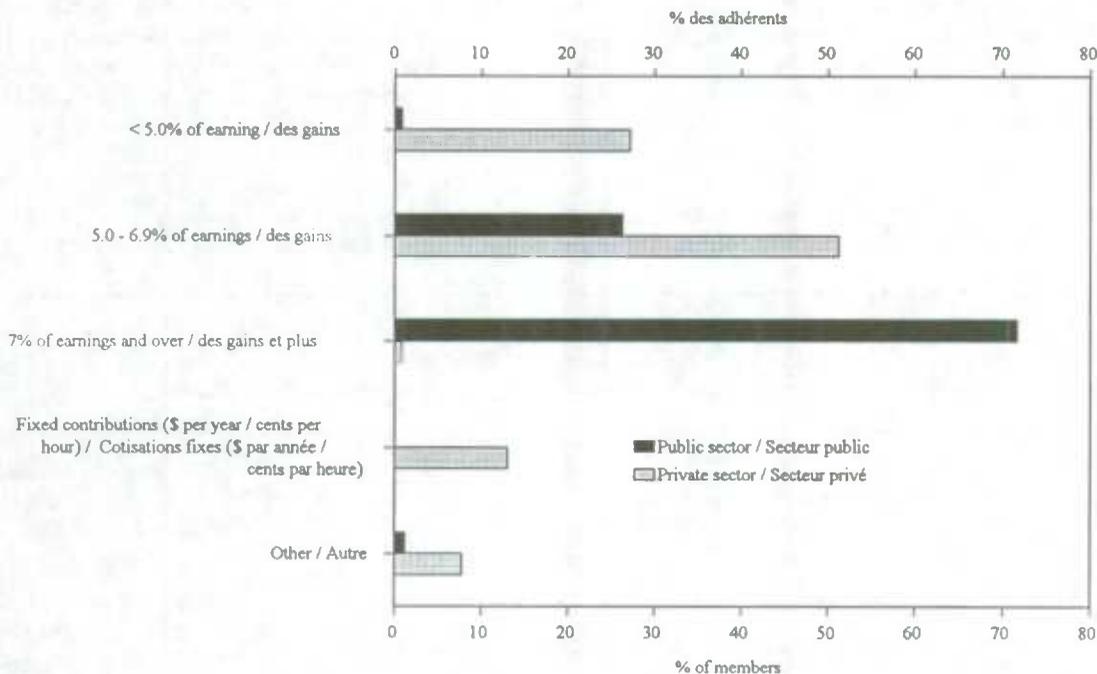
³ Le maximum des gains annuels ouvrant droit à la pension (MGAOP) est le niveau maximal de revenu, ajusté annuellement, au-dessous duquel les cotisations sont versées et les prestations sont payées au titre des RPC/RRQ.

of public sector contributory plans were required to contribute 7% or more of their salary for their pension, compared with less than 1% of the private sector contributory plan participants. (As was stated in the previous section, only 45% of the private sector members were in contributory plans.)

secteur privé. Comme le met en lumière le graphique 9, près de 72% des participants aux régimes contributifs du secteur public y versaient 7% et plus de leur salaire. Dans le secteur privé, moins de la moitié des adhérents (seulement 45%) étaient obligés de contribuer à leur régime et moins d'un pour cent d'entre eux y versaient 7% et plus de leurs gains.

Figure 9: Employee contribution formula in contributory plans, January 1, 1992

Graphique 9: Méthode de calcul des cotisations de l'employé aux régimes contributifs, au 1^{er} janvier 1992



Employee and employer contributions

The employee and employer contributions to all registered pension plans in Canada amounted to \$17.1 billion during 1991, an increase of +68% over the amount contributed in 1981. As can be seen in Table 13, just over 63% of these contributions, \$10.8 billion, was paid by the employers while the remainder, \$6.3 billion, came from the employees. The employer contributions were made up of \$8.1 billion for current service and \$2.6 billion to meet actuarial deficiencies and unfunded liabilities. The large growth in public sector employer contributions in 1991 evident in Figure 10 is in part due to the reclassification of some plans to the the public sector and to the drop in employer contributions from 1987 to 1989.

Virtually all (99.6%) public sector members were in contributory plans and in aggregate the employee contributions of \$4.9 billion in 1991 accounted for 39% of the total contributions to public sector pension plans. Because a much lower proportion (only 45%) of the private sector members were

Montant cotisé par les employés et les employeurs

Les cotisations des employeurs et des employés au titre des régimes enregistrés de pension au Canada ont augmenté de +68% depuis 1981 et totalisaient 17,1 milliards\$ en 1991. Comme on peut le voir au tableau 13, les employés y avaient versé 6,3 milliards\$ en 1991. Le reste, soit un montant de 10,8 milliards\$, ou 63% des cotisations totales, avait été payé par les employeurs; ce montant comprenait les cotisations nettes versées pour service courant (8,1 milliards\$) et les paiements spéciaux au titre des déficits actuariels et autres déficits (2,6 milliards\$). La forte croissance en 1991 des cotisations de l'employeur dans le secteur public, tel qu'on peut le voir au graphique 10, est partiellement due au reclassement de régimes à ce secteur ainsi qu'à la baisse des cotisations de l'employeur entre 1987 et 1989.

La quasi-totalité (99,6%) des membres du secteur public participaient à des régimes contributifs et l'ensemble des cotisations versées par les employés s'élevaient à 4,9 milliards\$ en 1991, représentant 39% des cotisations globales versées au titre des régimes de pension du secteur public. En revanche, étant donné que

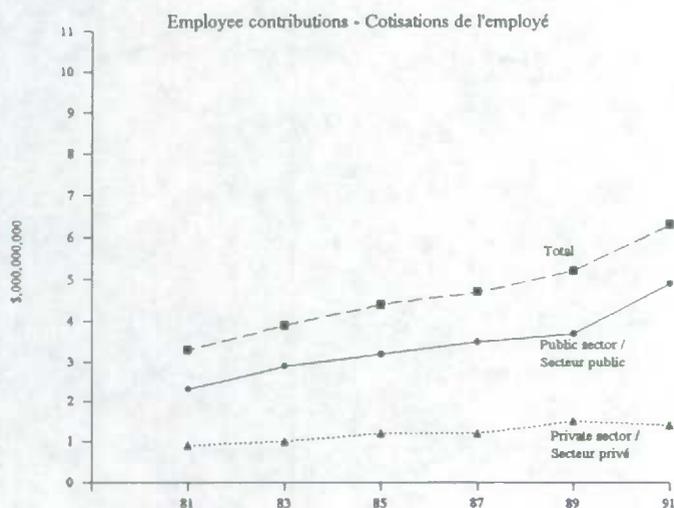
Table 13. Annual contributions made to RPPs, by sector and contribution source
Tableau 13. Cotisations annuelles versées aux REP, selon le secteur et la provenance des cotisations

Contribution source Provenance des cotisations	1981		1983		1985		1987		1989		1991	
	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%	\$,000,000	%
Both sectors - Les deux secteurs:												
Employee - Employé	3,259	32.0	3,895	34.8	4,367	34.8	4,726	34.6	5,204	36.4	6,316	36.9
Employer - Employeur:												
Current service - Service courant	4,802	47.2	5,285	47.2	5,840	46.6	6,363	46.6	7,221	50.5	8,142	47.6
Actuarial deficiencies and unfunded liabilities - Déficits actuariels courants et autres déficits	2,121	20.8	2,022	18.1	2,334	18.6	2,552	18.7	1,868	13.1	2,638	15.4
Total employer contributions - Total des cotisations de l'employeur	6,923	68.0	7,307	65.2	8,175	65.2	8,916	65.4	9,089	63.6	10,780	63.1
Total contributions - Cotisations totales	10,182	100.0	11,202	100.0	12,541	100.0	13,642	100.0	14,293	100.0	17,096	100.0
Public sector - Secteur public:												
Employee - Employé	2,340	38.0	2,865	39.9	3,178	39.5	3,526	37.5	3,746	40.6	4,889	39.1
Employer - Employeur:												
Current service - Service courant	2,626	42.7	3,047	42.5	3,504	43.5	3,899	41.5	4,186	45.3	5,569	44.6
Actuarial deficiencies and unfunded liabilities - Déficits actuariels courants et autres déficits	1,189	19.3	1,262	17.6	1,365	17.0	1,966	20.9	1,302	14.1	2,030	16.3
Total employer contributions - Total des cotisations de l'employeur	3,815	62.0	4,309	60.1	4,869	60.5	5,865	62.5	5,488	59.4	7,599	60.9
Total contributions - Cotisations totales	6,155	100.0	7,174	100.0	8,046	100.0	9,391	100.0	9,234	100.0	12,488	100.0
Private sector - Secteur privé												
Employee - Employé	919	22.8	1,030	25.6	1,189	26.4	1,200	28.2	1,458	28.8	1,428	31.0
Employer - Employeur:												
Current service - Service courant	2,176	54.1	2,238	55.6	2,337	52.0	2,464	58.0	3,035	60.0	2,573	55.8
Actuarial deficiencies and unfunded liabilities - Déficits actuariels courants et autres déficits	932	23.1	760	18.9	969	21.6	587	13.8	566	11.2	608	13.2
Total employer contributions - Total des cotisations de l'employeur	3,108	77.2	2,998	74.4	3,306	73.6	3,051	71.8	3,601	71.2	3,181	69.0
Total contributions - Cotisations totales	4,027	100.0	4,028	100.0	4,495	100.0	4,251	100.0	5,059	100.0	4,609	100.0

in contributory plans, the employee contributions of \$1.4 billion represented just 31% of the total contributions to private sector plans.

Contributions to public sector plans more than doubled between 1981 and 1991 while those to private sector plans increased only +14%. In fact, as can be seen in Figure 10 both employee and employer contributions made to public sector plans increased significantly from 1981 to 1991; each more or less doubled. In the private sector the largest increase was seen in contributions made by the employees; they were up +55% from 1981 to 1991. Employer contributions to private sector plans remained more constant over this period, ranging from \$3.0 billion to \$3.6 billion.

Figure 10: Annual contributions made to RPPs



Note: Part of the growth registered in 1991 in public sector employee and employer contributions is due to the reclassification of some pension plans. (See appendix IV, Technical notes).

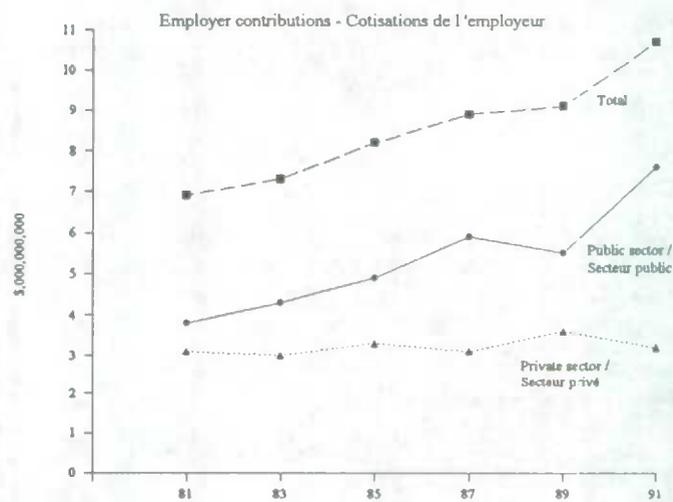
Type of plan

Even though pension plans frequently provide payments in the event of death, disability or termination of employment prior to retirement, the main purpose of the plan is to provide a retirement benefit to the member. Various methods are used to calculate retirement benefits and the method used identifies the type of plan. There are two basic types of RPPs: defined contribution and defined benefit.

seulement 45% des membres du secteur privé participaient à des régimes contributifs, les cotisations des employés, qui s'élevaient à 1,4 milliard\$, ne constituaient que 31% du total des cotisations aux régimes de ce secteur.

Les cotisations totales versées au titre des régimes du secteur public ont plus que doublé entre 1981 et 1991 alors qu'elles n'avançaient que de +14% dans le secteur privé. En fait, comme on peut le voir au graphique 10, les montants cotisés par les employés et les employeurs du secteur public ont tous deux augmenté de façon significative entre 1981 et 1991, chacun ayant alors plus ou moins doublé. Dans le secteur privé, les cotisations de l'employé enregistraient la croissance la plus forte (+55%) au cours de cette période; celles de l'employeur, quant à elles, demeuraient plus constantes, se chiffrant entre 3,0 milliards\$ et 3,6 milliards\$.

Graphique 10: Cotisations annuelles aux REP



Note: Une partie de la croissance en 1991 des cotisations de l'employé et de l'employeur aux régimes du secteur public est due au reclassement de certains régimes de pension. (Voir l'annexe IV, Notes techniques).

Genre de régime

Bien que les régimes de pension soient souvent établis de façon à prévoir le service de prestations en cas de décès, d'invalidité ou de cessation d'emploi avant la retraite, leur but premier est de verser des prestations de retraite. Un éventail de méthodes sert au calcul des rentes à l'adhérent et la méthode utilisée détermine le genre de régime. Ces méthodes permettent de distinguer deux grandes catégories de REP: les régimes à cotisations déterminées et les régimes à prestations déterminées.

Under the defined contribution method, the employer and, in the case of contributory plans, the employees are committed to a specified contribution rate. Pension benefits will vary depending on the amount of contributions accumulated and the return on the investment of these monies. Under the defined benefit method, benefits are established by a formula that is stipulated in the plan text. The employer contributions are not predetermined but are calculated on the basis of actuarial valuations, i.e. they are a function of the cost of providing the promised benefit, taking into consideration employee contributions, if any.

Defined contribution plans are essentially money purchase plans, where contributions are a fixed percentage of the employees' earnings, a fixed dollar amount or a specified number of cents per year of service/participation or per hour worked. Profit sharing pension plans are a type of money purchase plan, differing only in the basis on which contributions are made. Contributions by the employer are a function of the firm's profits with a defined minimum rate equal to 1% of employees' earnings regardless of whether a profit has in fact been realized. These profit sharing pension plans are registered pension plans and should not be confused with deferred profit sharing plans, which are not included in this survey.

Defined benefit plans may be subdivided into two categories: unit benefit and flat benefit plans. Flat benefit plans, as the term indicates, provide a fixed benefit under a formula that usually disregards the level of earnings of the participants. Such a benefit might be, for example, \$40.00 per month for each year of service. In other cases, the retirement benefit is simply a fixed amount, regardless of earnings or years of service, for example \$200 per month.

Unit benefit plans are by far the most prominent category of plans in terms of membership. Under these plans, members earn a unit of pension, usually expressed as a fixed percentage of earnings, for each year of credited service/participation. The earnings base for the calculation of benefits varies and unit benefit plans can be subdivided into separate classifications subject to the base used. Final average earnings plans are those in which the unit of pension for each year of service/participation is expressed as a fixed percentage of the employee's earnings averaged over a specified period immediately before retirement. In average best plans, the average earnings during the period of the employee's highest earnings are used as the earnings base. In career average plans, the pension benefit is based on the participant's average earnings over the entire period of service/membership. The earnings base for some career average plans is sometimes amended, excluding earnings before a specific date; for example, the earnings considered may be only those since January 1, 1985.

Another development that has gained increasing popularity

Dans le premier cas, l'employeur de même que l'employé, s'il s'agit d'un régime contributif, s'engagent à verser des cotisations bien définies. Ce sont les cotisations et les revenus de placement accumulés qui déterminent le montant de la rente versée à la retraite. Dans le second cas, les prestations font l'objet d'une clause dans le texte réglementaire du régime. Les cotisations versées par l'employeur sont établies d'après une méthode de calcul actuariel des prestations promises, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas préétablies mais sont plutôt fonction des coûts liés à la rente promise, compte tenu, s'il y a lieu, des cotisations de l'employé.

Le régime à cotisations déterminées est essentiellement un régime à cotisations fixées d'avance dans lequel les cotisations de l'employé représentent un pourcentage du salaire, une somme fixe en dollars ou en cents par année de service/adhésion ou par heure travaillée. Le régime de participation aux bénéfices est une variante du régime à cotisations fixées d'avance, la méthode de calcul des cotisations étant la seule chose qui les distingue. Pour ce dernier, les cotisations de l'employeur sont fonction des bénéfices de l'entreprise et soumises à un taux minimum correspondant à 1% de la rémunération des employés y participant, que des bénéfices soient réalisés ou non. Le régime de participation aux bénéfices est considéré comme un régime enregistré de pension et ne doit pas être confondu avec les régimes de participation différée aux bénéfices, qui ne sont pas compris dans cette enquête.

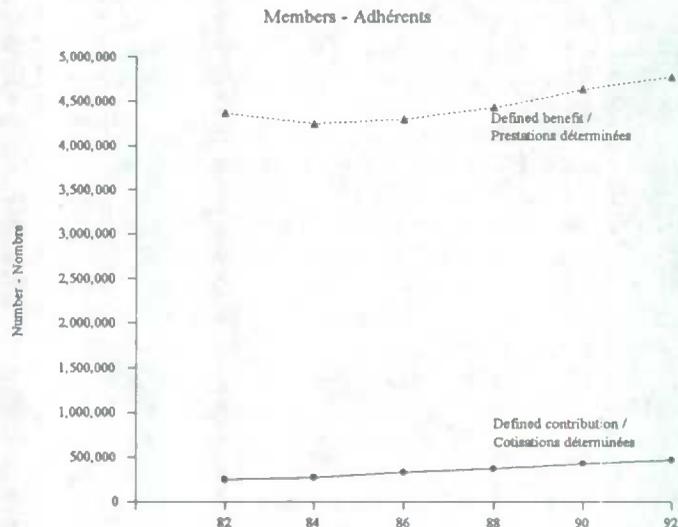
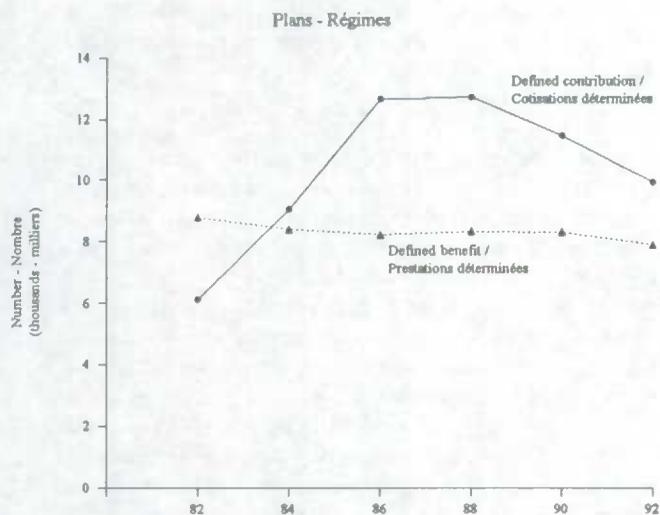
Les régimes à prestations déterminées se répartissent en deux classes: les régimes pourcentage salaire et les régimes à rentes forfaitaires. Les régimes à rentes forfaitaires prévoient des prestations de retraite fixes, établies habituellement sans égard au niveau de salaire des participants. Par exemple, la rente pourrait être de 40\$ par mois pour chaque année de service. Dans certains autres cas, la rente est simplement constituée d'un montant fixe, établie sans égard aux années de service ou au salaire, par exemple 200\$ par mois.

Les régimes pourcentage salaire sont de loin les plus importants en termes d'adhésion. Les adhérents à ces régimes acquièrent un élément de retraite, habituellement exprimé en un pourcentage fixe du salaire, pour chaque année de service/adhésion. Le salaire servant de base au calcul des prestations varie, et les régimes pourcentage salaire peuvent être répartis en diverses catégories selon ce salaire de base. Dans le cas des régimes salaire moyen de fin de carrière, il s'agit de régimes pour lesquels les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen de l'employé pendant une période déterminée précédant immédiatement la retraite. Quant aux régimes à salaire maximal moyen, le montant des prestations est fonction du salaire moyen de l'employé durant la période au cours de laquelle ses gains ont été les plus élevés. Dans le cas des régimes salaire moyen de carrière, les prestations sont calculées en fonction du salaire moyen du participant durant toute sa période de service/adhésion. Dans certains régimes salaire moyen de carrière cependant, la base des gains est par fois modifiée pour exclure ceux réalisés avant une certaine date; par exemple, les gains depuis le 1^{er} janvier 1985 pourraient être les seuls à être considérés.

Les régimes qui possèdent à la fois une formule de prestations

Figure 11: Number of RPPS and members, by type of plan, at January 1

Graphique 11: Nombre de REP et d'adhérents, selon le genre de régime, au 1^{er} janvier



Note: Excludes combination/other plans, totalling less than 350 plans (or 75,000 members) in any year.

Note: Les régimes mixtes et autres régimes ont été exclus, ceux-ci totalisant moins de 350 régimes (ou 75 000 adhérents) au cours de chaque année considérée.

in recent years is the creation of plans that have a defined benefit formula (usually flat benefit) and also a defined employer contribution rate. These plans are usually for union workers and the contribution frequently is negotiated with the employer(s). These plans are considered in this study to be defined benefit plans and must not be confused with composite or hybrid plans, which also possess the characteristics of both defined benefit and defined contribution plans, but are somewhat different.

déterminées (habituellement des rentes forfaitaires) et de cotisations déterminées ont connu une popularité grandissante ces dernières années. Les cotisations de l'employeur sont souvent déterminées par convention collective. Ces régimes sont généralement destinés aux travailleurs syndiqués. Ils ont été classés, aux fins de cette étude, avec les régimes à prestations déterminées, et il ne faut pas les confondre avec les régimes mixtes et hybrides, qui possèdent eux aussi, mais d'une façon distincte, des caractéristiques des régimes à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées.

As can be seen in Table 14 and Figure 11, the number of defined contribution plans more than doubled between 1982 and 1986. From 1988 to 1992 their numbers fell -22%; this accounted for 87% of the total decrease in RPPS over that time. This can be linked to the decline in the number of small plans, as defined contribution plans are mostly smaller plans. In fact, at the beginning of 1992, almost half of the defined contribution plans had less than 10 members while only 31% of defined benefit plans did. (See Table 15.) Even though defined contribution plans constituted 55% of all RPPS at January 1, 1992, they covered only about 469,000 members, less than 9% of the total. The members belonging to these plans increased from about 246,000 in 1982 (see Figure 11), but the proportion covered continues to be relatively low.

Comme on peut le voir au tableau 14 et au graphique 11, le nombre de régimes à cotisations déterminées avait plus que doublé entre 1982 et 1986. Entre 1988 et 1992, leur nombre avait reculé de -22% et ces régimes avaient alors été responsables de 87% de la baisse totale du nombre de REP. Cela allait de pair avec la diminution du nombre de régimes de petite taille, étant donné que la plupart des régimes à cotisations déterminées comptent peu d'adhérents. En effet, au début de 1992, près de la moitié des régimes à cotisations déterminées comptaient moins de dix adhérents comparativement à 31% des régimes à prestations déterminées. (Voir le tableau 15.) Même si les régimes à cotisations déterminées représentaient 55% de tous les REP au 1^{er} janvier 1992, ils ne couvraient qu'environ 469 000 participants, moins de 9% de l'effectif total. Comme le met en lumière le graphique 11, le nombre d'adhérents à ces régimes avait augmenté depuis 1982 alors qu'il se chiffrait à environ 246 000, mais leur proportion en termes de l'effectif total demeurait relativement faible.

Table 14 : Number of RPPs and members, by type of plan, at January 1
Tableau 14 : Nombre de REP et adhérents, selon le genre de régime, au 1^{er} janvier

Type of plan Genre de régime	1982		1984		1986		1988		1990		1992	
	No. nbre	%										
Plans - Régimes												
Defined contribution plans - Régimes à cotisations déterminées:												
Money purchase - Cotisations déterminées	5,957	39.1	8,613	48.6	12,163	57.7	12,268	57.8	11,058	55.4	9,621	53.4
Profit sharing - Participation aux bénéfiques	151	1.0	417	2.4	474	2.2	433	2.0	385	1.9	280	1.6
Sub-total - Total partiel	6,108	40.1	9,030	51.0	12,637	59.9	12,701	59.8	11,443	57.3	9,901	54.9
Defined benefit plans - Régimes à prestations déterminées:												
Final earnings ¹ - Salaire final ¹	3,295	21.6	3,472	19.6	3,689	17.5	3,961	18.6	4,190	21.0	4,044	22.4
Career average earnings - Salaire moyen de carrière	4,140	27.2	3,562	20.1	3,096	14.7	2,852	13.4	2,610	13.1	2,364	13.1
Flat benefit - Rentes forfaitaires	1,340	8.8	1,352	7.6	1,430	6.8	1,492	7.0	1,484	7.4	1,462	8.1
Sub-total - Total partiel	8,775	57.6	8,386	47.3	8,215	38.9	8,305	39.1	8,284	41.5	7,870	43.7
Composite, hybrid and other - Régimes mixtes, hybrides et autres	349	2.3	295	1.7	242	1.1	233	1.1	229	1.1	257	1.4
Total	15,232	100.0	17,711	100.0	21,094	100.0	21,239	100.0	19,956	100.0	18,028	100.0
Members - Adhérents												
Defined contribution plans - Régimes à cotisations déterminées:												
Money purchase - Cotisations déterminées	226,558	4.9	252,498	5.5	310,442	6.6	353,433	7.3	413,278	8.1	459,590	8.6
Profit sharing - Participation aux bénéfiques	19,175	0.4	16,125	0.4	14,878	0.3	16,653	0.3	17,283	0.3	9,554	0.2
Sub-total - Total partiel	245,733	5.3	268,623	5.9	325,320	7.0	370,086	7.6	430,561	8.4	469,144	8.8
Defined benefit plans - Régimes à prestations déterminées:												
Final earnings ¹ - Salaire final ¹	2,705,432	58.1	2,720,709	59.6	2,817,898	60.4	2,912,994	60.1	3,055,546	59.8	3,300,635	62.1
Career average earnings - Salaire moyen de carrière	618,886	13.3	592,030	13.0	551,707	11.8	547,697	11.3	581,681	11.4	502,511	9.4
Flat benefit - Rentes forfaitaires	1,039,335	22.3	930,509	20.4	926,086	19.8	969,738	20.0	996,360	19.5	972,397	18.3
Sub-total - Total partiel	4,363,653	93.7	4,243,248	93.0	4,295,691	92.0	4,430,429	91.4	4,633,587	90.7	4,775,543	89.8
Composite, hybrid and other - Régimes mixtes, hybrides et autres	48,549	1.0	52,752	1.2	47,370	1.0	44,592	0.9	45,215	0.9	73,403	1.3
Total	4,657,935	100.0	4,564,623	100.0	4,668,381	100.0	4,845,107	100.0	5,109,363	100.0	5,318,090	100.0

¹ Includes final average earnings and average best earnings plans.

¹ Ci-inclus les régimes salaire moyen de fin de carrière et salaire maximal moyen.

Table 15. Number of RPPs, by type of plan and membership size group, January 1, 1992
Tableau 15. Nombre de REP et d'adhérents, selon le genre de régime et la taille du régime, 1^{er} janvier 1992

Membership size group Taille du régime	Defined contribution Cotisations déterminées				Defined benefit Prestations déterminées			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
	No. -nbre	%	No. -nbre	%	No. -nbre	%	No. -nbre	%
1 - 9	4,852	49.0	18,643	4.0	2,479	31.5	6,180	0.1
10 - 99	4,334	43.8	131,145	28.0	2,830	36.0	118,889	2.5
100 - 499	614	6.2	122,076	26.0	1,752	22.3	393,405	8.2
500 - 999	62	0.6	42,377	9.0	341	4.3	236,992	5.0
1,000 - 9,999	36	0.4	94,495	20.1	410	5.2	1,092,094	22.9
10,000 - 29,999	3	-	60,408	12.9	35	0.4	601,990	12.6
30,000 and over - et plus	-	...	-	...	23	0.3	2,325,993	48.7
Total	9,901	100.0	469,144	100.0	7,870	100.0	4,775,543	100.0

Defined benefit plans represented 44% of all RPPs at the beginning of 1992 but covered almost 90% of all members. Of the 4.8 million members of this type of plan, 3.3 million belonged to final average or average best plans. Both the number of these plans and the members in them increased about +22% from 1982. This can be contrasted with declines of -43% in the number of career average plans and of -19% in the number of their members. At the beginning of 1992, career average plans covered just 9% of all members, the lowest proportion registered. Flat benefit plans accounted for 8% of all RPPs and 18% of the members.

An examination of plans in the public and private sectors reveals that close to 93% of the members of public sector plans are in plans where pension credits are based on earnings close to retirement, generally the period of the employee's highest earnings. In the private sector, however, only 34% of the members accrue pensions based on such earnings.

Benefit formula

The integration of registered pension plans with the C/QPPs presents some difficulty in identifying the proper level of benefit. In this report, the full benefit is used for integrated plans regardless of whether a lesser benefit applied to earnings below the YMPE or whether the ultimate pension credit was reduced by all or part of the C/QPP benefit.

At the beginning of 1992, more than 69% of pension plan members belonged to plans providing a pension calculated as some percentage of earnings. About 81% of these participants

Les régimes à prestations déterminées représentaient 44% de tous les REP au 1^{er} janvier 1992; ils regroupaient toutefois près de 90% de tous les participants. Parmi les 4,8 millions de participants à ce genre de régime, 3,3 millions adhéraient à des régimes salaire moyen de fin de carrière ou salaire maximal moyen. Le nombre de ces régimes ainsi que leur effectif avaient augmenté d'environ +22% depuis 1982. Cela fait contraste avec les baisses de -43% du nombre de régimes salaire moyen de carrière et de -19% du nombre de ses participants. Au début de 1992, les régimes salaire moyen de carrière ne couvraient que 9% de tous les adhérents, la plus faible proportion à être enregistrée. Les régimes à rentes forfaitaires, quant à eux, représentaient 8% de tous les REP et couvraient 18% des participants.

Un examen des régimes de pension selon le secteur révèle que près de 93% des adhérents aux régimes du secteur public participaient à des régimes dans lesquels l'élément de retraite était calculé sur la base des salaires gagnés juste avant la retraite, c'est-à-dire pendant la période durant laquelle les gains sont généralement les plus élevés. Dans le secteur privé, seulement 34% des participants pouvaient compter sur un tel calcul de l'élément de retraite.

Méthode de calcul des prestations

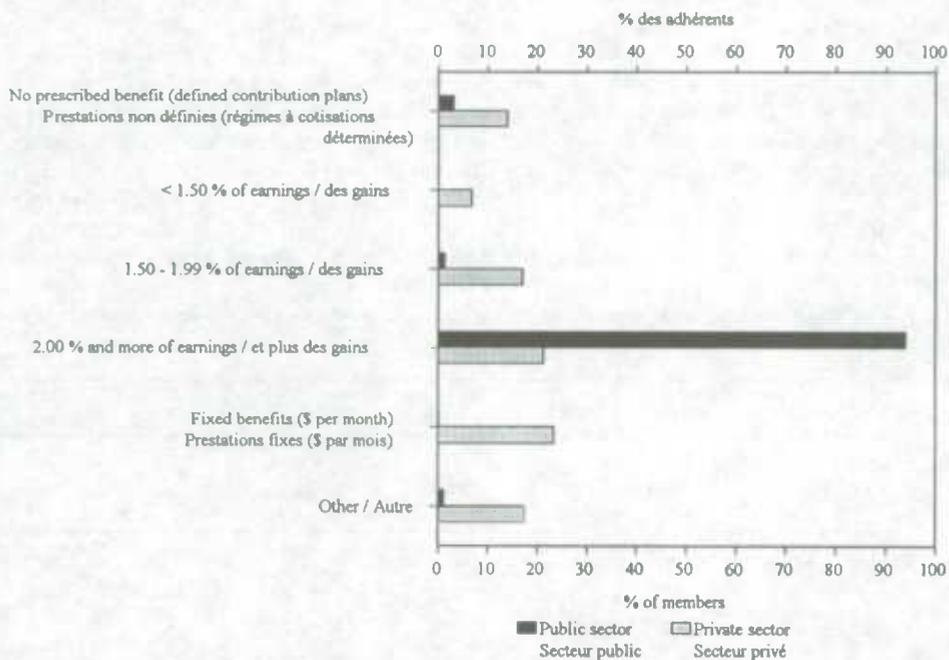
La coordination des régimes enregistrés de pension aux RPC/RRQ ne permet pas d'établir aisément le niveau de prestation de retraite approprié. Le plein niveau de prestation a été utilisé pour les régimes coordonnés, peu importe que les prestations applicables aux gains inférieurs au MGAOP aient été réduites ou que les droits à retraite acquis aient été défalqués d'un montant équivalent à la totalité ou à une partie des prestations des RPC/RRQ.

Au 1^{er} janvier 1992, plus de 69% de tous les adhérents aux REP étaient inscrits à des régimes dans lesquels les prestations offertes étaient calculées sur la base des gains; environ 81% de ceux-ci (56%

(56% of all RPP participants) were accruing 2% or more for each year they worked.

As with other plan characteristics, the difference in the benefit formula between the public and private sectors was quite significant and can be seen in Figure 12. In the public sector, more than 94% of the participants could count on a pension calculated using 2% or more of their salary for each year of service/participation. In the private sector, only 21% had such a generous pension formula.

Figure 12: Percentage distribution of RPP members, by benefit formula, January 1, 1992



There are also significant differences in the benefits provided by contributory and non-contributory plans. Only 32% of the members of non-contributory plans, compared with 84% of contributory plan participants, were accruing a pension calculated using some percentage of their salary as a base. Moreover, of these, just 17% of non-contributory but 91% of contributory plan members will base their pension on 2% or more of their earnings.

In Figure 12, the category "fixed benefits" is provided largely by flat benefit plans. These plans are particularly important in the private sector where they cover a significant percentage of the members. As Figure 12 illustrates, 23% of private sector members (less than 0.5% of public sector members) will receive a "fixed benefit", i.e. a fixed amount for each year of service or hour worked, regardless of salary.

de tous les adhérents aux REP) avaient droit à des prestations de retraite de 2% ou plus de leurs gains pour chaque année de service.

Comme dans le cas des autres caractéristiques des régimes, le genre de prestations variait considérablement entre les secteurs public et privé. Tel qu'indiqué au graphique 12, dans le secteur public, plus de 94% des adhérents pouvaient compter sur des prestations de retraite égales à 2% et plus de leur salaire pour chaque année de service/adhésion alors que dans le secteur privé, seulement 21% des adhérents se voyaient attribuer de telles prestations.

Graphique 12: Répartition procentuelle des adhérents aux REP, selon la méthode de calcul des prestations, 1^{er} janvier 1992

Des différences importantes au niveau des prestations existent également entre les régimes contributifs et les régimes non contributifs. Seulement 32% des adhérents aux régimes non contributifs pouvaient compter sur des prestations de retraite calculées sur la base des gains, comparativement à 84% pour les membres de régimes contributifs. De plus, 91% de ces derniers étaient assurés de prestations égales à 2% et plus de leur salaire contre seulement 17% pour les régimes non contributifs.

Le poste "prestations fixes" au graphique 12 réfère surtout aux régimes à rentes forfaitaires. Ces régimes occupent une place particulièrement importante dans le secteur privé où ils regroupent une proportion importante d'adhérents. Comme on peut le voir à ce graphique, 23% des participants du secteur privé (moins d'un demi pour cent des membres du secteur public) recevront des "prestations fixes", c'est-à-dire un montant fixe pour chaque année de service ou pour chaque heure travaillée, sans égard au salaire.

Automatic indexing of pension benefits

Inflation protection of pension benefits continues to be a subject of much interest. In this section we will deal only with the indexing provisions of defined benefit plans.

Automatic indexing refers to indexing that is specified in the plan text and is therefore provided automatically if certain conditions are met, for example, there is an increase in the Consumer Price Index. Not included in these statistics are instances where benefits are adjusted on an adhoc basis, by the employer or through the collective bargaining process.

Traditionally, relatively few plans have provided for the automatic escalation of pension benefits after the employee retires. As can be seen in Table 16, at the beginning of 1992 only 1,560 plans, just 20% of all defined benefit plans, provided for the automatic escalation of pensions in pay. These 1,560 plans, however, covered 2,085,295 members, close to 44% of all members of these plans. The majority (85%) of these members were in the public sector.

Indexation automatique des prestations de retraite

La protection contre l'inflation touchant les prestations suscite toujours beaucoup d'intérêt. Dans cette section, nous limiterons l'étude aux régimes à prestations déterminées.

Par indexation automatique, on entend tout rajustement des rentes versées tel que spécifié dans le document règlementaire du régime, et qui est assuré en autant que certaines conditions précises soient remplies, par exemple, une augmentation de l'indice des prix à la consommation. Toutefois, les statistiques ci-présentées ne comprennent pas les rajustements ponctuels effectués par certains employeurs ou négociés par les syndicats.

Traditionnellement, peu de régimes définissaient une formule d'indexation automatique des prestations de retraite. Comme le montre le tableau 16, au début de 1992, seulement 1 560 régimes, soit 20% de tous les régimes à prestations déterminées, comportaient une clause d'indexation automatique des rentes versées. Ces 1 560 régimes regroupaient toutefois 2 085 295 membres, près de 44% des adhérents aux régimes à prestations déterminées. La majorité de ces membres (85%) participaient à des régimes du secteur public.

Table 16 : Number of defined benefit RPPs and members, by method of adjustment of pension benefits and by sector, January 1, 1992

Tableau 16 : Nombre de REP à prestations déterminées et d'adhérents, selon la méthode de rajustement des rentes et le secteur, 1^{er} janvier 1992

Method of adjustment	Both sectors Les deux secteurs				Public sector Secteur public				Private sector Secteur privé			
	Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents		Plans Régimes		Members Adhérents	
Méthode de rajustement	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%	No. nbre	%
Automatic adjustment based on : Rajustement automatique fondé sur :												
- full change in CPI - variation intégrale de l'IPC	697	8.9	671,994	14.1	47	10.9	643,743	26.1	650	8.7	28,251	1.2
- partial change in CPI - variation partielle de l'IPC	610	7.8	713,242	14.9	60	13.9	489,980	19.9	550	7.4	223,262	9.7
- excess interest earnings - excédents d'intérêt	49	0.6	7,447	0.2	11	2.6	2,525	0.1	38	0.5	4,922	0.2
Percentage increase - Augmentation en pourcentage	15	0.2	6,118	0.1	-	-	-	-	15	0.2	6,118	0.3
Flat dollar increase - Augmentation monétaire forfaitaire annuelle	2	--	5,814	0.1	-	-	-	-	2	--	5,814	0.3
Other - Autre	187	2.4	680,680	14.3	43	10.0	634,423	25.8	144	1.9	46,257	2.0
Total with automatic adjustment - Total avec rajustement automatique	1,560	19.8	2,085,295	43.7	161	37.4	1,770,671	71.9	1,399	18.8	314,624	13.6
No automatic adjustment - Aucun rajustement automatique	6,310	80.2	2,690,248	56.3	270	62.6	693,011	28.1	6,040	81.2	1,997,237	86.4
Grand total - Total général	7,870	100.0	4,775,543	100.0	431	100.0	2,463,682	100.0	7,439	100.0	2,311,861	100.0

The number of private sector defined benefit plans providing automatic indexing of pension benefits increased from 76 in 1982 to 1,399 in 1992. These plans tended to be small, however, covering only 314,624 employees in 1992, 14% of all members of these plans. On the other hand, in the public sector 1,770,671 members (72% of the participants in this sector) had automatic indexing as a condition in their pension plan. This is over five times the number in the private sector.

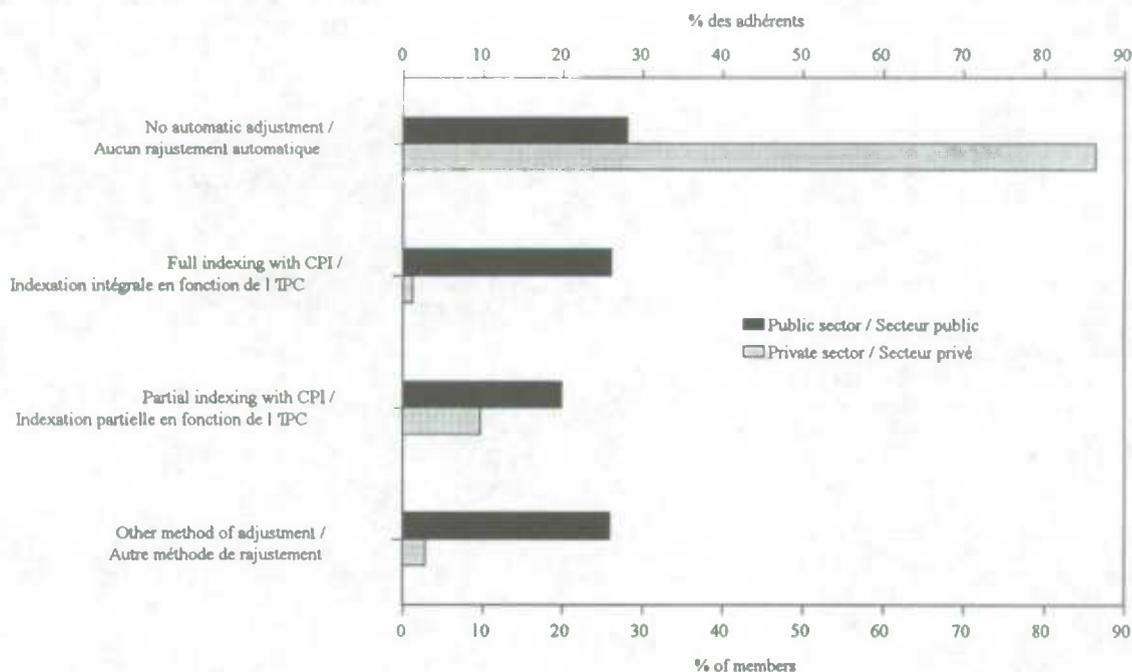
Figure 13 illustrates the different methods of indexing pension benefits used in the two sectors. A little more than 26% of public sector members were guaranteed indexing related to the full change in the Consumer Price Index (CPI), compared with only 1% of private sector members.

Figure 13: Automatic adjustment of pension benefits (defined benefit plans only), January 1, 1992

Le nombre de régimes à prestations déterminées du secteur privé prévoyant l'indexation automatique des rentes est passé de 76 en 1982 à 1 399 en 1992. Cependant, ces régimes étaient de petite taille, le nombre d'employés visés n'étant que de 314 624 en 1992, soit 14% des participants du secteur privé à ce genre de régime. Par contre, 1 770 671 employés du secteur public (72% des adhérents aux régimes à prestations déterminées de ce secteur), soit plus de cinq fois le nombre d'adhérents correspondants du secteur privé, participaient à des régimes prévoyant un rajustement automatique des rentes.

Le graphique 13 met en relief les différentes méthodes de calcul du rajustement des prestations de retraite selon le secteur. Un peu plus de 26% des adhérents du secteur public ayant droit à des prestations rajustées pouvaient compter sur une indexation fondée sur l'augmentation intégrale de l'indice des prix à la consommation (IPC), contre seulement 1% dans le secteur privé.

Graphique 13: Rajustement automatique des prestations de retraite (régimes à prestations déterminées seulement), 1^{er} janvier 1992



As was stated earlier, an employee participating in a contributory plan will generally receive a more generous benefit than a non-contributory plan participant. This applies to indexing provisions as well. Only 12% of the members of non-contributory defined benefit plans were guaranteed some type of automatic indexing, whereas 57% of members of contributory plans were.

Tel que mentionné précédemment, les adhérents aux régimes contributifs étaient généralement assurés de meilleures prestations que ceux des régimes non contributifs. Cela est également vrai en ce qui concerne les dispositions relatives à l'indexation. En effet, près de 57% des adhérents aux régimes contributifs étaient assurés d'une certaine forme d'indexation des rentes versées contre seulement 12% pour les membres des régimes non contributifs.

Male/female differences for selected plan provisions

Differences in the types of plans to which males and females most commonly belong affect the provisions available to men and women. The fact that almost 61% of female members, and only 39% of male members, participate in public sector plans largely explains these differences.

More than half (53%) of the women participating in RPPs belonged to the very large plans, those having 30,000 or more members. Only 37% of the men belonged to these plans.

The large majority of women (81%) were required to contribute to their plans, compared with 65% of the men. This can be related to the fact that most large public sector plans, to which most females belong, are contributory. Also, of those who belonged to contributory plans and whose contribution rate was defined as a percentage of earnings, a larger proportion of women (56%) than men (49%) contributed at the highest level, i.e. 7% or more of their salary, as illustrated in Figure 14.

Figure 14: Employee contributions to and retirement benefits from RPPs, by sex, January 1, 1992

Différences entre les femmes et les hommes quant à certaines dispositions

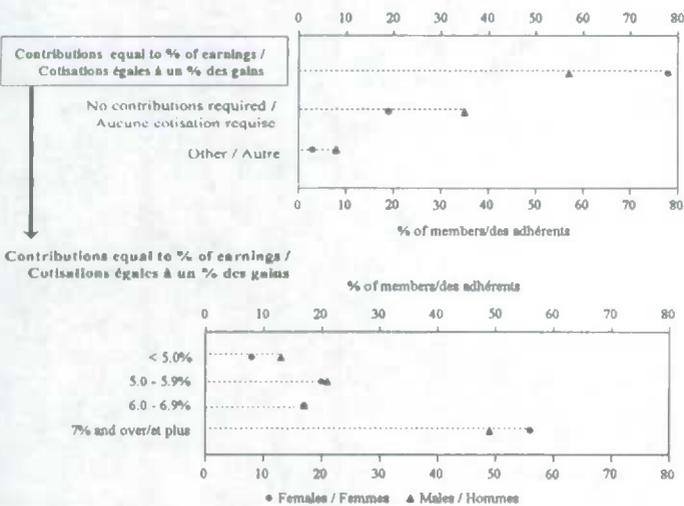
Les différences entre les genres de régimes auxquels les femmes et les hommes participent se reflètent au niveau des dispositions qui leur sont offertes. Le fait que près de 61% des adhérentes contre seulement 39% des adhérents participaient à des régimes du secteur public joue un rôle important dans les différences observées.

Plus de la moitié (53%) des adhérentes aux REP participaient à des régimes de grande taille (30 000 membres et plus), comparativement à 37% pour les adhérents.

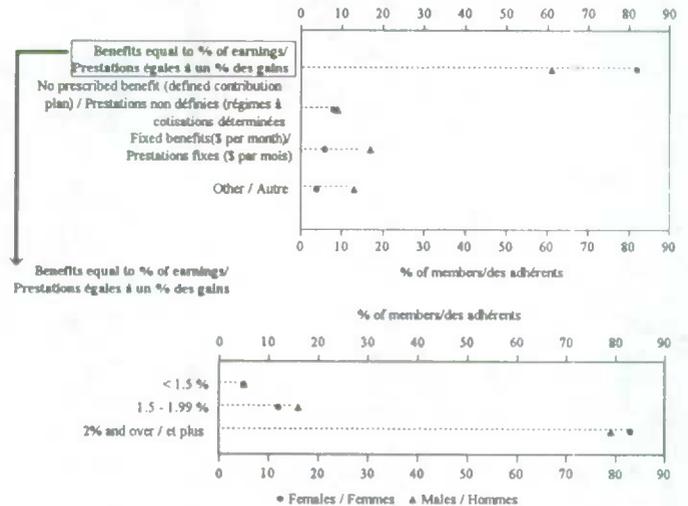
Une forte proportion des adhérentes (81%), devaient cotiser à leur régime comparativement à 65% pour les adhérents de sexe masculin. Cela peut être relié au fait que la plupart des régimes du secteur public de grande taille, auxquels la majorité des participantes adhéraient, sont contributifs. De plus, 56% de celles pour lesquelles le montant des cotisations était calculé sur la base des gains, y versaient 7% et plus de leur salaire, comparativement à 49% pour les hommes, comme on peut le voir au graphique 14.

Graphique 14: Cotisations de l'employé et prestations de retraite versées aux termes des REP, selon le sexe, 1^{er} janvier 1992

Employee contributions - Cotisations de l'employé



Retirement benefits - Prestations de retraite



In relative terms, more women than men belonged to plans providing more generous benefit formulae. Figure 14 also shows that 81% of the female plan participants, and only 61% of the men, were members of plans that provided a pension calculated as a percentage of earnings. A little over 83% of the

En termes relatifs, plus de femmes que d'hommes participaient à des régimes procurant une formule plus généreuse du calcul des prestations. Le graphique 14 indique aussi que 81% des adhérentes participaient à des régimes dans lesquels la prestation était calculée sur la base des gains, contre seulement 61% des adhérents de sexe

women, and 79% of the men, in this type of plan could count on a pension equal to 2% or more of these earnings for each year of service. This formula provides one of the most generous pensions. In absolute terms, however, the number of men who would receive such a pension was just slightly larger than the number of women (close to 1.5 million for each at January 1, 1992). Also, it must be remembered that women often earn less than men and accumulate fewer years of service.

More than 46% of female members belonged to plans that provided for some form of automatic indexing of pension benefits, compared with 34% for male members. In absolute terms, however, the number of men and women in such plans at January 1, 1992 was almost equal (1,068,631 men and 1,016,664 women).

Pension plans restricted to union members

The identification of pension plan participants by union membership or non-union membership is impossible within the context of this survey, due to the fact that half of the plans covering 67% of all RPP members in 1992 were designed for all the employees of the plan sponsors, including both union and non-union workers.

A special Statistics Canada survey of union membership, conducted as a supplement to the January 1986 Labour Force Survey (but unfortunately not yet repeated), identified those workers participating in a registered pension plan. This survey revealed that 75% of the employed workers that claimed union membership also participated in a registered pension plan. This coverage rate was significantly higher than the 46% coverage rate registered for all paid workers as of January 1, 1986, indicating that pension plan participation is much higher amongst unionized workers than non-unionized ones.

The pension plans in Canada data base does identify those plans that are restricted to union members. As Table 17 indicates, there were 922 plans in 1982 that were exclusively designed for union members; these plans covered 1,014,083 workers or 22% of all RPP members. Between 1982 and 1984, the number of such plans increased to 969, but their membership dropped -9%, to 926,626 or 20% of the 1984 total pension plan membership, reflecting the extensive lay-offs that had occurred in certain industries during the first recession of the eighties. Despite continuous increases in the number of union plans and in their membership, it was only in 1990 that the number of members surpassed the 1982 level. In 1992, membership in union plans remained virtually unchanged from 1990, still accounting for 20% of all RPP members.

masculin. Et un peu plus de 83% des femmes participant à ce type de régime pouvaient compter sur une rente égale à 2% et plus de leur salaire pour chaque année de service, comparativement à 79% pour les hommes. Cette formule procure une des pensions les plus généreuses. En termes absolus cependant, le nombre d'hommes assurés d'une telle prestation était au 1^{er} janvier 1992, de peu supérieur à celui des femmes (environ 1.5 millions pour chaque groupe). De plus, il ne faut pas oublier qu'en général les femmes gagnaient toujours moins que les hommes et n'accumulaient pas autant d'années de service qu'eux.

Plus de 46% des adhérentes aux REP étaient assurées d'une certaine forme d'indexation des rentes, contre 34% pour les hommes. En termes absolus, cependant, pratiquement autant d'adhérents que d'adhérentes pouvaient compter, au 1^{er} janvier 1992, sur une rente indexée (1 068 631 hommes contre 1 016 664 femmes).

Régimes de pension réservés aux travailleurs syndiqués

Il est impossible, dans le cadre de cette enquête, d'identifier les travailleurs syndiqués participant aux régimes de pension car, en 1992, la moitié des régimes enregistrés de pension, regroupant 67% de tous les adhérents, s'adressaient à tous les employés, tant syndiqués que non syndiqués.

Une enquête spéciale sur l'adhésion syndicale, effectuée (mais malheureusement non répétée jusqu'à date) par Statistique Canada en supplément à l'enquête sur la population active du mois de janvier 1986, a permis d'identifier le nombre de travailleurs syndiqués participant à un régime enregistré de pension. Selon cette enquête, 75% des travailleurs rémunérés syndiqués participaient à un régime de pension. Ce taux d'adhésion était beaucoup plus élevé que celui enregistré pour l'ensemble des travailleurs rémunérés (46% au 1^{er} janvier 1986), indiquant que l'adhésion à un régime de pension était beaucoup plus répandue chez les travailleurs syndiqués que chez les non syndiqués.

La base de données sur les régimes de pension du Canada distingue les régimes offerts uniquement aux travailleurs syndiqués, des autres REP. Le tableau 17 indique qu'en 1982, 922 régimes s'adressaient exclusivement aux travailleurs syndiqués, regroupant 1 014 083 travailleurs, soit 22% de tous les adhérents aux REP. En 1984, on comptait 969 de ces régimes, regroupant alors 926 626 adhérents, soit 20% de l'adhésion totale aux REP, leur effectif ayant reculé de -9% en regard de 1982. Cette baisse est attribuable au grand nombre de licenciements qui ont eu lieu dans certaines branches d'activité lors de la première récession des années 1980. Malgré des hausses continues du nombre de ces régimes et de leur effectif, ce n'était qu'en 1990 que le nombre d'adhérents dépassait celui de 1982. L'effectif de ces régimes en 1992 demeurerait pratiquement inchangé en regard de 1990, représentant 20% de l'effectif total des REP.

Table 17. Pension plans restricted to union members, at January 1
Tableau 17. Régimes de pension réservés aux travailleurs syndiqués, au 1^{er} janvier

Year Année	Plans - Régimes		Members - Adhérents	
	Number Nombre	% of all RPP % de tous les REP	Number Nombre	% of all RPP members % de tous les adhérents aux REP
1982	922	6.1	1,014,083	21.7
1984	969	5.5	926,626	20.3
1986	1,036	4.9	943,857	20.2
1988	1,104	5.2	976,756	20.2
1990	1,150	5.8	1,043,605	20.4
1992	1,167	6.5	1,047,305	19.7

Over 68% of union restricted plans covering 65% of all members in such plans were for persons working in the manufacturing and construction sectors of the economy. The cost of the pensions for most union plans was borne exclusively by the employers, since only 28% of the members were required to contribute. Over three-quarters of union plan members had a flat benefit type of retirement formula.

Plus de 68% des régimes réservés aux travailleurs syndiqués, regroupant 65% de l'effectif de ces régimes, se trouvaient dans les secteurs de la fabrication et de la construction. Les employeurs assumaient la majeure partie du coût des rentes puisque seulement 28% des participants aux régimes réservés aux travailleurs syndiqués étaient tenus d'y cotiser. Plus des trois quarts des membres participaient à des régimes à rentes forfaitaires.

APPENDIX I

Contributors to Registered Retirement Savings Plans

As was mentioned in one of the first chapters of this report, related to, but separate from, the registered pension plan (RPP) system are Registered Retirement Savings Plans (RRSPs). These plans serve as a vehicle for personal retirement savings either on their own, through their employer or in conjunction with a RPP. Since 1957 when the Income Tax Act was amended to permit an individual to make contributions to a retirement plan for herself/himself, and deduct these contributions from gross income for income tax purposes, RRSPs have shown a phenomenal growth both in terms of the number of individuals claiming these deductions as well as the aggregate amount of contributions reported.¹

Contributors to RRSPs are limited in terms of the total amount of premiums that can be claimed annually for income tax deduction purposes. Prior to 1991, individuals not participating in registered pension plans could contribute 20% of earned income up to a maximum of \$7,500 per year. An employee belonging to a pension plan was permitted to claim only the lesser of 20% of earned income or \$3,500. Furthermore, the \$3,500 maximum was further reduced by the pension plan contributions made by the employee. New legislation changed the RRSP limits as of 1991, permitting individuals to contribute up to 18% of their earned income from the previous year. The RRSP dollar limit for 1991 was \$11,500 for those not participating in a RPP or DPSP, and \$11,500 less the 1990 pension adjustment (PA) for RPP or DPSP members. The PA is an estimation of the value of the pension benefits accruing in a year from a RPP or a DPSP. Earned income includes employment and rental income as well as maintenance/alimony payments but excludes investment income and pension and death benefits.

This appendix uses special tabulations from the taxation statistics produced by Revenue Canada, Taxation. The characteristics of RRSP contributors will be examined as well as the extent to which contributions to RRSPs are growing.

The taxation statistics are produced from a sample² of returns filed in 1992 for the 1991 taxation year. The sample includes about 2% of all returns for 1991; it is intended to be representative of all taxfilers and has been found to produce accurate results.

¹ For a description of the importance of RRSP assets in relation to the total retirement income system in Canada, consult the previous section of this report entitled *Relative importance of registered pension plans*.

² For more details on the criteria used to select the sample, refer to *Taxation Statistics*, Revenue Canada, Taxation.

ANNEXE I

Cotisants aux régimes enregistrés d'épargne-retraite

Comme il a été mentionné dans l'une des premières sections de ce rapport, les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REÉR), quoique différents, se rattachent aux régimes enregistrés de pension (REP). Il s'agit de régimes auxquels les individus participent soit à titre personnel, soit par l'entremise de leur employeur, tout en ayant la possibilité d'adhérer à un REP. Depuis que la loi de l'impôt sur le revenu a été modifiée en 1957 de façon à permettre aux individus de déduire de leur revenu brut les cotisations versées aux REÉR, ces derniers ont connu une croissance prodigieuse, tant au niveau du nombre de participants que du montant global des cotisations versées.¹

Le montant total que les cotisants aux REÉR peuvent déduire de leur revenu à des fins fiscales est limité. Avant 1991, les personnes qui ne participaient pas à un régime enregistré de pension pouvaient cotiser un montant égal à 20% de leur revenu gagné jusqu'à concurrence de 7 500\$ par année. Ceux qui participaient à un REP avaient le droit de réclamer le moins élevé des deux montants suivants: 20% de leur revenu gagné ou 3 500\$. De plus, les cotisations des employés aux régimes de pension devaient être défalquées du plafond de 3 500\$. En 1991, des nouvelles dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu relatives aux REÉR ont modifié les limites maximales des cotisations, permettant aux gens d'y verser jusqu'à 18% de leur revenu gagné l'année précédente. Le montant maximal permis pour l'année 1991 était fixé à 11 500\$ pour ceux qui ne participaient pas à un REP ou à un RPDB, et à 11 500\$ moins le facteur d'équivalence (FE) de 1990 pour les membres des REP ou des RPDB. Le FE représente une estimation de la valeur de la rente acquise au titre d'un REP ou d'un RPDB au cours d'une année. Le revenu gagné comprend les revenus d'emploi et de location de même que les pensions alimentaires et allocations de séparation reçues mais exclut les revenus de placement et les prestations de retraite et de décès.

L'analyse présentée dans cet annexe est fondée sur des totalisations spéciales des statistiques fiscales produites par Revenue Canada, Impôt. L'étude portera sur les caractéristiques des cotisants aux REÉR et sur l'évolution des montants versés à ces régimes.

Les statistiques fiscales sont produites à partir d'un échantillon² des déclarations d'impôt qui ont été soumises en 1992 et qui se rapportaient à l'année fiscale 1991. L'échantillon comprend environ 2% de toutes les déclarations relatives à 1991; cet échantillon est construit de façon à ce qu'il soit représentatif de tous les déclarants fiscaux et il a été évalué comme produisant des données fiables.

¹ Pour une description de l'importance relative des REÉR dans l'ensemble du système canadien de revenu de retraite, veuillez consulter la section précédente de ce rapport intitulée *Importance relative des régimes enregistrés de pension*.

² Pour plus de détails sur les paramètres utilisés pour définir l'échantillon, consultez *Statistiques fiscales*, Revenue Canada, Impôt.

An historical study of the taxation statistics reveals that total contributions to RRSPs increased from \$225 million in 1970 to nearly \$3.7 billion in 1980. By 1991, RRSP contributions had grown to \$13.4 billion³. In 1970 approximately 249,000 individuals, less than 3% of all taxfilers, contributed an average of \$905 to this savings vehicle. As one can see in Table 1, by 1991 there were 4.6 million contributors (24% of the taxfilers) reporting an average contribution of \$2,896.

L'étude historique de ces statistiques fiscales révèle que le montant total des cotisations versées aux REÉR est passé de 225 millions\$ en 1970, à près de 3,7 milliards\$ en 1980 et à 13,4 milliards\$ en 1991³. Environ 249 000 individus, moins de 3% de tous les déclarants fiscaux en 1970, avaient versé aux REÉR 905\$ en moyenne. En 1991, ils étaient au nombre de 4,6 millions, soit 24% de l'ensemble des déclarants fiscaux, et leur cotisation moyenne s'élevait à 2 896\$ comme on peut le voir au tableau 1.

Table 1. Number of RRSP contributors and average contribution
Tableau 1. Nombre de cotisants aux REÉR et cotisation moyenne

Year	Contributors	Annual change	Proportion of all taxfilers	Average contribution			
				Cotisation moyenne		Cotisation moyenne	
Année	Cotisants	Variation annuelle	Proportion de tous les déclarants	Current \$	Annual Change	Constant \$	Annual Change
				\$ courants	Variation annuelle	\$ constants	Variation annuelle
	No. - nbre	%	%	\$	%	\$	%
1982	2,100,333	-	13.8	2,056	-	3,099	-
1983	2,329,201	10.9	15.2	2,145	4.4	3,059	-1.3
1984	2,645,080	13.6	17.0	2,189	2.1	2,990	-2.3
1985	2,892,892	9.4	18.2	2,306	5.3	3,032	1.4
1986	3,216,349	11.2	19.4	2,462	6.8	3,108	2.5
1987	3,483,648	8.3	20.4	2,591	5.2	3,131	0.8
1988	3,802,255	9.1	21.6	2,788	7.6	3,240	3.5
1989	4,161,454	9.4	23.0	2,869	2.9	3,176	-2.0
1990	4,139,921	-0.5	22.1	2,567	-10.5	2,711	-14.6
1991	4,617,637	11.5	24.2	2,896	12.8	2,896	6.8

Source : Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Note : The annual CPI (1986 base-weighted) was re-based to 1991 and used to deflate the current dollars series of the average contribution.

Source : Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

Note : L'IPC annuel (à pondération d'année de base 1986) a été remis sur la base de 1991 et a été utilisé pour déflater la série en dollars courants de la cotisation moyenne.

Between 1982 and 1991, the average reported RRSP contribution, in current dollars, increased +41%. Only in 1990 did this amount drop as both the number of contributors and the total amount contributed decreased. These decreases can be attributed to the recent recession. In 1991, however, both the number of contributors and the amounts contributed registered one of the largest annual increases since the beginning of the eighties. The new legislation that came into effect in 1991 standardizing tax treatment for the different types of private retirement programs provided a number of people with better RRSP contribution opportunities. Many individuals who were not previously eligible to contribute to RRSPs could then do so; as well, others previously able to contribute could make larger contributions.

La cotisation moyenne aux REÉR, mesurée en dollars courants, s'accroissait de +41% entre 1982 et 1991. Ce montant n'avait reculé qu'en 1990 alors que le nombre de cotisants et le montant total versé diminuaient également. Ces baisses sont attribuables à la dernière récession. En 1991, par contre, le nombre de cotisants et les montants cotisés enregistraient chacun une des plus fortes croissances à être observées depuis le début des années quatre-vingts. Les nouvelles dispositions de la loi entrées en vigueur en 1991 uniformisaient le traitement fiscal des différents régimes privés de pension et offraient de meilleures possibilités à certaines gens quant aux montants qu'elles pouvaient verser aux REÉR. Plusieurs individus qui, auparavant, n'étaient pas admissibles à cotiser aux REÉR, pouvaient maintenant le faire; de plus, certaines personnes qui avaient déjà le droit de cotiser se voyaient maintenant permettre de verser des montants plus élevés.

³ Rollovers of eligible income to RRSPs have traditionally been removed from these statistics. Had they been included, these contributions would be somewhat higher.

³ Les transferts de revenus admissibles à des fins de cotisation à un REÉR ne sont pas inclus dans ces statistiques. Ce montant total aurait été plus élevé avaient-ils été compris.

Very different pictures emerge when average contributions are viewed in constant and current dollars. Although the average RRSP premium in current dollars increased +41% between 1982 and 1991, in constant dollars, i.e. taking inflation into account, it was actually down -7%. (See Table 1.) Moreover, while average contributions measured in current dollars increased every year except 1990, constant dollars average contributions only grew between 1984 and 1988, and between 1990 and 1991.

Un portrait très différent se dégage lorsque l'examen porte sur les cotisations mesurées en dollars constants plutôt qu'en dollars courants. Alors que la cotisation moyenne, mesurée en dollars courants, augmentait de +41% entre 1982 et 1991, en dollars constants (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) elle reculait de -7%. (Voir le tableau 1.) De plus, alors que la cotisation moyenne s'accroissait chaque année (sauf en 1990) lorsqu'elle était mesurée en dollars courants, elle n'augmentait qu'entre 1984 et 1988 ainsi qu'entre 1990 et 1991, lorsqu'elle était mesurée en dollars constants.

Table 2. Number of RRSP contributors and total contributions, by total annual income, 1991
Tableau 2. Nombre de cotisants aux REÉR et cotisations totales, selon le revenu annuel total, 1991

Total annual income	Contributions	Proportion of all taxfilers with same income	Total contributions	Average contribution
Revenu annuel total	Cotisations	Proportion de tous les déclarants de même revenu	Cotisations totales	Cotisation moyenne
			current dollars courants	
	No. - nbre	%	\$,000	\$
Less than \$10,000 - Moins de \$10,000	149,326	2.5	135,059	904
\$10,000 - \$19,999	595,193	14.2	850,442	1,429
20,000 - 29,999	944,538	28.9	1,814,060	1,921
30,000 - 39,999	975,464	42.2	2,398,043	2,458
40,000 - 49,999	748,123	51.6	2,209,451	2,953
50,000 - 59,999	475,277	58.0	1,664,910	3,503
60,000 - 69,999	270,753	63.2	1,138,847	4,206
70,000 - 79,999	145,501	67.3	740,943	5,092
80,000 and over - et plus	313,462	70.7	2,419,038	7,717
Total	4,617,637	24.2	13,370,793	2,896

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

Participation in the RRSP program was much more prevalent amongst taxfilers in the upper income levels⁴. As can be seen in Table 2, the higher the income bracket, the higher the incidence of contributing to RRSPs and the larger the average amount contributed. For taxfilers with a total annual income of \$30,000 or more, 52% contributed to RRSPs in 1991 compared to 13% for those earning less than \$30,000. While the overall average contribution was \$2,896, RRSP contributors with an income of \$30,000 or more made an average contribution of \$3,610 compared to \$1,657 for those with an income of less than \$30,000.

La participation aux REÉR était beaucoup plus répandue chez les déclarants fiscaux ayant des revenus élevés⁴. Comme nous le montre le tableau 2, plus la tranche de revenu est élevée, plus le taux de participation est important et plus la cotisation moyenne est élevée. En 1991, 52% des déclarants fiscaux dont le revenu annuel total était de 30 000\$ et plus avaient cotisé aux REÉR, comparativement à 13% de ceux dont le revenu était inférieur à 30 000\$. Alors que la cotisation moyenne de tous les déclarants fiscaux s'établissait à 2 896\$, celle des déclarants dont le revenu était supérieur à 30 000\$ s'élevait à 3 610\$ contre 1 657\$ pour ceux qui gagnaient moins de 30 000\$.

Viewed from a different angle, over 63% of the 4.6 million taxfilers who reported RRSP contributions in 1991 had an income of \$30,000 or more. For comparative purposes, less than 30% of all taxfilers that year reported an income of \$30,000 and more.

Vu sous un angle différent, plus de 63% des 4,6 millions de personnes ayant déclaré des cotisations en 1991 avaient un revenu supérieur à 30 000\$. À titre de comparaison, moins de 30% de l'ensemble des déclarants fiscaux avaient alors déclaré un revenu de 30 000\$ et plus.

⁴ The average total income of taxfilers in 1991 was \$24,445.

⁴ Le revenu total moyen des déclarants fiscaux se chiffrait à 24 445\$ en 1991.

The impact of the legislation that came into effect in 1991 was particularly significant for taxfilers with high incomes. In fact, over 54% of the growth in the number of RRSP contributors and over 70% of the increase in total contributions can be attributed to persons making more than \$50,000, a phenomenon not seen between 1982 and 1990.

Participation in the RRSP program was still more prevalent amongst men than women, both in terms of the number of contributors and the amounts contributed. As can be seen in Table 3, 28% of all male taxfilers in 1991 claimed a deduction for RRSP contributions compared to 20% of female taxfilers.

Table 3 . Number of RRSP contributors, by sex
Tableau 3. Nombre de cotisants aux REÉR, selon le sexe

Year	Females	Annual change	Proportion of female taxfilers	Males	Annual change	Proportion of male taxfilers	Both sexes	Annual change	Proportion of all taxfilers
Année	Femmes	Variation annuelle	Proportion des déclarants de sexe féminin	Hommes	Variation annuelle	Proportion des déclarants de sexe masculin	Les deux sexes	Variation annuelle	Proportion de tous les déclarants
	No. - nbre	%	%	No. - nbre	%	%	No.- nbre	%	%
1982	706,735	-	9.7	1,393,598	-	17.5	2,100,333	-	13.8
1983	823,380	16.5	11.3	1,505,821	8.1	18.8	2,329,201	10.9	15.2
1984	960,648	16.7	12.9	1,684,432	11.9	20.8	2,645,080	13.6	17.0
1985	1,085,520	13.0	14.2	1,807,372	7.3	21.9	2,892,892	9.4	18.2
1986	1,241,948	14.4	15.6	1,974,401	9.2	23.1	3,216,349	11.2	19.4
1987	1,364,195	9.8	16.5	2,119,453	7.3	24.1	3,483,648	8.3	20.4
1988	1,510,506	10.7	17.6	2,291,749	8.1	25.4	3,802,255	9.1	21.6
1989	1,690,866	11.9	19.1	2,470,588	7.8	26.7	4,161,454	9.4	23.0
1990	1,704,783	0.8	18.4	2,435,138	-1.4	25.6	4,139,921	-0.5	22.1
1991	1,928,828	13.1	20.3	2,688,809	10.4	28.1	4,617,637	11.5	24.2

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

The number of female contributors grew almost twice as fast as the number of male contributors between 1982 and 1991; as a result the proportion of female contributors increased from 34% to 42%. This is in line with a much larger growth in female than in male paid workers during that period (+28% vs. +8%).

As Table 4 shows, the contributions made by men consistently exceeded those made by women. In 1991, male contributors put, on average, \$3,318 into their RRSP, an amount considerably higher than the \$2,306 for women. As well, the average amount contributed by men increased +51% from 1982 to 1991 whereas it grew by +31% for women. Between 1990 and 1991 however, men accounted for 53% of the 1991 growth in contributors and for over 73% of the growth in contributions.

Many more younger people have been investing in RRSPs. In 1982, less than 4% of the RRSP contributors were 20 to 29 years of age and their contributions accounted for just over 2%

L'impact de la loi entrée en vigueur en 1991 a été particulièrement significatif pour les déclarants fiscaux à revenus élevés. En fait, plus de 54% de la croissance du nombre de cotisants aux REÉR et plus de 70% de l'augmentation des montants versés étaient attribuables aux personnes gagnant plus de 50 000\$, ce qui n'avait jamais été observé entre 1982 et 1990.

La participation aux REÉR était beaucoup plus répandue chez les hommes que chez les femmes, à la fois en termes du nombre de cotisants et des montants versés. Comme on peut le voir au tableau 3, 28% de tous les déclarants fiscaux de sexe masculin en 1991 avaient réclamé une déduction au titre des cotisations versées contre 20% des déclarants de sexe féminin.

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

Entre 1982 et 1991, le nombre de cotisantes aux REÉR avait augmenté presque deux fois plus vite que le nombre de cotisants masculins, la proportion des cotisants représentée par les femmes passant alors de 34% à 42%. Cela allait de pair avec une croissance beaucoup plus forte du nombre de travailleuses rémunérées (+28%) que de travailleurs rémunérés (+8%).

Tel qu'indiqué au tableau 4, les montants que les hommes avaient cotisés aux REÉR dépassaient sans cesse les cotisations versées par les femmes. En 1991, les hommes avaient cotisé 3 318\$ en moyenne, un montant considérablement supérieur à celui des femmes (2 306\$). De plus, la cotisation moyenne des hommes augmentait de +51% entre 1982 et 1991 comparativement à +31% pour celle des femmes. Entre 1990 et 1991 cependant, les hommes avaient été responsables de 53% de la croissance du nombre de cotisants et de plus de 73% de l'augmentation des cotisations totales.

De plus en plus de jeunes investissaient dans les REÉR. En 1982, moins de 4% des cotisants étaient âgés entre 20 et 29 ans et leurs cotisations ne représentaient qu'un peu plus de 2% de tous les

of all RRSP premiums that year. By 1991 - after ten more years of promoting RRSPs and increasing awareness of their importance - these percentages reached 15% and 9% respectively .

montants versés cette année-là. Dix autres années de campagnes publicitaires des REÉR et de prises de conscience de leur importance avaient fait grimper ces pourcentages à 15% et 9% respectivement en 1991.

Table 4. Total and average RRSP contributions (in current dollars), by sex
Tableau 4. Cotisations totales et moyennes versées aux REÉR (en dollars courants), selon le sexe

Year	Females - Femmes				Males - Hommes				Total			
	Total contributions	Annual change	Average contribution	Annual change	Total contributions	Annual change	Average contribution	Annual change	Total contributions	Annual change	Average contribution	Annual change
Année	Cotisations totales	Variation annuelle	Cotisation moyenne	Variation annuelle	Cotisations totales	Variation annuelle	Cotisation moyenne	Variation annuelle	Cotisations totales	Variation annuelle	Cotisation moyenne	Variation annuelle
	\$,000	%	\$	%	\$,000	%	\$	%	\$,000	%	\$	%
1982	1,248,073	-	1,766	-	3,069,275	-	2,202	-	4,317,349	-	2,056	-
1983	1,508,851	20.9	1,833	3.8	3,488,336	13.7	2,317	5.2	4,997,188	15.7	2,145	4.4
1984	1,778,219	17.9	1,851	1.0	4,013,076	15.0	2,382	2.8	5,791,295	15.9	2,189	2.1
1985	2,143,739	20.6	1,975	6.7	4,527,794	12.8	2,505	5.2	6,671,533	15.2	2,306	5.3
1986	2,561,999	19.5	2,063	4.5	5,357,750	18.3	2,714	8.3	7,919,750	18.7	2,462	6.8
1987	2,959,708	15.5	2,170	5.2	6,064,737	13.2	2,861	5.4	9,024,445	13.9	2,591	5.2
1988	3,624,286	22.5	2,399	10.6	6,975,594	15.0	3,044	6.4	10,599,877	17.5	2,788	7.6
1989	4,077,583	12.5	2,412	0.5	7,860,008	12.7	3,181	4.5	11,937,592	12.6	2,869	2.9
1990	3,716,346	-8.9	2,180	-9.6	6,909,892	-12.1	2,838	-10.8	10,626,239	-11.0	2,567	-10.5
1991	4,448,354	19.7	2,306	5.8	8,922,438	29.1	3,318	16.9	13,370,793	25.8	2,896	12.8

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

APPENDIX II

Registered pension plan beneficiaries

One of the few sources currently available on the number of pensioners¹ and the benefits they receive from registered pension plans (RPPs) is the taxation statistics produced by Revenue Canada.² These data, however, have certain limitations.

The data on beneficiaries and benefits from RPPs are produced from income reported on the T1 tax form as "other pensions and superannuation". However, that not only includes benefits received from registered pension plans but also annuity payments from Registered Retirement Income Funds (RRIFs)³ and from Deferred Profit-Sharing Plans (DPSPs), as well as pension payments from foreign plans. Also, RPP benefits include only those paid by plans having a defined benefit formula⁴; at the time of retirement, the pool of money accumulated through a defined contribution pension plan is usually converted into annuities (generally purchased from an insurance company). For taxation statistics purposes, these payments are with another category, "annuity income"⁵. Finally, RPP benefits (and the income reported as "other pensions and superannuation") not only consist of retirement pension payments but also of other supplementary benefits such as disability, spouses' and orphans' pensions.

A further constraint in the use of these data may be the high incidence of non taxfilers amongst seniors. Seniors are defined here as that portion of the population aged 65 years and over; as of July 1, 1991, they were estimated at 3.2 million⁶. In theory, all Canadians with any tax liability are required to file an income tax return. Taxation statistics indicate that in 1991, the most recent year for which these data are available, 2.8 million Canadians in the 65-and-over age group, or 88% of the seniors, filed a tax return. Also, a comparison of the taxation

¹ For purposes of this appendix, a pensioner (or a RPP beneficiary) is defined as anyone aged 65 and over that reported income under the item called "other pensions or superannuation" in the taxation statistics.

² See *Taxation Statistics*, Revenue Canada, Taxation.

³ "It would appear, however, that in 1990 these payments (RRIF benefits) were much smaller than annuity benefits. Until recently, RRIFs were considerably less popular than annuities. They had a rigid payout schedule and had to be exhausted during the year the beneficiary turned 90." See H. Frenken's article entitled "RRSPs - not just for retirement", *Perspectives*, Statistics Canada, Cat. No. 75-001E, Winter 1992 issue, p. 9.

⁴ Defined benefits were the most widely used type of RPP formula throughout the eighties, never accounting for less than 90% of total RPP membership.

⁵ This category includes all types of annuities and therefore is not considered for purposes of this appendix.

⁶ See CANSIM, Matrix 6430, Population by age by sex Canada, Series D2892577, Population, 65+ years, both sexes, Canada.

ANNEXE II

Prestataires des régimes enregistrés de pension

Les statistiques fiscales produites par Revenu Canada¹ constituent l'une des rares sources de données dont on dispose actuellement sur le nombre de pensionnés² et sur les rentes qui leur sont versées au titre des régimes enregistrés de pension (REP). Cependant, ces données comportent certaines limites.

Les données relatives aux prestataires des REP et aux rentes versées au titre de ces régimes sont produites à partir du revenu déclaré sur la formule d'impôt T1 en tant que "autres pensions et pensions de retraite". Cependant, ce revenu ne comprend pas seulement les prestations versées au titre des REP mais également les rentes versées au titre des fonds enregistrés de revenus de retraite (FERR)³ et des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) ainsi que celles versées au titre des régimes de pension étrangers. Aussi, les rentes provenant des REP comprennent seulement celles au titre des régimes de pension à prestations déterminées⁴; les montants accumulés dans les régimes à cotisations déterminées sont habituellement utilisés au moment de la retraite pour acheter des rentes (généralement auprès de compagnies d'assurances). Aux fins des statistiques fiscales, ces rentes sont comprises au poste "revenus de rentes"⁵. Finalement, les prestations versées par les REP (et le revenu déclaré comme "autres pensions et pensions de retraite") ne consistent pas seulement en des prestations de retraite mais également en des prestations auxiliaires telles que les rentes de conjoint et les prestations de décès et d'invalidité.

La présence possible d'une forte proportion de non déclarants parmi les personnes âgées est aussi de nature à restreindre l'emploi de ces statistiques fiscales. Les personnes âgées constituent cette portion de la population qui est âgée de 65 ans et plus; elles étaient au nombre de 3,2 millions⁶ au 1^{er} juillet 1991. En théorie, tous les canadiens assujettis au paiement d'un impôt sont tenus de produire une déclaration d'impôt. Les statistiques fiscales indiquent qu'en 1991, l'année la plus récente pour laquelle ces données étaient disponibles, 2,8 millions de canadiens âgés de 65 ans et plus, soit

¹ Voir *Statistiques fiscales*, Revenu Canada, Impôt.

² Aux fins de cet annexe, un pensionné (ou un prestataire d'un REP) désigne toute personne de 65 ans et plus ayant déclaré un revenu au poste "autres pensions et pensions de retraite" dans les statistiques fiscales.

³ "Il semble toutefois qu'en 1990, les prestations de FERR aient été moins élevées que les versements de rentes. Jusqu'à récemment, le FERR était moins populaire que la rente. Le FERR comportait un barème rigide pour le calcul des prestations et devait être épuisé l'année du 90^e anniversaire du participant". Voir l'article de H. Frenken intitulé "Les REÉR - pas seulement pour la retraite", *L'emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, n° 75-001F au catalogue, édition d'hiver 1992, page 10.

⁴ Les régimes à prestations déterminées constituaient le genre de régime le plus répandu au cours des années 1980, n'ayant alors jamais représenté moins de 90% de l'adhésion totale aux REP.

⁵ Ce poste comprend tous les types de rentes; il n'est donc pas considéré aux fins de cet annexe.

⁶ Voir CANSIM, Matrice 6430, Population selon l'âge et le sexe, Série D2892577, Population, 65 ans et plus, les deux sexes, Canada.

statistics with other income data sources⁷ suggests that almost every RPP beneficiary is included in the taxfiling universe.

The normal retirement age stipulated in most RPPs, the eligibility age for OAS/GIS and the age at which unreduced benefits from C/QPP⁸ are paid is generally 65 years; that age has therefore been traditionally regarded as the normal retirement age. This appendix will focus exclusively on persons aged 65 years and over, hence making it possible to obtain a better profile of the income sources of persons receiving retirement benefits.

Keeping in mind the limitations of the data, special tabulations from Revenue Canada taxation statistics provide some indication of the number of RPP beneficiaries and the benefits received.

88% de l'ensemble des personnes âgées, avaient produit une déclaration d'impôt. Aussi, une comparaison des statistiques fiscales avec d'autres sources⁷ de données sur le revenu suggère que pratiquement tous les prestataires des REP sont compris dans l'univers des déclarants fiscaux.

L'âge normal de la retraite stipulé dans la plupart des REP, l'âge d'admissibilité aux prestations de la SV/SRG et l'âge auquel des prestations non réduites sont versées au titre des RPC/RRQ⁸ est généralement 65 ans; cet âge a donc traditionnellement été considéré comme étant l'âge normal de la retraite. Cet annexe portera exclusivement sur les personnes formant ce groupe d'âge, permettant ainsi de dégager un portrait plus précis des personnes recevant des prestations de retraite.

Malgré les limitations des données, les totalisations spéciales produites à partir des statistiques fiscales de Revenu Canada fournissent une bonne indication du nombre de prestataires des REP et des prestations reçues.

Table 1. Number of RPP beneficiaries (age 65 and over) and average pension received
Tableau 1. Nombre de prestataires (65 ans et plus) des REP et rente moyenne reçue

Year	Females		Males		Total		Average pension - Rente moyenne							
	no. - nbre	%	no. - nbre	%	no. - nbre	%	Females	Annual change	Males	Annual change	Total current\$	Annual change	Total constant\$	Annual change
Année	Femmes	Variation annuelle	Hommes	Variation annuelle	Variation annuelle		Femmes	Variation annuelle	Hommes	Variation annuelle	Total	Variation annuelle	Total	Variation annuelle
							\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
1982	293,481	-	503,264	-	796,745	-	4,131	-	6,196	-	5,435	-	8,198	-
1983	286,736	-2.3	531,520	5.6	818,256	2.7	4,400	6.5	6,717	8.4	5,905	8.6	8,424	2.8
1984	297,728	3.8	529,238	-0.4	826,966	1.1	4,660	5.9	7,251	7.9	6,319	7.0	8,633	2.5
1985	307,279	3.2	532,932	0.7	840,211	1.6	4,925	5.7	7,433	2.5	6,515	3.1	8,561	-0.8
1986	326,116	6.1	548,362	2.9	874,478	4.1	4,949	0.5	7,551	1.6	6,581	1.0	8,305	-2.9
1987	340,633	4.5	563,818	2.8	904,451	3.4	5,040	1.8	7,804	3.3	6,763	2.8	8,178	-1.6
1988	373,156	9.5	608,210	7.9	981,366	8.5	5,295	5.1	8,387	7.5	7,211	6.6	8,375	2.4
1989	426,733	14.4	647,721	6.5	1,074,454	9.5	5,543	4.7	8,906	6.2	7,570	5.0	8,383	0.1
1990	475,656	11.5	698,090	7.8	1,173,746	9.2	5,892	6.3	9,620	8.0	8,109	7.1	8,563	2.1
1991	524,024	10.2	733,444	5.1	1,257,468	7.1	6,132	4.1	10,129	5.3	8,463	4.4	8,463	-1.2

Source: Revenue Canada, Taxation Statistics.

Note: The annual CPI (1986 base-weighted) was re-based to 1991 and used to deflate the current dollars series of the average pension received by all pensioners.

Source: Revenu Canada, Statistiques fiscales.

Note: L'IPC annuel (à pondération d'année de base 1986) a été remis sur la base de 1991 et utilisé pour déflater la série en dollars actuels de la rente moyenne reçue par l'ensemble des pensionnés.

⁷ More specifically, Statistics Canada's Survey of Consumer Finance and the 1991 Census results.

⁸ To receive full C/QPP benefits, you have to be 65 years of age; since 1987, benefits have been available starting at age 60 but are reduced accordingly.

⁷ Plus précisément, l'enquête sur les finances des consommateurs et le recensement de 1991, Statistique Canada.

⁸ Afin de recevoir le plein montant des prestations au titre des RPC/RRQ, un individu doit avoir atteint l'âge de 65 ans; depuis 1987, un individu peut commencer à recevoir des prestations au titre de ces régimes à partir de l'âge de 60 ans mais celles-ci sont réduites en conséquence.

Pensioners represented almost 45% of the taxfilers 65 or older and received over 58% of the total annual income⁹ for that age group in 1991, compared to 36% and 38% respectively in 1982. This indicates that in the past decade there has been an increase in the number of persons receiving benefits from RPPs and that a re-distribution of income occurred in their favour.

As can be seen in Table 1, in 1982 close to 797,000 taxfilers in the 65-and-over age group reported pension or superannuation income totaling \$4.3 billion, for an average pension income of about \$5,400. In 1991, a total of \$10.6 billion in pension benefits was reported by almost 1.3 million beneficiaries, an average benefit of approximately \$8,500. In that ten-year period, the average pension grew +56% in current dollars but only +3% when inflation, measured by the CPI, was taken into account.

The difference in the average pension of men and women is striking: \$10,130 versus \$6,130 respectively in 1991. The gap between male and female pensioners has widened in the past decade. In 1982, men's average pension was 50% higher than the women's; in 1991, the difference was more than 65%. The real value (constant dollars) of the average pension grew by more than +8% for males while women saw theirs eroded by inflation, declining by close to -2%. A closer look at average pension income reveals that the widening gap between males and females is due to the fact that even though total pension revenue grew at a slightly higher rate for females than for males, the number of female pensioners increased much faster than the number of male pensioners.

Not only was the average pension of men much higher, but they accounted for over 58% of the total number of pensioners in 1991. Historically, low labour force participation rates, part-time rather than full-time employment and lack of continuous service for women can explain their lower coverage. In future years, the gap between male and female pensioners should narrow somewhat, as women accounted in the eighties for 87% of total employment growth and for the full increase in registered pension plan membership. The proportion of male workers covered by a RPP has generally decreased in the eighties while pension plan participation for women was on the rise.

As can be seen in Table 2, pension income averaged \$1,700 in 1991 for pensioners with a total annual income under \$10,000 and almost \$25,700 for those with a total income over \$80,000. Pension plan benefits were obviously not the only source of income of pensioners; in fact, pensioners in the lowest income

Les pensionnés représentaient presque 45% de tous les déclarants fiscaux de 65 ans et plus, et ils avaient reçu plus de 58% du revenu total⁹ annuel de ce groupe d'âge en 1991, comparativement à 36% et 38% respectivement en 1982. Cela indique qu'au cours de la dernière décennie il y a eu une augmentation du nombre de prestataires des REP et qu'une redistribution du revenu s'est produite en leur faveur.

Comme on peut le voir au tableau 1, environ 797 000 déclarants fiscaux âgés de 65 ans et plus en 1982 indiquaient des revenus de pension totalisant 4,3 milliards\$, soit une rente moyenne d'environ 5 400\$. En 1991, près de 1,3 million de prestataires avaient déclaré un montant total de 10,6 milliards\$, soit 8 500\$ en moyenne. Au cours de ces dix années-là, la rente moyenne augmentait de +56% lorsque mesurée en dollars courants mais de seulement +3% lorsqu'on tenait compte de l'inflation au moyen de l'IPC (dollars constants).

La différence observée entre la prestation moyenne reçue par les femmes et celle reçue par les hommes est frappante: 6 130\$ contre 10 130\$ respectivement en 1991. L'écart entre les sexes s'est agrandi au cours de la dernière décennie. La pension moyenne reçue par les hommes était de 65% supérieure à celle des femmes en 1991 alors qu'en 1982 elle l'était de 50%. En termes réels (dollars constants), la rente moyenne avançait de +8% chez les hommes alors que l'inflation érodait celle des femmes, reculant d'environ -2%. Un examen plus approfondi révèle que l'écart grandissant de la rente moyenne entre les sexes est dû au fait que malgré une augmentation des prestations totales légèrement plus forte pour les femmes que pour les hommes, le nombre de pensionnées s'était accru beaucoup plus rapidement que le nombre de pensionnés.

La pension moyenne des hommes en 1991 était non seulement supérieure à celle des pensionnées, les hommes représentaient en outre plus de 58% de l'ensemble des pensionnés. Des taux de participation à la population active traditionnellement faibles, des emplois à temps partiel plutôt qu'à temps plein et le manque de services continus ont tous contribué à une adhésion relativement faible des femmes aux REP. Dans les années à venir, cet écart entre les sexes devrait rétrécir quelque peu étant donné que, durant les années quatre-vingts, les femmes avaient été responsables de l'augmentation intégrale de l'adhésion aux REP et de 87% de la croissance de l'emploi. La proportion de travailleurs masculins participant aux REP avait baissé de façon générale au cours des années 1980 alors que celle des travailleuses était à la hausse.

Comme on peut le voir au tableau 2, la rente moyenne versée aux pensionnés dont le revenu total annuel était inférieur à 10 000\$ se chiffrait à 1 700\$ en 1991, comparativement à presque 25 700\$ pour ceux ayant un revenu supérieur à 80 000\$. Les rentes provenant des REP ne constituaient évidemment pas l'unique source de revenu des

⁹ Total income here refers to "total assessed income" as published by Revenue Canada, Taxation. Some types of income are excluded from this measure such as war veterans' allowance, veterans' disability payments, dependants' pension payments, welfare and other social assistance payments, guaranteed income supplement, workers' compensation payments, lottery winnings, child tax credit.

⁹ Le revenu total désigne le "revenu total établi" tel que mesuré par Revenu Canada, Impôt. Certains types de revenu en sont exclus, entre autres, les allocations d'ancien combattant, les indemnités d'invalidité pour les anciens combattants, les pensions de personnes à charge, les prestations de bien-être social et autres prestations d'assistance sociale, le supplément de revenu garanti, les indemnités pour accidents du travail, les gains de loterie, le crédit d'impôt pour enfants.

bracket reported an average overall income of about \$7,250 in 1991 compared to \$154,600 for those in the highest income range.

pensionnés; en fait, les pensionnés faisant partie de la tranche de revenu la plus basse avaient déclaré en moyenne un revenu total d'environ 7 250\$ en 1991, comparativement à 154 600\$ pour ceux faisant partie de la tranche la plus élevée.

Table 2. Number of RPP beneficiaries (age 65 and over) and average pension received, 1991
Tableau 2. Nombre de prestataires (65 ans et plus) des REP et rente moyenne reçue, 1991

Annual income Revenu annuel	Females - Femmes			Males - Hommes			Total		
	Beneficiaries Prestataires	Average pension Rente moyenne		Beneficiaries Prestataires	Average pension Rente moyenne		Beneficiaries Prestataires	Average pension Rente moyenne	
	No. - nbre	%	\$	No. - nbre	%	\$	No. - nbre	%	\$
Less than \$10,000 - Moins de \$10,000	56,437	10.8	1,764	33,856	4.6	1,590	90,293	7.2	1,699
\$10,000 - \$19,999	221,894	42.3	3,617	251,947	34.4	4,078	473,841	37.7	3,862
20,000 - 29,999	121,696	23.2	6,721	210,832	28.7	9,316	332,528	26.4	8,367
30,000 - 39,999	61,815	11.8	9,634	105,645	14.4	13,835	167,460	13.3	12,285
40,000 - 49,999	26,491	5.1	12,663	56,132	7.7	18,755	82,623	6.6	16,802
50,000 - 59,999	13,777	2.6	14,342	27,815	3.8	21,480	41,592	3.3	19,116
60,000 - 69,999	6,998	1.3	14,199	14,769	2.0	25,291	21,767	1.7	21,725
70,000 - 79,999	4,352	0.8	16,027	8,886	1.2	24,449	13,238	1.1	21,680
80,000 and over - et plus	10,564	2.0	18,487	23,562	3.2	28,898	34,126	2.7	25,675
Total	524,024	100.0	6,132	733,444	100.0	10,129	1,257,468	100.0	8,463

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Pensioners' total annual income averaged approximately \$28,100 in 1991 compared to \$21,500 for all seniors (including pensioners). (See Table 3.) In the past decade, pensioners' total income increased by +137% compared to only +55% for all seniors. Looking at it another way, the percentage of pensioners receiving a total annual income of less than \$20,000 decreased from 70% in 1982 to less than 45% in 1991. For all seniors, that proportion was 72% in 1982 but still 65% in 1991.

Table 4 shows the distribution of total income for pensioners as a sub-group and for all those 65 and older and also indicates, for each income source, the proportion receiving such income.

As expected, RPP benefits constituted a major source of income for pensioners (over 30% in 1991). Combined benefits from OAS and C/QPP represented an almost equally high proportion. Almost every pensioner received OAS payments. However, although universal in terms of payments, these benefits have been taxed back from higher income earners since 1989. The percentage of pensioners receiving C/QPP pensions climbed from 73% in 1982 to 93% in 1991; this is a reflection of the maturing of the C/QPP programs. The proportion of

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

Le revenu total annuel moyen des pensionnés était d'environ 28 100\$ en 1991 comparativement à 21 500\$ pour l'ensemble des personnes âgées (y compris les pensionnés). (Voir le tableau 3.) Au cours de la dernière décennie, le revenu total des pensionnés s'accroissait de +137% contre seulement +55% pour l'ensemble des personnes âgées. Vu d'une autre façon, la proportion des pensionnés ayant un revenu annuel inférieur à 20 000\$ passait de 70% en 1982 à moins de 45% en 1991. Pour l'ensemble des personnes âgées, cette proportion n'avait pas bougé d'autant: de 72% en 1982 à 65% en 1991.

Le tableau 4 donne la répartition du revenu total des pensionnés en tant que sous-groupe et celle de toutes les personnes âgées et, indique également la proportion des déclarants recevant les divers types de revenu.

Tel qu'attendu, les rentes des REP constituaient une source importante de revenu pour les pensionnés, soit plus de 30% en 1991. Les prestations combinées reçues des RPC/RRQ et de la SV représentaient une proportion presque aussi importante. Pratiquement tous les pensionnés recevaient une pension de SV. Ces paiements, quoiqu'universels en termes de versement, sont depuis 1989 récupérés des contribuables à revenus élevés. La proportion des pensionnés recevant des prestations des RPC/RRQ a grimpé de 73% en 1982 à 93% en 1991, reflétant ainsi la maturation de ces régimes

pensioners getting C/QPP payments was much higher than for seniors in general; this is because C/QPP benefits are received only by those who worked (i.e. had employment income in their pre-retirement years).

publics. Le pourcentage de prestataires des REP recevant des prestations des RPC/RRQ était de beaucoup supérieur à celui enregistré par l'ensemble des personnes âgées; cela est dû au fait que seules les personnes ayant travaillé (c'est-à-dire ayant reçu un revenu d'emploi au cours des années antérieures à la retraite) sont admissibles à ces prestations.

Table 3. Average total income of RPP beneficiaries (age 65 and over) and of all seniors
Tableau 3. Revenu total moyen des prestataires (65 ans et plus) des REP et des personnes âgées

Year Année	Beneficiaries - Prestataires		All seniors - Ensemble des personnes âgées	
	Average total income Revenu total moyen	Annual change Variation annuelle	Average total income Revenu total moyen	Annual change Variation annuelle
	\$	%	\$	%
1982	18,670	-	17,676	-
1983	18,954	1.5	17,375	-1.7
1984	20,117	6.1	18,245	5.0
1985	21,611	7.4	19,419	6.4
1986	21,769	0.7	18,499	-4.7
1987	22,550	3.6	18,420	-0.4
1988	24,073	6.8	19,543	6.1
1989	26,213	8.9	21,138	8.2
1990	27,462	4.8	21,316	0.8
1991	28,095	2.3	21,512	0.9

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

Investment income, i.e. the yields on personal savings that people accumulate through their working years including all types of annuity income, accounted for another 30% of pensioners' income in 1991. This type of income accounted for a relatively larger share of the total income of all seniors (37%); however, less than 79% of them reported investment income compared to 86% of pensioners. This seems to suggest that income derived from various investments is relatively more important for non-pensioners.

Le revenu de placement, c'est-à-dire les rendements des épargnes personnelles que les travailleurs accumulent au cours de leurs années d'emploi y compris tous les types de revenus de rentes, représentait un autre 30% du revenu total des pensionnés en 1991. Ce type de revenu constituait un pourcentage relativement plus élevé du revenu total des personnes âgées, soit 37%; par contre, moins de 79% de celles-ci avaient déclaré des revenus de placement comparativement à 86% des pensionnés. Cela nous porte à croire que le revenu généré des divers placements est relativement plus important pour ceux qui ne bénéficient pas de prestations des REP.

Employment income constituted just over 5% of pensioners' total income, indicating that a relatively small number of them were still employed either on a full-time or part-time basis. This type of income has represented a generally decreasing portion of their income since 1982, when it accounted for over 12%. The decline of employment income as a share of total income can be attributed to a drop in labour force participation among those 65 and older, especially among men.

Le revenu d'emploi représentait environ 5% du revenu total des pensionnés, indiquant que ceux-ci étaient peu nombreux à occuper un emploi à temps plein ou à temps partiel. Cette proportion avait généralement reculé depuis 1982, alors qu'elle se chiffrait à 12%. Cela peut être attribué à une participation toujours plus faible des personnes âgées à la population active, surtout parmi les hommes.

The increasing importance of the role played by registered pension plans in the total system of income maintenance for the retired in Canada can be seen by looking at Table 3 in an earlier section (page 14) of this report. It should be noted that these figures refer to all beneficiaries regardless of age.

L'importance grandissante du rôle des REP dans l'ensemble du système de maintien du revenu pour les canadiens à la retraite est mise en évidence au tableau 3 d'une section précédente (page 14) du présent rapport. Il est à noter que les données de ce tableau portent sur tous les prestataires sans égard à l'âge.

Table 4. Distribution of total income of RPP beneficiaries (age 65 and over) and of all seniors, 1991
Tableau 4. Répartition procentuelle du revenu total des prestataires (65 ans et plus) des REP et des personnes âgées, 1991

Income source	Beneficiaries Prestataires		All seniors Ensemble des personnes âgées	
	% of total income	% receiving income source	% of total income	% receiving income source
Source de revenu	% du revenu total	% recevant le type de revenu	% du revenu total	% recevant le type de revenu
Registered pension plans - Régimes enregistrés de pension	30.1	100.0	17.5	44.6
Old age security - Sécurité de la vieillesse	14.6	98.3	18.8	97.2
Canada/Québec pension plans - Régimes de pensions du Canada/rentes du Québec	16.8	92.7	15.8	80.1
Investments - Placements	29.5	85.9	36.8	78.6
Paid work - Travail rémunéré	5.2	9.0	6.7	8.0
Business and professional employment - Emploi d'entrepreneur et revenu professionnel	0.7	2.7	1.2	2.7
Unemployment insurance - Assurance-chômage	0.3	1.6	0.4	1.5
Other source - Autre source	2.7	18.6	2.8	15.1

Source: Revenue Canada, *Taxation Statistics*.

Source: Revenu Canada, *Statistiques fiscales*.

**APPENDIX III
SELECTED PROVISIONS OF REGULATORY PENSION LEGISLATION**

JURISDICTION	ELIGIBILITY	RIGHTS ON TERMINATION OF EMPLOYMENT		SURVIVOR BENEFITS		EARLY RETIREMENT
		Minimum vesting and locking-in requirements		Before retirement	After retirement	
FEDERAL						
(incl. Yukon and Northwest Territories)						
The Pension Benefits Standard Act						
Original Act: October 1, 1967	No requirement	Age 45 and 10 years of service		No requirement		No requirement
Revised Act: January 1, 1987	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE for 2 consecutive years.	2 years of plan participation (for benefits earned after 1986).		Full commuted value of deferred pension earned after 1986 as an immediate or deferred annuity to spouse; or transfer to spouse's locked-in-RRSP or pension. If the member dies after becoming eligible for an early retirement, post-retirement survivor benefits are paid.		To a spouse, at least 60% of pension payable when both spouses alive (for pensions commencing after 1986.) Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.
BRITISH COLUMBIA¹						
Pension Benefits Standards Act, January 1, 1993	Employees who have earned at least 35% of YMPE for 2 consecutive calendar years.	5 years of continuous service (for benefits earned after 1992).		Pension payable to spouse equal in value to: accumulated employee contributions plus interest prior to 1993, and 60% of commuted value of deferred vested pension accrued after 1992 (only if married). If no spouse, beneficiary entitled to receive lump sum payment. If no beneficiary, estate receives refund.		To a spouse, at least 60% of pension payable (for pensions commencing after 1992). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.

JURISDICTION	ELIGIBILITY	RIGHTS ON TERMINATION OF EMPLOYMENT	SURVIVOR BENEFITS		EARLY RETIREMENT
		Minimum vesting and locking- in requirements	Before retirement	After retirement	
ALBERTA					
Original Act: The Pension Benefits Act, January 1, 1967	No requirement	Age 45 and 10 years of service	No requirement	No requirement	No requirement
Revised Act: The Employment Pension Plans Act, January 1, 1987	Employees who have earned at least 35% of YMPE for 2 con- secutive calendar years after 2 years of service.	5 years of service (for benefits earned after 1986).	Pension payable to spouse equal in value to: accumulated employee contributions prior to 1987, and 60% of commuted value of deferred vested pension accrued after 1986 (only if married). If no spouse, beneficiary entitled to receive refund of contributions with interest. If no beneficiary, estate receives refund.	To a spouse, at least 60% of pension payable (for pensions commencing after 1986). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.
SASKATCHEWAN The Pension Benefits Act					
Original Act: January 1, 1969	No requirement	Age 45 and 10 years of service	No requirement	No requirement	No requirement
Revised Act: July 1, 1981	No requirement	At least 1 year of service. Age plus service total 45. (retro- active since January 1, 1969)	No requirement	To a spouse, at least 50% pension payable on member's death. Actuarial adjustment and spousal waiver allowed.	No requirement
Revised Act: January 1, 1993 ¹	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE or worked at least 700 hours for 2 consecutive years.	2 years of continuous employment (for benefits earned after 1993).	Greater of value of member's contribution with interest or the full commuted value of deferred pension earned after 1993 to spouse as immediate or deferred pension. If no spouse, beneficiary or estate receives lump sum payment. If member dies after becoming eligible for early retirement, post-retirement survivor benefits are paid.	To a spouse, at least 60% of pension payable when both spouses alive (for pensions commencing after 1992). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.

JURISDICTION	ELIGIBILITY	RIGHTS ON TERMINATION OF EMPLOYMENT	SURVIVOR BENEFITS		EARLY RETIREMENT
		Minimum vesting and locking-in requirements	Before retirement	After retirement	
MANITOBA The Pension Benefits Act					
Original Act: July 1, 1976	No requirement	10 years of service or participation in the plan for vesting. Age 45 and 10 years of service or participation for locking-in.	No requirement	No requirement	No requirement
Revised Act: January 1, 1984 (some amendments January 1, 1985 and January 1, 1990)	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 25% of YMPE for 2 consecutive years. Compulsory membership.	2 years of service or participation (for benefits earned after 1989).	Full commuted value of deferred pension earned after 1984 as an immediate or deferred annuity to legal or common-law spouse. If no spouse, beneficiary or estate receives commuted value of deferred life annuity.	At least 66% of pension payable during joint lifetime must continue to survivor (legal or common law spouse). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed.	Election of early retirement allowed (after reasonable age and service requirement). Actuarial reduction allowed.
ONTARIO The Pension Benefits Act					
Original Act: January 1, 1965	No requirement	Age 45 and 10 years of service.	No requirement	No requirement	No requirement
Revised Act: January 1, 1988	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE or worked at least 700 hours for 2 consecutive years.	2 years of plan participation (for benefits earned after 1986).	Full commuted value of deferred pension earned after 1986 as immediate or deferred annuity to spouse or as lump sum payment to spouse. If no spouse, beneficiary receives commuted value of deferred pension. If no beneficiary, estate receives commuted value.	To a spouse, at least 60% of pension payable when both spouses alive (for pensions commencing after 1987). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.

JURISDICTION	ELIGIBILITY	RIGHTS ON TERMINATION OF EMPLOYMENT		SURVIVOR BENEFITS		EARLY RETIREMENT
		Minimum vesting and locking-in requirements		Before retirement	After retirement	
QUÉBEC						
The Supplemental Pension Plans Act						
Original Act: January 1, 1966	No requirement	Age 45 and 10 years of service		No requirement	No requirement	No mandatory retirement
Revised Act: January 1, 1990	Employees (part-time or full-time) who have earned at least 35% of YMPE or completed 700 hours of service in the preceding calendar year.	2 years of plan membership (for benefits earned after 1989).		Full commuted value of deferred pension earned after 1989 plus contributions and interest prior to 1990 payable to spouse or beneficiary as an annuity or lump sum payment.	At least 60% of pension payable during joint lifetime must continue to survivor (for pensions commencing after 1989). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.
NOVA SCOTIA						
The Pension Benefits Act						
Original Act: January 1, 1977	No requirement	Age 45 and 10 years of service		No requirement	No requirement	No requirement
Revised Act: January 1, 1988	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE for 2 consecutive years.	2 years of plan participation (for benefits earned after 1987).		Pension equal in value to 60% of commuted value of deferred pension earned after 1987. Pension or lump sum payable to spouse. If there is no spouse, estate is entitled to receive refund of contributions with interest.	To a spouse, at least 60% of pension payable when both spouses alive (for pensions commencing after 1987). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed. May be reduced on death of either spouse.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.
NEW BRUNSWICK						
The Pension Plan Registration Act, September 1, 1973						
	No requirement	No requirement		No requirement	No requirement	No requirement
The Pensions Benefits Act, December 31, 1991						
	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE for 2 consecutive years.	5 years of continuous service (for benefits accruing after 1991).		60% of commuted value of deferred pension payable to spouse, beneficiary or estate as a lump sum.	At least 60% of pension payable during joint lifetime must continue to survivor (for pensions commencing after 1991). Actuarial adjustment and spousal waiver allowed.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.

JURISDICTION	ELIGIBILITY	RIGHTS ON TERMINATION OF EMPLOYMENT	SURVIVOR BENEFITS		EARLY RETIREMENT
			Before retirement	After retirement	
PRINCE EDWARD ISLAND¹					
Pension Benefits Act, Passed April 26, 1990	Full-time employees after 2 years of service. Part-time employees who have earned at least 35% of YMPE or worked at least 700 hours for 2 consecutive years.	2 years of plan membership (for benefits accrued after implementation date).	60% of commuted value of deferred pension earned after implementation date payable to spouse as a lump sum or annuity. If there is no spouse, estate or beneficiary is entitled to receive refund of employee contributions with interest.	At least 60% of pension payable during joint lifetime must continue to survivor. Actuarial adjustment and spousal waiver allowed.	Election of early retirement allowed (within 10 years of normal retirement date). Actuarial reduction allowed.
NEWFOUNDLAND					
The Pension Benefits Act, January 1, 1985	No requirement	Age 45 and 10 years of service	No requirement	No requirement	No requirement

¹ The legislation for British Columbia and P.E.I. and the revised legislation for Saskatchewan, which were not in effect as of January 1, 1992, are included in this appendix for information only.

Note: The dates given are the dates when the legislation was proclaimed in effect. In some cases, an act may have provisions that came into effect at different times. The date when the majority of the provisions took effect is given in these instances.

ANNEXE III DISPOSITIONS CHOISIES DE LA LÉGISLATION SUR LES PRESTATIONS DE RETRAITE

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS	RETRAITE ANTICIPÉE	
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
FÉDÉRAL (y compris le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) Loi sur les normes de prestations de pension					
Loi originale: 1 ^{er} octobre 1967	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} janvier 1987	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35 % du MGAOP pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après 1986: 2 années d'adhésion au régime.	Valeur globale de la rente constituée après 1986 versée au conjoint sous forme de rente immédiate ou différée; ou transfert au REÉR immobilisé ou au régime de rente du conjoint. Si l'adhérent meurt après être devenu admissible à la retraite anticipée, la prestation de survivant est servie comme s'il avait pris sa retraite.	Au conjoint, au moins 60 % de la rente servie du vivant des deux conjoints (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1986). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au décès de l'un ou l'autre des conjoints.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.
COLOMBIE-BRITANNIQUE¹					
Loi sur les normes de prestations de retraite, 1 ^{er} janvier 1993	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35 % du MGAOP pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après 1992: 5 années de service continu.	Rente au conjoint d'une valeur égale aux cotisations salariales accumulées avant 1993, majorées des intérêts courus, et à 60 % de la valeur actuarielle de la rente différée acquise constituée après 1992 (adhérents mariés seulement). En l'absence de conjoint, le bénéficiaire reçoit un paiement global. En l'absence de bénéficiaire, le remboursement est versé à la succession.	Au conjoint, au moins 60 % de la rente servie (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1992). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au décès de l'un ou l'autre des conjoints.	Retraite anticipée autorisée à 55 ans. Réduction actuarielle autorisée.

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS	RETRAITE ANTICIPÉE	
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
ALBERTA					
Loi originale: Loi sur les régimes de retraite*, 1 ^{er} janvier 1967	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	
Loi révisée: Loi sur les régimes de retraite découlant de l'emploi*, 1 ^{er} janvier 1987	Employés ayant gagné au moins 35% du MGAOP pendant 2 années civiles consécutives, après 2 années de service.	Rente constituée après 1986: 5 années de service.	Rente au conjoint d'une valeur égale aux cotisations salariales accumulées avant 1987, et à 60% de la valeur actuarielle de la rente différée acquise constituée après 1986 (adhérents mariés seulement). En l'absence de conjoint, le bénéficiaire reçoit le remboursement des cotisations, majoré des intérêts courus. En l'absence de bénéficiaire, le remboursement est versé à la succession.	Au conjoint, au moins 60% de la rente servie (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1986). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au décès de l'un ou l'autre des conjointes.	
				Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.	

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS	RETRAITE ANTICIPÉE	
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
SASKATCHEWAN					
Loi sur les prestations de retraite*					
Loi originale: 1 ^{er} janvier 1969	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} juillet 1981	Aucune exigence	Total de l'âge et des années de service égal à 45; minimum une année de service. (rétroactif au 1 ^{er} janvier 1969)	Aucune exigence	Au conjoint, au moins 50% de la rente payable au décès de l'adhérent. Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint.	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} janvier 1993 ¹	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35% du MGAOP ou ayant travaillé 700 heures pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après 1993: 2 années de service continu.	Rente au conjoint égale à la valeur la plus élevée entre 100% des cotisations salariales, majorées des intérêts courus, et 100% de la rente actualisée acquise après 1993, sous forme de rente immédiate ou différée. En l'absence de conjoint, le bénéficiaire ou la succession reçoit un paiement global. Si l'adhérent meurt après être devenu admissible à la retraite anticipée, la prestation de survivant est servie comme s'il avait pris sa retraite.	Au conjoint, au moins 60% de la rente servie du vivant des deux conjoints (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1992). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au décès de l'un ou l'autre des conjoints.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS	RETRAITE ANTICIPÉE	
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
MANTOBA					
Loi sur la pension de retraite					
Loi originale: 1 ^{er} juillet 1976	Aucune exigence	10 années de service ou d'adhésion au régime. 45 ans et 10 années de service ou d'adhésion pour immobilisation.	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} janvier 1984 (quelques modifications au 1 ^{er} janvier 1985 et au 1 ^{er} janvier 1990)	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 25% du MGAOP pendant 2 années consécutives. Adhésion obligatoire.	Rente constituée après 1989 : 2 années de service ou d'adhésion au régime	Valeur globale de la rente différée, constituée après 1984 versée au conjoint légal ou de fait, sous forme de rente immédiate ou différée. En l'absence de conjoint, la valeur actuarielle d'une rente viagère différée est versée au bénéficiaire ou à la succession.	Au moins 66% de la rente servie du vivant des deux conjointes doit continuer d'être versée au survivant (conjoint ou concubin). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint.	Retraite anticipée autorisée (moyennant des conditions raisonnables d'âge et de service). Réduction actuarielle autorisée.
ONTARIO					
Loi sur les régimes de retraite					
Loi originale: 1 ^{er} janvier 1965	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} janvier 1988	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35% du MGAOP ou travaillé au moins 700 heures pendant 2 années consécutives	Rente constituée après 1986: 2 années d'adhésion au régime.	Valeur globale de la rente différée, constituée après 1986 versée au conjoint sous forme de rente immédiate ou différée; ou montant global versé au conjoint. En l'absence de conjoint, la valeur de la rente différée est versée au bénéficiaire. En l'absence de bénéficiaire, la valeur actuarielle de la rente est versée à la succession.	Au conjoint, au moins 60% de la rente servie du vivant des deux conjointes (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1987). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au débts de l'un ou l'autre des conjointes.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS		RETRAITE ANTICIPÉE
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
QUÉBEC					
Loi originale: Loi sur les régimes supplémentaires de rentes, 1 ^{er} janvier 1966	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Retraite obligatoire interdite
Loi révisée: Loi sur les régimes complémentaires de retraite, 1 ^{er} janvier 1990	Employés (temps plein ou temps partiel) ayant gagné au moins 35% du MGAOP ou ayant travaillé 700 heures durant l'année civile précédente.	Rente constituée après 1989: 2 années d'adhésion au régime.	100% de la valeur actualisée de la rente acquise constituée après 1989 plus 100% des cotisations versées avant 1990, majorées des intérêts courus, versées au conjoint ou bénéficiaire, au comptant ou sous forme de rente.	Au moins 60% de la rente continue d'être versée au conjoint (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1989). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.
NOUVELLE-ÉCOSSE					
Loi originale: 1 ^{er} janvier 1977	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi révisée: 1 ^{er} janvier 1988	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35% du MGAOP pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après 1987: 2 années d'adhésion au régime.	Rente de valeur égale à 60% de la valeur actuarielle de la rente acquise constituée après 1987. Rente ou montant global payable au conjoint. En l'absence de conjoint, la succession peut recevoir le remboursement des cotisations, majoré des intérêts courus.	Au conjoint, au moins 60% de la rente servie du vivant des deux conjoints (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1987). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint. Possibilité de réduction au décès de l'un ou l'autre des conjoints.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS		RETRAITE ANTICIPÉE
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
NOUVEAU-BRUNSWICK					
Loi sur l'enregistrement des régimes de pension, 1 ^{er} septembre 1973	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Loi sur les prestations de pension, 31 décembre 1991	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35% du MGAOP pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après 1991: 5 années de service continu.	60% de la valeur actualisée de la rente totale acquise versée au conjoint, au bénéficiaire ou à la succession.	Au moins 60% de la rente continue d'être versée au conjoint (pour les rentes dont l'entrée en jouissance est postérieure à 1991). Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD					
Loi sur les prestations de pension Proclamée le 26 avril 1990	Employés à temps plein: après 2 années de service. Employés à temps partiel ayant gagné au moins 35% du MGAOP ou travaillé au moins 700 heures pendant 2 années consécutives.	Rente constituée après la date d'entrée en vigueur: 2 années d'adhésion au régime.	60% de la valeur actualisée de la rente constituée après la date d'entrée en vigueur versée au conjoint au comptant ou sous forme de rente. En l'absence de conjoint, le bénéficiaire ou la succession peut recevoir le remboursement des cotisations, majoré des intérêts courus.	Au moins 60% de la rente continue d'être versée au survivant. Possibilité de rajustement actuariel et de renonciation du conjoint.	Retraite anticipée autorisée (dans les 10 ans précédant la date de la retraite normale). Réduction actuarielle autorisée.

JURIDICTION	ADMISSIBILITÉ	DROITS À LA CESSATION D'EMPLOI	PRESTATIONS AUX SURVIVANTS		RETRAITE ANTICIPÉE
		Conditions minimales d'acquisition et d'immobilisation	Avant la retraite	Après la retraite	
TERRE-NEUVE					
Loi sur les prestations de retraite*, 1 ^{er} janvier 1985	Aucune exigence	45 ans et 10 années de service	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence

* Ces lois n'ont pas d'appellation officielle en français.

¹ Les lois de la Colombie-Britannique et de l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que la loi révisée de la Saskatchewan n'étaient pas encore entrées en vigueur au 1^{er} janvier 1992; elles sont incluses à titre d'information seulement.

Note: Les dates mentionnées sont celles de l'entrée en vigueur des lois. Dans certains cas, une disposition quelconque d'une loi peut avoir pris effet à une date différente. En fait, la date dont il est fait mention est celle à laquelle la majorité des dispositions prenaient effet.

APPENDIX IV

Technical notes

1. Objectives

The pension plans in Canada survey is a census of all registered pension plans (RPPs) in the country. It provides information on the terms and conditions of RPPs, membership in them and contributions made by and on behalf of the members.

2. Target population

The target population is all RPPs in Canada. The survey frame is drawn from information on plans registered with federal and provincial government pension authorities and, for plans not subject to their legislation, from Revenue Canada. Data are reported to us only when the plan has been registered by the pension authorities; some plans may exist that have not completed this registration process.

3. Data sources

The statistics contained in this report are derived largely from administrative data provided by the nine pension supervisory authorities (eight provincial, one federal). The provision of these data is governed by a co-operative statistical program established by these authorities and the Pensions Section of Statistics Canada. Data on those plans not subject to the legislation of one of these authorities is collected by means of a direct survey of sponsoring employers/unions. In certain cases, the data are taken from annual reports.

4. Data collection

All plans registered with one of the nine pension supervisory authorities must submit to the appropriate authority an Annual Information Return (AIR). This document must be submitted no later than June 30 of each year. It provides information on plan membership and on contributions made to the plan for the year in question. In addition, all new plans and amendments to existing plans, as well as plan transfers and terminations must be reported to the pension authority. This information is used to supply the data required for the pension plans in Canada survey. The survey content is agreed upon jointly by the Pensions Section of Statistics Canada and the pension authorities. Data can be reported to Statistics Canada up to 13 months after the reference period. Some of the jurisdictions provide the information electronically, others report on paper.

For those plans that are not registered with one of the pension authorities, a brief questionnaire is sent directly to the sponsoring employer/union once every two years requesting the

ANNEXE IV

Notes techniques

1. Objectifs

L'enquête sur les régimes de pension au Canada constitue un recensement complet des régimes enregistrés de pension (REP) au Canada. Elle sert principalement à fournir des données relatives aux diverses modalités de ces régimes, à l'adhésion à ces régimes ainsi qu'aux cotisations y étant versées.

2. Population cible

La population cible comprend tous les REP au Canada. L'univers est établi à partir des renseignements que les régies de rentes fédérale et provinciales recueillent sur ces régimes et, d'un registre central des régimes de pension tenu à jour par Revenu Canada, pour les régimes non soumis à une loi juridictionnelle sur les pensions. Les renseignements nous sont transmis seulement lorsque le régime a été enregistré auprès des autorités en matière de pension; certains régimes peuvent déjà être en opération avant d'avoir complété le processus d'enregistrement.

3. Sources des données

Les statistiques contenues dans le présent rapport sont fondées en grande partie sur les données administratives que nous fournissons les neuf régies de rentes (une fédérale et neuf provinciales). Ces données sont transmises à Statistique Canada grâce à un programme statistique coopératif établi entre ces autorités compétentes et la section des pensions de Statistique Canada. Les données relatives aux régimes de pension non enregistrés auprès d'une régie de rentes sont généralement obtenues au moyen d'une enquête directe auprès des employeurs/syndicats offrant ces régimes. Dans le cas de certains régimes, les données sont extraites de rapports annuels.

4. Collecte des données

Tout régime de pension enregistré auprès d'une des neuf régies de rentes doit remplir une déclaration annuelle de renseignements et la soumettre à la régie compétente au plus tard le 30 juin de chaque année. Ce formulaire demande la mise à jour de l'effectif du régime et des montants cotisés. De plus, toute modification apportée aux dispositions des régimes ainsi que les mises en oeuvre et terminaisons de régimes doivent être signalées aux autorités compétentes. Ces renseignements fournis aux diverses régies sont utilisés aux fins de l'enquête sur les régimes de pension au Canada et doivent être transmis à Statistique Canada au cours des 13 mois suivant la période de référence. Certaines régies nous font parvenir les données au moyen de rubans magnétiques, les autres sur papier. Le contenu de l'enquête est déterminé conjointement par la section des pensions de Statistique Canada et les neuf régies de rentes.

À tous les deux ans, un bref questionnaire est envoyé par la poste aux employeurs/syndicats offrant des régimes de pension non enregistrés auprès d'une régie de rentes. Lorsque possible, les

necessary information. If possible this information is taken from annual reports.

5. Reference period

January 1st was selected as the reference date as that is most often when new plans and amendments to existing plans take effect. However, the data on plan members and contributions are as of the plan year end occurring in the calendar year preceeding January 1. Most plans have a fiscal year end of December 31.

6. Reliability of the data

Errors can arise in a number of ways: non-response, coverage and classification errors, differences in the interpretation of questions, incorrect information from respondents and mistakes in recording, coding and processing the data. Efforts to reduce these errors include careful design of the questionnaire, editing of the data, follow-up, imputation for non-response and thorough control of processing operations.

Quality controls exist at the data capture and editing stages to minimize errors. These controls monitor the completeness, accuracy and consistency of the reported data. Procedures are in place to follow-up for non-response and to impute when data are not available.

7. Response rate

The response rate is determined by calculating, for those pension plans in the known universe, the percentage for which we have up-to-date membership and contribution data. For the January 1, 1992 file, up-to-date information was obtained for 68% of plans, covering 94% of the members. Most of the non-respondants, therefore, were small plans. The response rates vary considerably from one jurisdiction to another, as Figure 1 indicates. The jurisdictions for which the response rate was low represented a relatively small proportion of plan members.

For 61% of the non-responding plans (covering 74% of the members) the data were for 1989 or 1990. Once again, these percentages vary considerably from one jurisdiction to another.

It is not currently possible to determine whether all existing plans have been reported to us by the pension authorities. In other words, there is no measure of the number of pension plans that may be missing from our database. Work is currently being done to establish such a measure.

renseignements requis sont extraits de divers rapports annuels.

5. Période de référence

Le 1^{er} janvier a été choisi comme date de référence des données, étant donné qu'il s'agit très souvent de la date d'entrée en vigueur des modifications aux régimes existants et de la date de mise en oeuvre des nouveaux régimes. Cependant, la plupart des données relatives au nombre d'adhérents et au montant des cotisations se réfèrent à la date de la fin de l'exercice financier du régime, qui peut avoir lieu n'importe quand durant l'année calendrier précédant le 1^{er} janvier. La fin de l'exercice financier de la plupart des régimes est le 31 décembre.

6. Fiabilité des données

Les erreurs ayant pu se produire au cours de cette enquête sont variées: les cas de non-réponse, les anomalies de couverture et de classification, les différences d'interprétation des questions, la communication de renseignements inexacts par les répondants, les fautes d'entrée, de codage et de traitement des données. On cherche à réduire le nombre de ces erreurs par une formulation soignée des questionnaires, une vérification attentive des renseignements déclarés, le travail de suivi, l'imputation de données aux unités non répondantes et un contrôle rigoureux des techniques de traitement.

Un programme de contrôle de la qualité des données est appliqué lors de la saisie des données et de la vérification des données afin de minimiser les erreurs. Ce programme sert à vérifier l'intégrité, la précision et la cohérence des données déclarées. Des mesures sont prévues pour le suivi des cas de non-réponse et pour l'imputation de données dans le cas de déclarations manquantes.

7. Taux de réponse

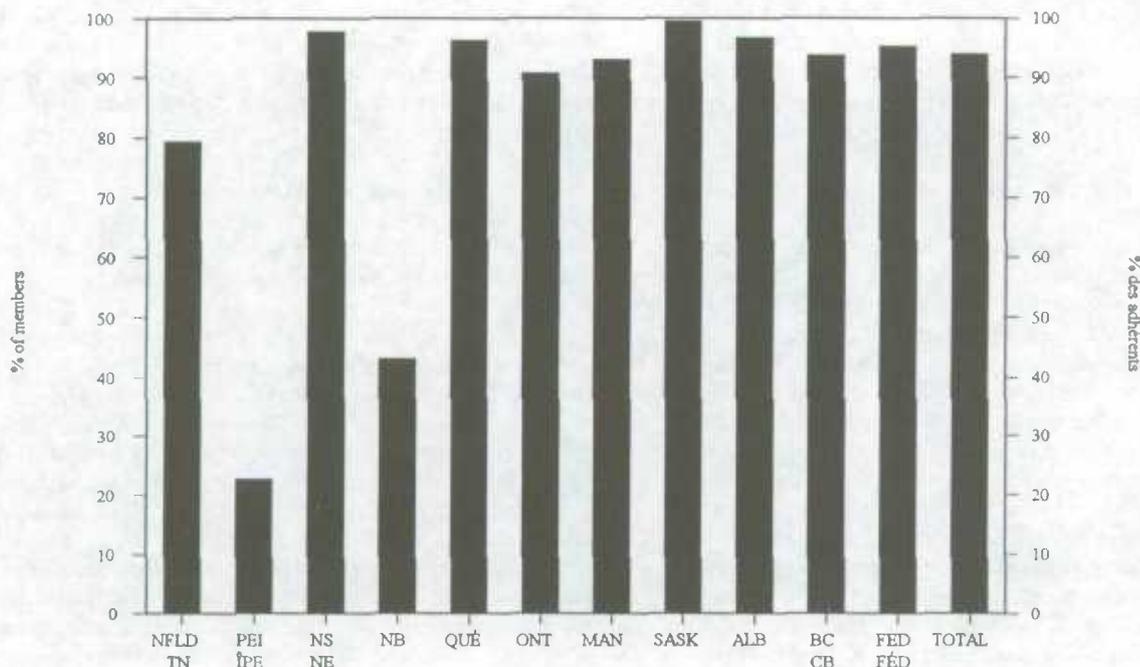
Le taux de réponse comprend tous les régimes de pension parmi l'univers présumé complet qui ont fourni une mise à jour de l'effectif et des cotisations. Ce taux de réponse pour les données du 1^{er} janvier 1992 s'élevait à 68% en termes du nombre de régimes et à 94% en termes de l'effectif, indiquant que la plupart des non répondants étaient des régimes de petite taille. Le taux de réponse varie considérablement d'une juridiction à l'autre, comme l'indique le graphique 1. Les juridictions pour lesquelles le taux de réponse était faible représentaient une proportion relativement faible du nombre total d'adhérents.

Pour 61% des régimes non répondants (ou 74% des adhérents à ces régimes), les données les plus courantes se référaient à 1989 et 1990. Encore une fois, ces pourcentages variaient considérablement d'une juridiction à l'autre.

Il est actuellement impossible de savoir si tous les régimes effectivement en vigueur sont compris dans les renseignements que nous transmettent les diverses régies de rentes. En d'autres mots, on est incapable de déterminer le nombre de régimes de pension qui manquent dans notre base de données. Des efforts ont été entrepris en ce sens.

Figure 1. Response rate in terms of number of members, January 1, 1992

Graphique 1. Taux de réponse en termes du nombre d'adhérents, 1^{er} janvier 1992



Note : A plan registered with a particular jurisdiction can cover members working in different provinces. For each jurisdiction except PEI and BC, the members referred to belong to plans registered with that particular jurisdiction, regardless where they work. For PEI and BC, which had no pension supervisory authority at January 1, 1992, the members refer to participants in plans with members working only in that province. These latter plans were surveyed directly for January 1, 1992 data.

Note : De façon générale un régime de pension enregistré auprès d'une juridiction particulière couvre des adhérents travaillant dans d'autres provinces. Pour chaque juridiction sauf l'ÎPE et la CB, les adhérents auxquels on réfère ici participent à des régimes enregistrés auprès de cette juridiction quelque soit la province où l'adhérent travaille. Pour l'ÎPE et la CB qui n'étaient pas assujettis à une loi juridictionnelle sur les pensions au 1^{er} janvier 1992, les adhérents auxquels on réfère ici participent aux régimes couvrant uniquement des travailleurs de la province en question. Ces régimes ont fait l'objet d'une enquête directe pour les données du 1^{er} janvier 1992.

8. Imputation

Data on plan members and contributions are imputed if not reported. This is done by using the same figures that were most recently reported. (As stated earlier, up-to-date information for the January 1, 1992 file was reported for plans covering 93% of the members.) Also, if amendments to plans are not reported following a change to legislation, the minimum requirements of the legislation are imputed for the relevant plan provisions.

9. Coverage errors

Coverage errors can occur because the establishment or termination of a pension plan may not be reported to us when it becomes effective, but only when the administrative procedures undertaken by the pension authority are complete. For example, 43% of the plans reported as terminated for the January 1, 1992 file were in fact terminated before 1991.

8. Imputation

L'imputation de données relatives à l'effectif des régimes et aux cotisations consiste à répéter pour l'année courante les données disponibles les plus récentes. (Tel que mentionné précédemment, la mise à jour pour 1992 représentait 93% de l'effectif total.) De plus, si les modifications aux modalités des régimes sont dues à des changements législatifs et qu'elles ne sont pas reflétées dans les données qui nous sont transmises, une imputation est effectuée afin de refléter les nouvelles exigences minimales de la loi de pension pertinente.

9. Erreurs de couverture

Des erreurs de couverture sont possibles parce que les mises en oeuvre et les terminaisons de régimes ne sont pas nécessairement rapportées au cours de la période durant laquelle elles ont effectivement eu lieu, mais plutôt lorsque les procédés administratifs des régies sont complétés. Par exemple, 43% des régimes ayant été déclarés comme terminés en date du 1^{er} janvier 1992 avaient effectivement été terminés avant 1991.



10. Data editing and correction

The edit procedures make it possible to compare, for each plan, current information on members and contributions with that last reported. Whenever a large change is detected or the data for a given plan appear inconsistent, the plan is identified by a computer edit and is subject to correction or acceptance, as required.

11. Comparability over time

With the exception of the following, the data available from the pension plans in Canada survey are comparable over time.

The classification of plans by sector has recently been the subject of re-examination. A new definition of public sector was adopted for the January 1, 1992 file, one that corresponds to that used by the Standards Division and the Public Institutions Division of Statistics Canada. The changes to sector classification have not been made retroactively. Therefore some of the changes observed between 1992 and earlier years with respect to data by sector are due to this reclassification. Most notably, the majority of the plans for universities, previously coded to the private sector, are now considered to be public sector plans. For more information on the effect of this reclassification, contact Johanne Pineau at (613) 951-4034.

12. Confidentiality of the data

The information presented in the publication has been reviewed to ensure that the confidentiality of data on individual pension plans is respected. The data have been tabulated in such a way as to make it impossible to determine the identify of any specific plan.

10. vérification et correction des données

Nos procédés de contrôle permettent de comparer les valeurs actuelles relatives au nombre d'adhérents et aux cotisations aux valeurs déclarées antérieurement. Il est ainsi possible de déceler les grandes variations ou les erreurs, s'il en est, grâce à un programme informatisé et les données sont corrigées ou leur exactitude est confirmée, selon le cas.

11. Comparabilité dans le temps

De façon générale, les résultats de l'enquête sur les régimes de pension au Canada sont comparables dans le temps.

La classification des régimes selon le secteur a cependant fait l'objet d'un réexamen. La nouvelle définition du secteur public qui a été adoptée aux fins des données présentes est celle établie conjointement par la Division des normes et la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Les modifications qui s'ensuivirent ont été appliquées à la base de données sur les régimes de pension en date du 1^{er} janvier 1992 mais non rétroactivement. Cela implique que certaines variations observées entre 1992 et les années antérieures, dans les données selon le secteur, peuvent en partie être attribuables à cette nouvelle définition du secteur public. Le reclassement a surtout affecté les universités qui, pour la plupart, sont passées du secteur privé au secteur public. Pour plus de précision quant à l'effet du reclassement, veuillez contacter Johanne Pineau, (613) 951-4034.

12. Caractère confidentiel des données

Les données du présent bulletin ont été vérifiées afin de s'assurer qu'elles respectent le caractère confidentiel des réponses fournies par les divers intervenants. Aucun ensemble de données permettant l'identification d'un régime de pension particulier est publié.

Are you getting your information on the Canadian economy "first-hand"?

Chances are, you spend hours reading several newspapers and a handful of magazines trying to get the whole economic picture – only to spend even more time weeding out fiction from fact! Wouldn't it be a great deal more convenient (and much more effective) to go straight to the source?

Join the thousands of successful Canadian decision-makers who turn to Statistics Canada's *Canadian Economic Observer* for their monthly briefing. Loaded with first-hand information, collectively published nowhere else, CEO is a quick, concise and panoramic overview of the Canadian economy. Its reliability and completeness are without equal.

A single source

Consultations with our many readers – financial analysts, planners, economists and business leaders – have contributed to CEO's present, widely acclaimed, two-part format. The **Analysis Section** includes thought-provoking commentary on current economic conditions, issues, trends and developments. The **Statistical Summary** contains the complete range of hard numbers on critical economic indicators: markets, prices, trade, demographics, unemployment and more.

More practical, straightforward and user-friendly than ever before, the *Canadian Economic Observer* gives you more than 150 pages of in-depth information in one indispensable source.

Why purchase CEO?

As a subscriber, you'll be directly connected to Statistics Canada's economic analysts. Names and phone numbers of the experts who can help solve your particular research problem or find specialized data are listed with articles and features.

You'll also receive a complimentary copy of CEO's annual **Historical Statistical Supplement**. Sixty years of historical perspectives right at your fingertips – at no additional cost.

So why wait for others to publish Statistics Canada's data second-hand when you can have it straight from the source? Order your subscription to the *Canadian Economic Observer* today.

The *Canadian Economic Observer* (catalogue number 10-230) is \$220 annually in Canada, US\$260 in the United States and US\$310 in other countries.

To order, write: Statistics Canada
Marketing Division
Sales and Service
Ottawa, Ontario, K1A 0T6

or contact the nearest Statistics Canada Reference Centre listed in this publication.

If more convenient, fax your order to 1-613-951-1584 or call toll-free 1-800-267-6677 and use your VISA or MasterCard.

Recevez-vous directement vos informations sur l'économie canadienne?

Il est probable que vous passez des heures à lire plusieurs journaux et un paquet de revues pour essayer d'avoir une vue complète de la situation économique, et ensuite passer encore plus de temps à séparer le réel de ce qui ne l'est pas. Ne serait-il pas plus pratique (et beaucoup plus efficace) de remonter directement à la source?

Joignez-vous aux milliers de décideurs canadiens gagnants qui lisent *L'Observateur économique canadien* pour leur séance de rapport mensuelle. Rempli de renseignements disponibles nulle part ailleurs, l'OEC permet d'avoir une vue générale rapide et concise de l'économie canadienne. Il est inégalé par sa fiabilité et son exhaustivité.

Une seule source

Les consultations que nous avons eues avec nos nombreux lecteurs, des analystes financiers, des planificateurs, des économistes et des chefs d'entreprise, nous ont permis de présenter l'OEC dans son format actuel en deux parties, qui a été bien accueilli. Le **section de l'analyse** contient des commentaires qui donnent à réfléchir sur la conjoncture économique, les problèmes, les tendances et les développements. L'**aperçu statistique** contient l'ensemble complet des chiffres réels pour les indicateurs économiques essentiels : les marchés, les prix, le commerce, la démographie, le chômage et bien d'autres encore.

Plus pratique, plus simple, plus facile à utiliser qu'auparavant, *L'Observateur économique canadien* vous offre plus de 150 pages de renseignements poussés sous une seule couverture.

Pourquoi acheter l'OEC?

En tant qu'abonné à l'OEC, vous êtes directement relié aux analystes économiques de Statistique Canada. Le nom et le numéro de téléphone des experts qui peuvent vous aider à résoudre vos problèmes particuliers de recherche ou trouver des données spécialisées sont cités dans les articles et les rubriques de l'OEC.

Vous recevrez également un exemplaire gratuit du **Supplément statistique historique** annuel. Vous aurez ainsi devant vous soixante années de données rétrospectives et ce, à titre gracieux.

Pourquoi devez-vous donc attendre que d'autres publient les données de Statistique Canada qu'ils ont reprises alors que vous pouvez les obtenir directement à la source? Abonnez-vous à *L'Observateur économique canadien* dès aujourd'hui.

Le prix de l'abonnement annuel à *L'Observateur économique canadien* (n° 10-230 au catalogue) est de 220 \$ au Canada, de 260 \$ US aux États-Unis et de 310 \$ US dans les autres pays.

Pour commander, écrivez à : Statistique Canada
Division du marketing
Vente et service
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

ou adressez-vous au Centre de consultation de Statistique Canada le plus proche de chez vous et dont la liste figure dans cette publication.

Si vous le préférez, vous pouvez envoyer votre commande par télécopieur au 1-613-951-1584, ou téléphoner sans frais au 1-800-267-6677 et utiliser votre carte VISA ou MasterCard.

HIRE OUR TEAM OF RESEARCHERS FOR \$53 A YEAR



NOTRE ÉQUIPE DE CHERCHEURS EST À VOTRE SERVICE POUR 53\$ PAR ANNÉE

Subscribing to **Perspectives on Labour and Income** is like having a complete research department at your disposal. Solid facts. Unbiased analysis. Reliable statistics.

But **Perspectives** is more than just facts and figures. It offers authoritative insights into complex labour and income issues, analysing the statistics to bring you simple, clear summaries of where the labour market and income distributions are headed.

Our team of experts is working to bring you the latest labour and income data. Each quarterly issue has:

- topical articles on current labour and income trends
- more than 50 key labour and income indicators
- a review of ongoing research projects
- information on new survey results

As a special bonus, twice a year you will also receive a Labour Market Review, giving you up-to-the-minute analysis and data of how the labour market has performed over the last six months or year.

And all for only \$53.00.

Thousands of Canadian professionals turn to **Perspectives** to discover new trends in labour and income and to stay up-to-date on the latest research findings. As a subscriber, you will get the inside story.

We know you'll find **Perspectives** indispensable. **GUARANTEED.** If you aren't convinced after reading your first issue, we'll give you a **FULL REFUND** on all outstanding issues. Order your subscription to **Perspectives** today.



S'abonner à **L'emploi et le revenu en perspective**, c'est disposer d'une division entière de chercheurs à votre service. Des faits solides. Des analyses objectives. Des statistiques fiables.

La publication n'a pas que des faits et des chiffres. Elle offre également des analyses de fond sur des questions complexes touchant l'emploi et le revenu, de façon à fournir des indications claires et précises sur les tendances actuelles du marché du travail et de la répartition des revenus.

Notre équipe de spécialistes travaille activement afin de mettre à votre disposition des données actuelles sur l'emploi et le revenu. Dans chacun des numéros trimestriels, vous trouverez

- des articles de fond rédigés par des spécialistes de l'emploi et du revenu;
- plus de 50 indicateurs clés de l'emploi et du revenu;

- un aperçu des projets de recherche en cours;
- de l'information provenant des nouvelles enquêtes.

En plus, vous recevrez une revue du marché du travail, un supplément publié deux fois par année.

Tout cela pour 53 \$ seulement!

Des milliers de professionnels au Canada consultent **Perspective** pour connaître les tendances de l'emploi et du revenu, ainsi que les plus récents résultats de recherche. Votre abonnement vous permettra de connaître tous les faits.

Nous savons que **L'emploi et le revenu en perspective** deviendra pour vous un outil indispensable. Nous le garantissons. Si vous n'êtes pas satisfaits après avoir lu le premier numéro, nous vous **REMBOURSERONS** le montant payé pour les numéros à venir. Abonnez-vous à **Perspective** dès aujourd'hui.

ORDER NOW!

For only \$53 (plus \$3.71 GST) you will receive the latest labour and income research (4 issues per year). Subscription rates are US\$64 for U.S. customers and US\$74 for customers outside North America. Fax your Visa or MasterCard order to: 613-951-1584

Call toll free:

1-800-267-6677

Or mail to:

Publication Sales and Service
Statistics Canada
Ottawa, Ontario K1A 0T6
Or contact your nearest
Statistics Canada Reference
Centre listed in this
publication.

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

Pour 53 \$ seulement (plus 3,71 \$ de TPS), vous recevrez les plus récentes recherches sur l'emploi et le revenu (quatre numéros par année). L'abonnement est de 64 \$ US aux États-Unis et de 74 \$ US à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Faites parvenir votre commande par télécopieur (Visa ou MasterCard) : 613-951-1584

par téléphone (sans frais) :

1-800-267-6677

par courrier :

Publications - Ventes et services
Statistique Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
ou contactez le bureau de Statistique
Canada le plus proche.
(Voir la liste dans la
présente publication.)